



Sécurité globale

N° 17, nouvelle série [N° 43 de la série originale]

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge KEBABTCHIEFF, Editions ESKA, Paris

CONCEPTION ET RÉALISATION
NOUVELLE SÉRIE : XAVIER RAUFER

COMITÉ DE RÉDACTION

Alain BAUER, Professeur de criminologie au CNAM
Hervé BOULLANGER, Magistrat à la Cour des Comptes
Eric DANON, Directeur général adjoint des Affaires politiques et de sécurité, MAE
Daniel DORY, Maître de Conférences HDR, Université de La Rochelle. Géographie et géopolitique du terrorisme
Julien DUFOUR, Commissaire de Police, criminologue
François FARCY, Directeur judiciaire, Police fédérale belge
Michel GANDILHON, Expert ès-stupéfiants et toxicomanies
Jean-François GAYRAUD, Commissaire divisionnaire de la Police nationale
Sylvain GOUGUENHEIM, Professeur des Universités, historien
Arnaud KALIKA, Expert et analyste du monde russe et ex-soviétique, Asie centrale, etc.
Philippe LAVALT, ANSSI
Doron LEVY, Criminologue, consultant, expert
Stéphane QUÉRÉ, Ecrivain, expert, dirige le *Bulletin hebdomadaire d'informations criminelles*
Mickaël ROUDAUT, Administrateur à la direction générale pour les affaires intérieures de la Commission européenne
Jacques de SAINT-VICTOR, Professeur des Universités, CNAM
Lauriane SICK, Experte, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme auprès d'une institution financière, master en criminologie
Christian VALLAR, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques de Nice
Camille VERLEUW, Expert de l'islam radical, notamment chi'ite

Sécurité globale

Editions ESKA
12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris
Tél. : 01 42 86 55 65 - Fax : 01 42 60 45 35
Site : www.eska.fr





RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le comité de rédaction de la revue est ouvert à toute proposition d'article.

Les auteurs sont priés de respecter les lignes directrices suivantes quand ils préparent leurs tapuscrits :

- ✓ Les articles ne doivent pas dépasser 40 000 signes (notes et espaces comprises).
- ✓ Les articles doivent être inédits. Si justifié par un intérêt éditorial précis, la rédaction accepte néanmoins les versions longues et étayées d'articles préalablement parus.
- ✓ Deux résumés, l'un en français, d'une dizaine de lignes maximum et un autre, en anglais, de la même importance, doivent être fournis avec le manuscrit, accompagnés de la qualité et la liste des dernières publications de l'auteur.
- ✓ Une bibliographie sommaire peut éventuellement être jointe aux articles.
- ✓ Les auteurs feront parvenir leur article par Internet à l'adresse suivante : agpaedit@eska.fr en format MS Word (.doc ou .rtf) ; Times New Roman 11 justifié, interlignes simples.
- ✓ Les auteurs doivent joindre dans un fichier séparé portant mention de l'ensemble de leurs contacts : courriel, adresse postale et le cas échéant numéro de téléphone.
- ✓ L'article doit être présenté de la manière suivante : titre en Times 14, suivi, à chaque fois à la ligne, du prénom et du nom de l'auteur, de sa qualité (notice biographique), du résumé français/anglais et du corps du texte.
- ✓ Les auteurs sont invités à structurer leurs analyses par intertitres afin de faciliter la lecture.
- ✓ Lors de la remise de l'article à la rédaction les fichiers Word doivent être titrés de la façon suivante : NOM (de l'auteur en majuscules) – titre (de l'article en minuscules).
- ✓ Tous les tableaux, graphiques, diagrammes et cartes doivent porter un titre et être numérotés en conséquence et sourcés s'ils ne constituent une œuvre originale. Toutes les figures doivent être transmises séparément en fichiers jpeg ou pdf d'une résolution suffisante (idéal 300 dpi) et leurs emplacements doivent être clairement indiqués dans le texte.
- ✓ Réduire au minimum le nombre de notes, et les placer en notes de fin selon le système de référencement Word.
- ✓ Tous les textes qui ne correspondraient pas aux critères linguistiques standards et aux exigences de rigueur critique seront renvoyés aux auteurs pour adaptation.
- ✓ Une attention particulière devra être portée à la ponctuation : guillemets français, majuscules accentuées (État, À partir de, Égypte, etc.) et à un usage modéré des majuscules conformément aux règles typographiques.

Référence : Collectif, *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie Nationale, Paris, 2002.

Les articles signés expriment la seule opinion de l'auteur et ne sauraient engager la responsabilité de la revue.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que des copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'art. 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français de Copyright, 6 bis, rue Gabriel Laumain, 75010 PARIS.

Sécurité Globale | N°17, nouvelle série | N°43, série originale

Revue trimestrielle | © Editions ESKA 2019

ISSN : 1959-6782 • ISBN : 978-2-7472-2883-1 • CPPAP : 0921 T 90246

Imprimé en France





Sommaire

N° 17

DOSSIER 1

Flux illicites, Europe du Sud-Maghreb

Dr Hanane BENYAGOUB & Xavier RAUFER - <i>Flux et trafics illicites</i> <i>Europe du Sud-Maghreb : perspective géopolitique et criminologique</i>	7
---	---

DOSSIER 2

Légalité sécurité : le présent, l'avenir

Alexis DEPRAU - <i>Légalité - Sécurité : le présent, l'avenir</i>	37
- <i>L'évolution progressive des effectifs des agents de renseignement</i>	39
- <i>Politique de la ville et guérilla urbaine</i>	51
- <i>La lutte contre la contestation à tendance subversive</i>	57

Chroniques et rubriques

CHAMP TERRORISME	
Julien DUFOUR - <i>Données, faits, textes sur le terrorisme islamiste en France, 2015-2018</i>	71





CHAMP CRIMINOLOGIQUE

Jean-Luc LOTTEFIER - *Les clans criminels familiaux :
une criminalité organisée sous les radars* 97

Xavier RAUFER - *Danger oui; défi, bien sûr - mais ennemi ?
Le cas de la criminalité organisée transnationale* 107

VEILLE BIBLIOGRAPHIQUE

Daniel DORY - *Terrorisme: retour sur quelques questions fondamentales* 111

Hommage à Bernard Lavilliers 121

FAITS & IDÉES - Xavier RAUFER & Stéphane QUÉRÉ 123





Dossier 1

Flux illicites, Europe du Sud-Maghreb







Flux et trafics illicites Europe du Sud–Maghreb : perspective géopolitique et criminologique

Dr Hanane BENYAGOUB¹ – Xavier RAUFER

Conceptuellement, cette étude doit beaucoup ² :

- D'abord, à deux remarquables ouvrages du prof. Alain Tarrus, « La mondialisation par le bas » (ref. 41, 2002) et « La mondialisation criminelle » (ref. 36, 2015)
- A la pénétrante étude du chercheur Adrien Doron, « De la marge au monde, la structuration mouvementée d'une place marchande transnationale à ben Gardane, Tunisie » (ref. 37, 2015)
- A l'étude de synthèse de notre collègue algérienne Mme Hanane Benyagoub « Commerce transfrontalier et insécurité en Afrique du Nord : le cas de la localité de ben Gardane en Tunisie »
- Aux recherches sur le Maroc de notre ami Samir el-Ouardighi, journaliste à *Médias24-Maroc*.

Introduction³

Comme cette étude le démontrera, le commerce illicite constitue un grave problème pour la communauté internationale. Le lecteur trouvera dans l'annexe i des chiffres propres à l'édifier sur la gravité du problème.

Mais d'abord, ceci : pour être utile, une telle étude doit viser à l'originalité et accéder à la dimension stratégique. Elle doit négliger ce qui est bien connu, stable, durable et visible. Elle doit se concentrer sur ce qu'on voit mal, ce qu'on tend à négliger ; sur ce qu'on peine à détecter et comprendre à temps.

Car ce qu'on entend par « commerce illicite » ne va pas de soi. L'étudier, même à l'échelle régionale, nécessite d'abord de l'envisager selon deux angles, l'un géopolitique,





Dr Hanane BENYAGOUB - Xavier RAUFER

l'autre criminologique, ce que nous faisons ci-après.

La conception géopolitique du commerce illicite

La mondialisation est passée par là - même si celle qui nous intéresse n'est pas la plus visible. Certes, la présente étude porte sur une zone géographique donnée - l'Europe du Sud, le Maghreb et au-delà, la région du Sahel - mais il faut bien voir, et voir préalablement, que cette zone, quoiqu'immense, n'est qu'un maillon d'une chaîne de trafics en tout genre, à proprement parler transcontinentale, puis qu'elle va de Hongkong et Guangzhou à l'est, au Golfe de Guinée à l'ouest, *via* l'Asie centrale, la mer Noire, le Golfe, l'Anatolie et les Balkans.

8

C'est une immense route de commerce « gris » (objets licites vendus en contrebande, tabac, petit électronique, etc.) et « noir » (stupéfiants, trafics d'êtres humains, etc.) à la fois ; une chaîne continue existant parfois depuis des siècles (« Route des Sultans » « Route des Balkans » Route du « Trabendo » ⁴⁾) dont les éléments humains inextricablement mêlés sont contrebandiers, bandits, proxénètes, islamistes - séparément ou ensemble (les « hybrides »).

Toute une faune mal connue des Etats comme des Organisations non-gouvernementales (ONG) car la plupart de ces commerçants et contrebandiers (pourtant des dizaines de milliers au minimum) :

- ne sont pas des migrants définitifs, ils voyagent d'usage sous visas de tourisme donc sont peu ou pas repérés par les services de sécurité, notamment de la « Zone Schengen » de l'Union européenne,

- ne sont pas pauvres ni affamés, donc inexistants pour les ONG.

Bien plutôt, ils sont noyés et souvent invisibles dans les flux migratoires et touristiques.

ROUTE DES SULTANS (remonte à l'Empire Ottoman) : Taiwan, Hong Kong, etc., puis Asie centrale - Mer noire - Turquie - Balkans - Mer adriatique - Méditerranée occidentale - électronique bon marché, héroïne, migrants et prostituées, tabac/cigarettes

ROUTE DU TRABENDO : (*descente*) : Europe du Sud, Marseille à l'origine - Maghreb (Oujda au Maroc, Oran en Algérie...) - Sahel et Afrique occidentale (Sénégal, Mali...) - biens de consommation, cigarettes « *Cheap Whites* » ; (*montée*) Afrique, Maghreb, Europe - migrants clandestins, cocaïne, etc.

ROUTE DES BALKANS - (embranchement de la route des sultans) Turquie - Balkans - Europe occidentale - (*descente* vers l'Europe) idem que route des sultans ; (*remontée* vers la Mer noire) argent noir, drogues chimiques type Ecstasy.

ROUTE DU SUD (embranchement de la Route des Balkans) Italie du Sud - Libye - Tunisie - Sahel.

On le voit : tout un immense maillage de territoires, de routes, de réseaux transnationaux, de « zones troubles », etc. Et en son cœur, une constante et durable présence criminelle : crime organisé russe (Mer noire) mafias du sud de l'Italie et d'Albanie, milieux criminels balkaniques ; rive sud de la Méditerranée, milices armées islamistes, bandes criminelles aussi.





La conception criminologique du commerce illicite

Plus et mieux que les géographes, sociologues et ethnologues, les criminologues savent - et peuvent établir ce qui suit - élément crucial pour une telle étude, surtout dans sa dimension prévisionnelle - menaces futures :

- Les criminels n'ont pas de « métier » comme les gens honnêtes en ont un,
- Ce sont d'usage des individus (ou des bandes, ou des entités mafieuses) prédateurs et opportunistes. Leur seule activité consiste à repérer des opportunités d'enrichissement illicites et à bondir dessus - comme un fauve saute sur la gazelle affaiblie ou sortie du troupeau,
- Un grand commissaire Corse de la police française a dit un jour « les malfaiteurs renoncent à tout, sauf au butin » sentence devenue un célèbre proverbe criminologique. Ainsi les bandits créent des « pipe-lines » ou des réseaux criminels et y font passer ensuite tout ce qui peut les enrichir : tabac, stupéfiants, prostituées, pièces détachées contrefaites, etc.
- Ainsi, toutes nos recherches tendent à démontrer qu'il n'existe pas, dans le milieu criminel considéré pour cette étude, de professionnels d'un seul domaine, comme par exemple du trafic d'êtres humains, ou de produits du tabac, mais des entités criminelles passant d'une source illicite de profit à une autre, en fonction de basiques calculs coûts-bénéfices :
 - Ca va me rapporter combien (instinct de lucre)
 - Je risque combien si je suis arrêté (instinct de conservation).

- De même et enfin les voies et routes criminelles qu'ils conçoivent et utilisent sont toutes provisoires, temporaires, réversibles et font l'objet de constants arbitrages et révisions. Tout bandit conscient sait que le temps, le durable, le fixe et le stable sont les meilleurs alliés et amis des Etats et des polices. Faire durablement la même chose illicite au même endroit, c'est la certitude d'être arrêté (si paix civile) ou bombardé (si guerre civile).

Pas de route éternelle, pas d'alliance continue : pour que le trafic criminel continue (lui, ininterrompu) tout le reste, en dessous et par derrière, doit changer tout le temps.

Pour bien radiographier ce gigantesque système, pour bien voir d'où il vient et où il va - et ce qu'il fait - nous aborderons successivement les points suivants :

- Les données importantes sur le commerce illicite, portant sur le domaine de notre étude (Europe du Sud et Maghreb),
- Projecteur sur le tabac, marchandise illicite idéale - et dangereuse,
- Historique des trafics France - Maghreb (depuis plus de 60 ans...),
- Vision géopolitique de la « mondialisation par le bas »,
- Comment fonctionne cette « mondialisation par le bas »,
- Vision géopolitique des zones troubles à l'échelle transcontinentale,
- Projecteur sur « la mère de toutes les zones troubles » (de la région considérée) Ben Gardane - Ras Jedir, à la « frontière » entre la Libye et la Tunisie, la plus problématique du continent africain.



Statistiques et faits pertinents sur le commerce illicite et les trafics, dans le domaine de l'étude (Europe du sud + Maghreb)⁵

EUROPE - Le trafic des êtres humains (TEH) en induisant et provoquant nombre d'autres, il faut s'intéresser aux réseaux criminels introduisant illicitement les clandestins en Europe. Or, annonce Europol, le nombre des passeurs (opérant d'usage en réseaux), explose depuis deux ans.

Europol annonce même un doublement de leur nombre, de $\pm 30\,000$ passeurs en septembre 2015, à $\pm 55\,000$ fin 2016 - et $\pm 65\,000$ fin 2017.

10

L'origine de ces passeurs se décompose comme suit :

- Europe (Balkans) : $\pm 60\%$ du total
- Moyen-Orient : $\pm 15\%$
- Afrique : $\pm 13\%$
- Asie de l'Ouest : $\pm 9\%$
- Amériques : $\pm 1\%$

FRANCE - Comme la contrebande/contre-façon de cigarettes/tabac est une activité phare de la contrebande mondiale, observons-la dans le pays d'origine des trafics vers le Maghreb. Rappelons que 80 % du tabac fumé en France l'est sous forme de cigarettes, la taxation du tabac rapportant à l'Etat environ 14 milliards d'euros par an.

En 2015 (étude KPMG 2016, commandée par PMI, Imperial Tobacco, JTI et BAT) la France est championne d'Europe de consommation de cigarettes illicites,

(achetées « à la sauvette » ou sur Internet) ; l'analyse porte sur les cigarettes licites mais importées en contrebande dans le pays, plus les contrefaites et enfin, sur le trafic transfrontalier proche (d'un pays voisin où les cigarettes sont moins chères). En 2015, ces 16 milliards de cigarettes fumées sans achat chez le buraliste (qui en France, a le monopole de la vente du tabac) représentaient 27 % de la consommation totale :

- Cigarettes achetées dans le réseau officiel : $\pm 61,5\%$ en 2015
- Cigarettes achetées légalement hors de France : $\pm 12,5\%$
- Paquets illégaux : $\pm 14,6\%$ du total, en augmentation de + 1,2% depuis 2014

L'estimation des officiels français est moindre que celle des fabricants ; mais est quand même (pour 2016) de 15 % de la consommation, pour un chiffre d'affaires criminel de ± 9 milliards d'euros par an. Dans la France de 2018, $\pm 22\%$ des cigarettes sont achetées hors du réseau des buralistes et les professionnels estiment qu'en 2020, on risque d'en être à 40 % des ventes totales.

En 2016 enfin, 31 % des cigarettes illicites fumées en France provenaient d'Algérie : nous sommes bien sur la voie montante de la « Route du *trabendo* ».

Après la France, l'usage des cigarettes illicites est au plus haut en Pologne, au Royaume-Uni et en Italie.

ALGÉRIE⁶ - pays immense de $\pm 2,4$ millions de km² avec 6 343 km de frontières. (sources douanes d'Algérie)





Flux et trafics illicites Europe du Sud-Maghreb

Saisies de stupéfiants par tous les services de l'Etat algérien (2017) :

- Cannabis : ± 52,6 tonnes
- Cocaïne : ± 6,3 kilos
- Héroïne : ± 2,2 kilos

Saisies de cartouches de cigarettes par les douanes d'Algérie :

- 2017 : 56 038 cartouches
- 2016 : 39 515
- 2015 : 23 700

Saisies de bouteilles d'alcool fort par les douanes d'Algérie :

- 2017 : 62 440 bouteilles
- 2016 : 150 614
- 2015 : 95 815

TUNISIE⁷ - (source : Institut tunisien d'Etudes stratégiques) Chez ce voisin de la Libye, pays totalement chaotique depuis fin 2011, l'économie illicite, ou parallèle, représente de 15 à 20 % du Produit intérieur brut (PIB) et emploie ± 30 % de la main-d'œuvre non-agricole.

75 % des Tunisiens achètent des biens ou produits issus de la contrebande. 77 % des importations de la Libye vers la Tunisie sont de la contrebande. Au total, le « secteur informel » comprendrait environ 50 % du commerce total tunisien.

MAROC - (Source Direction générale de la surveillance du territoire national, DGST et notamment, son bureau central d'investigations judiciaires, BCIJ, chargé de la lutte contre le crime organisé transnational)

Données générales (Douane marocaine) :

- Saisies d'objets contrefaits (2017) 5,23 millions d'unités ; (2016) 2,25 millions,
- Saisies de cigarettes illicites (2017) 23 millions d'unités ; (2016) 12,5 millions,
- Saisies de devises, blanchiment (2017) 2,2 milliards de dirhams⁸ ; (2016) 1,2 milliard,
- Saisies de stupéfiants (2017) :
 - Cannabis : ± 34 tonnes
 - « Drogues dures » (héroïne + cocaïne) : ± 477 kg
 - Drogues chimiques type Ecstasy : ± 140 000 cachets

Le Maroc et la cocaïne⁹

Depuis 2014 les cartels sud-américains ont fait du Maroc leur tremplin N° 1 vers l'Europe, ce pour deux raisons :

- présence sur place d'importants exportateurs de cannabis vers l'Europe et de ce fait, de réseaux logistiques bien rodés, pouvant aussi soudoyer certains fonctionnaires,
- bourgeoisie locale, classes supérieures souhaitant « faire la fête » et achetant d'autant plus de cocaïne à cet effet, que cette drogue est bien plus pure que voici dix ans (15 % de pureté alors, 40 % aujourd'hui) et coûte aujourd'hui (selon la ville où on l'achète) de 300 à 500 dirhams le gramme (800 dirhams et plus vers 2010).

La destination finale de la cocaïne reste bien sûr l'Europe et le Golfe (voie terrestre, maritime ou aérienne, Espagne, Pays-Bas, Allemagne, Emirats arabes unis), mais les ventes locales, moins logistiquement risquées, peuvent aussi être lucratives.





Dr Hanane BENYAGOUB - Xavier RAUFER

Notons que les grosses saisies internationales sont opérées par le renseignement intérieur (DGST) qui possède les contacts internationaux en la matière.

Première grosse saisie à Marrakech en mars 2014, 226 kg. Par la suite, les tonnages de cocaïne saisis au Maroc sont énormes : 1,2 t. en 2016 (sur un bateau venant du Venezuela) ; 2,6 t. en octobre 2017, une cocaïne pure à 93 %, conditionnée en 2 600 paquets d'1 kg, portant le sceau d'un grand cartel latino-américain - et pouvant donc être coupée 5 fois avant revente (plus de 12 tonnes à revendre dans la rue...) ; février 2018, dans le port de Casablanca, 541 kg d'une cocaïne à l'exceptionnelle pureté de 97 % (près de 3 t. après coupage).

12

Ce alors que souvent, et bien sûr en plus, des « mules » venant d'usage de Sao Paulo, Brésil, sont interceptées à l'aéroport Mohammed V de Casablanca, ayant ingéré de 1 à 2 kg de cocaïne en boulettes, ou bien portant quelques kilos de la drogue dans leurs bagages.

Le tabac, marchandise illicite idéale – et dangereuse, comparaisons et ordres d'idée¹⁰

D'abord, il nous faut acquérir des éléments de comparaison : comme les statistiques ne sont pas toujours parfaites, ni bien exploitables, dans les Etats du Maghreb, il nous a semblé utile de proposer d'abord des données plus solides, sur la Bulgarie, Etat lui aussi inscrit dans les Balkans, zone plutôt chaotique, et au débouché de la route éponyme, l'une des grandes voies mondiales du commerce illicite et des trafics (êtres humains, stupéfiants, etc.).

• Le trafic et l'usage des cigarettes illicites en Bulgarie (Source Institute for market economics, Sofia)

Rappelons d'abord qu'aujourd'hui encore dans les Balkans, le commerce illicite, le plus lucratif, reste une forme banale d'activité économique. Les divers trafics de la Route des Balkans représenteraient ainsi un chiffre d'affaires annuel de 7 à 8 milliards de dollars, à comparer par exemple avec le PIB de la Macédoine-FYROM (11 milliards de dollars), de l'Albanie (12 milliards de dollars)

De 2007 à 2016, sur une décennie donc, le commerce illicite des cigarettes en Bulgarie a constitué pour le milieu criminel un chiffre d'affaires de 2,5 à 3,5 milliards de leva (1,28 milliard d'euros ; 1,55 milliard de dollars¹¹).

Au début de la période considérée (2007), les cigarettes illicites représentaient ± 11 % de la consommation du pays ; au plus haut (2010) ; ± 31 % de cette consommation ; en 2016, il s'est consommé 1 milliard de cigarettes illicites en Bulgarie, rapportant aux trafiquants, etc., de 120 à 170 millions de leva.

Tabac haché, à rouler : il s'en produit beaucoup en Bulgarie, en grande partie vendu « au noir » : 86 % de ce tabac consommé dans le pays y est produit ; et 75 % passe dans les circuits illicites, où il permet de rouler environ 860 millions de cigarettes.

Pour un petit pays (7,2 millions d'habitants), au PIB modeste (par habitants, prix du marché 2016, 6 600 euros) les profits du trafic de cigarettes sont tout sauf négligeables, et les capacités de corruption (de





l'économie, des fonctionnaires et politiques) qu'ils confèrent aux criminels, importantes.

• **Le tabac, marchandise illicite idéale - et dangereuse**

- Les fumeurs représentent \pm 15 % de la population mondiale ; en 2014, le marché légal mondial du tabac est de \pm 745 milliards de dollars (90 % pour les cigarettes).
- Par comparaison, les usagers (dans l'année, au moins une fois) sont :
 - du cannabis : 3,8 % pop. monde
 - des amphétamines : 0,77 % pop. monde
 - des opioïdes : 0,37 % pop. monde
 - de la cocaïne : 0,35 % pop. monde

IDÉALE - Tabac et cigarettes sont un produit léger au transport facile, à la demande forte, donnant des profits importants (taux de profit : 20 % minimum), à la répression ne frappant que le bas des hiérarchies criminelles.

DANGEREUSE - La contrebande/contrefaçon du tabac est à la fois une source de revenus pour le crime organisé et une perte de taxation pour les Etats ; elles conduisent à une importante corruption et à un massif blanchiment d'argent.

4 méga-entreprises mondiales produisent 65 % du tabac consommé au monde.

Tabac et cigarettes illicites dans le monde :

- On appelle « tabac illicite » celui produit sans taxe ni licence, vendu ensuite en contrebande, plus celui produit par voie de contrefaçon. Sont illicites :
 - Les cigarettes normales vendues en contrebande (taxes non payées)

- Des cigarettes à bas coût à usage de contrebande (*cheap whites*)
- Les cigarettes contrefaites (manufacture illicite à bas coût)
- *Idem* pour le tabac brut, haché, à rouler
- 1 cigarette sur 10 fumée au monde est illicite
- Les cigarettes contrefaites contiennent en moyenne :
 - 5 fois plus de cadmium (*que celles de marques*)
 - 6 fois plus de plomb
 - 133 fois plus de monoxyde de carbone
 - 160 fois plus de goudron
- Dans le monde en 2015, le chiffre d'affaires du tabac/cigarettes illicite a été d'environ 40 milliards de dollars, dont 5,2 milliards pour les cigarettes de contrefaçon.

UNION EUROPÉENNE - le marché des cigarettes illicites dans l'UE est de \pm 9 % du total (48 milliards de cigarettes), représentant une perte de taxation de \pm 10 milliards d'euros par an.

AFRIQUE + Moyen-Orient - de 2005 à 2015, le secteur du monde où la consommation de cigarettes illicite augmente le plus. Pourcentage du tabac illicite sur tout le continent : 15 % ; en Afrique de l'Ouest : jusqu'à 80 % (au débouché de la « Route du Sud » et de la « Route du Trabendo »). La zone du Maghreb (du Maroc à l'Egypte) fume beaucoup et représente de 40 à 50 % de la consommation de tabac de tout le continent africain. Source for this ?

Trafics France-Maghreb : l'origine¹²

La « mondialisation par le bas » n'a pas débuté d'un seul coup, à date fixe, après





Dr Hanane BENYAGOUR - Xavier RAUFER

l'effondrement de l'Union soviétique et 1989-1990, lors de l'abolition de l'ordre bipolaire du monde. Elle avait débuté longtemps auparavant, notamment entre la France et le Maghreb, après les indépendances de la décennie 1960. Si cette « mondialisation par le bas » a ses arcanes (nous les explorons et analysons dans les deux chapitres suivants) elle a aussi son origine, que nous exposons maintenant.

A Marseille-centre, le quartier plutôt délabré de « Belsunce »¹³. Dans les décennies 1960-1970, il vit naître - et fut la première capitale - du « capitalisme nomade » et y régna longtemps et aujourd'hui encore, l'inlassable grouillement de ses « fourmis », le plus souvent des immigrés issus du Maghreb et de la zone sahélienne, qui forment l'infanterie de base de la « mondialisation par le bas »¹⁴. Dans l'argot franco-hispanico-maghrébin colonial, ce commerce informel, à cheval sur le licite et l'illicite, c'est le TRABENDO (*contrabando* en espagnol).

Dans la décennie 1980, son apogée, « Belsunce » est en réalité un post-comptoir colonial, côté informel. Alors, s'y pressent, les unes contre les autres, de 350 à 400 boutiques tenues surtout par des Algériens. Environ 50 grandes familles algériennes y tiennent en effet la plupart des commerces.

Comme on le verra plus bas, les choses changent avec la quasi-guerre civile qui ravage l'Algérie dans la décennie 1990. En l'an 2000 et ensuite, « Belsunce » est sous le contrôle de quelque 120 familles, en majorité marocaines, possédant environ 800 boutiques répandues dans le midi de la France et au-delà, dont désormais seulement ± 175 à « Belsunce » même.

Dès la décennie 1980, ces boutiques drainent une énorme clientèle : par an, environ 700 000 clients faisant un aller-retour depuis le Maghreb (spécialement, ou lors d'une visite à la famille) et de 300 000 à 400 000 immigrés vivant en Europe.

Pour ceux qui viennent d'Algérie, les étapes de la route (maritime ou terrestre, voitures privées ou autocar) sont alors : Oran, Alicante¹⁵ et enfin Marseille.

Chiffre d'affaires annuel de Belsunce, vers 1987, environ 600 millions d'euros (3 milliards de Francs français de l'époque). Sous son allure un peu misérable et décatie, Belsunce est alors et de loin le premier secteur commercial de la façade méditerranéenne de la France.

On vend à Belsunce tout ce qui (licite ou illcite) est introuvable dans l'Algérie « socialiste » d'alors : biens de consommation courante, électro-ménager, trousseaux pour les mariés. Mais aussi, plus discrètement et « sous le comptoir », ce qui relève déjà de l'économie illicite : des vêtements de contrefaçon, des cigarettes de contrebande, de l'électronique de voiture et pièces détachées (alors contrefaites en Italie du sud).

A l'époque, la loi non-officielle édictée par les « Notaires informels » du *trabendo* (dont nous parlerons plus bas) prohibe cependant, le trafic vers le Maghreb des armes, de l'alcool fort, des prostituées et de la drogue - des barrières qui sautent lors de la crise de l'islamisme armé en Algérie (1992-2005 environ).

Bouleversement à Belsunce vers 1991-1992 : la quasi-guerre civile en Algérie affecte en effet tout ce commerce franco-maghrébin.



Très actifs à Marseille, quoique peu visibles, les islamistes du Front islamique du salut, puis ceux (très féroces) du Groupe islamique armé, commencent à racketter les commerçants, exigeant d'eux - sous peine de mort - qu'ils leurs versent une exorbitante version de la « zakat », l'impôt religieux ¹⁶ - traduction islamiste de l'impôt révolutionnaire » des guérilleros des guerres d'indépendance.

Effrayés - et plutôt légalistes - les commerçants algériens, déjà assez fortunés, revendent alors leurs boutiques sises à Belsunce même et fuient ailleurs exercer leurs talents, dans des espaces où la menace islamiste est plus diffuse, voire absente - plus loin en France ou en Europe.

Cela, alors qu'au même moment et par la suite (de 1990 à 2000) environ 1,2 million de Marocains émigrent vers l'Europe. Les plus doués pour le commerce de ces Marocains reprennent alors Belsunce et élargissent le concept des pôles de commerce informel, d'abord vers d'autres villes de France : Béziers, Nîmes, Perpignan, Valence d'abord ; puis ailleurs en Europe : Allemagne, Belgique, Italie surtout, à l'usage initial des populations musulmanes-maghrébines implantées dans la région, ou venant en Europe, là où leurs liens tribaux-claniques les attirent.

Ainsi, de « Belsunce » aux confins du Sahel, s'est constitué de façon quasi-invisible - bien des natifs de Marseille vivant dans d'autres quartiers de la ville seraient fort étonnés d'apprendre qu'un tel système existe - un gigantesque et informel « pipeline » qui, de la façade méditerranéenne de la France, irrigue tout le Maghreb et le Sahel en passant par les « zones troubles » du Perthuis-La Junquera, puis celle d'Andalousie autour d'Algesiras, puis par Oujda au

Maroc (à la frontière avec l'Algérie), puis Oran, de là tout le « bled » et au-delà vers les confins du Sahara.

Et même, désormais, dans l'essentiel de l'Afrique de l'ouest. Dès la décennie 1990 en effet, « Belsunce » acquiert une dimension sahélienne, par l'arrivée des « gens du fleuve » (Sénégal), Sénégalais surtout, mais aussi Maliens ou Mauritaniens. « Fourmis », puis commerçants et notables, viennent donc à « Belsunce » et étendent la « zone de chalandise » du quartier jusqu'aux confins de l'Afrique occidentale. Insistons, les flux montants et descendants de cette « Route du Trabendo » concernent à la fois et tout ensemble des individus, des biens et des produits licites ou illicites :

- *le côté licite* concerne le *mode de vente en contrebande* de tous les objets de la vie courante - au premier rang desquels les cigarettes - sans acquitter de droits ni de taxes, trafic d'usage toléré par les régimes en place comme soupapes de sécurité,
- *le côté illicite* touche à la *nature même* des biens et objets vendus : stupéfiants, faux médicaments, pièces détachées contrefaites - tout le domaine des contrefaçons dangereuses.

Géopolitique de la « mondialisation par le bas »¹⁷

« La mondialisation par le bas opère en dessous des Etats, dans leurs failles, leurs carences. Culturelle et pas seulement économique, ses acteurs sont inattendus - fourmis du négoce international tissant la toile de réseaux innombrables, notaires informels maghrébins ou sénégalais, mafieux... »

Alain Tarrus





La « mondialisation par le bas », c'est d'abord et surtout, l'abolition des frontières pour les « fourmis » du négoce transnational illicite. Or cet effacement de la frontière est tout, sauf un phénomène anodin. Car depuis la domination des Etats-nations sur la terre et encore aujourd'hui, sur la majeure partie de la planète, la limite du monde géographique ou géopolitique est la *frontière*, marque de souveraineté pour l'Etat tout autant que zone vulnérable.

Les grandes voies de trafic de la « mondialisation insaisissable », de l'Asie, du Moyen-Orient et du Maghreb, vers l'Europe

Entre ces voies existent bien sûr des chevauchements - mais pas de « guerres » - il y a de l'argent à gagner pour tous, et chaque entité ethnique trafiquant au long de ces voies sait se défendre, gardes du corps, « accompagnateurs », etc.

- Ex-Républiques soviétiques d'Asie centrale (les « Stans ») / Pologne / Allemagne
- Caucase / Géorgie / Ukraine / Autriche / Suisse
- Asie du Sud / Emirats arabes unis / Liban / Grèce / Italie du Nord / France
- Afghanistan / Géorgie / Turquie / Italie du Sud / Espagne
- Afghanistan / Turquie / Grèce / Italie du Sud / France / Espagne
- Liban / Sud-Méditerranée / Maghreb / Espagne

16

Intellectuelle ou physique, la frontière est cruciale pour la défense, la sécurité, le renseignement. Or aujourd'hui toujours plus poreuses, les frontières sont malmenées : déterritorialisation des relations économiques, politiques, culturelles ; émergence de nouvelles entités internationales contournant ou enjambant l'Etat-nation ; divergence globale des sphères économiques, sociétales et culturelles avec la forme étatique. Et en plus aujourd'hui, la « mondialisation par le bas », phénomène sinon nouveau, du moins méconnu, qu'il nous faut ci-après expliciter.

D'abord, ce rappel : Depuis deux millénaires, l'espace et le temps forment les deux axes stratégiques de l'humanité. Mais l'unitaire formule « espace-temps » cache des rapports tourmentés. Car au long des siècles, soit le temps, soit l'espace, ont tour à tour dominé les pensées stratégiques. Du XIX^e siècle à ce jour, l'espace domine la pensée des européens, concernant leurs grands empires coloniaux.

Là, souligne Robert Kaplan dans *The revenge of Geography*¹⁸, la géopolitique exprime même la destinée humaine. Car, dit-il, la survie d'un peuple outrepassé les simples joutes militaires : le climat, les récoltes, les précipitations déterminent les choix humains et politiques. Bien sûr aussi, les grands flux transcontinentaux de biens, de services et d'êtres humains. légaux, discrets ou carrément illicites, comme on va le voir.

Les bas-fonds de la « mondialisation insaisissable »

Depuis la fin de l'ère coloniale et la migration des anciens colonisés vers l'Europe, se





sont constituées des routes d'un commerce illicite, qui reprennent en gros les routes historiques des caravanes et du colportage - moins célèbres que la fameuse « Route de la soie », mais tout aussi réelles et efficaces.

S'agissant de l'objet précis de notre étude, une toile invisible de négoce discret recouvre-t-elle ainsi, depuis parfois plus d'un demi-siècle, la Méditerranée occidentale et l'Europe méridionale.

Au long de ces routes, depuis des décennies voire des siècles, un flux continu et au long cours de biens et marchandises hors-taxe, donc vendues en contrebande, l'Etat et ses douanes étant ici contourné, voire aboli.

Sur ces routes, de petits entrepreneurs nomades - plutôt des Marocains à l'ouest et des Turcs, à l'est - opèrent un commerce clandestin transfrontalier ; en une mobilité délibérée et permanente, bien différente des migrations à objectif sédentaire. Dans une camionnette, une voiture - voire deux valises - ces agents du commerce invisible transportent des produits licites non-taxés, aussi parfois des produits contrefaits et les revendent à bas prix :

- Aux populations des anciens pays colonisés ; pour la France, pays du Maghreb et de la zone sahélienne ;
- Aux populations pauvres (migrants, immigrés, etc.) des nations riches, aux diasporas issues des colonisations (du Maghreb, des Balkans, de l'Afrique sub-saharienne, etc.), vivant dans les quartiers marginalisés ou excentrés des métropoles européennes, notamment bien sûr Marseille, mais aussi Bruxelles, la région parisienne, Berlin, Barcelone, Turin, etc. (le commerce « poor-to-poor »).

Ces populations maghrébines-africaines présentes en Europe ont appris de longue date à taire, à garder pour eux, deux éléments importants de leur culture et de leur vie :

- Tout ce qui touche aux affaires tribales est caché aux « Toubabs » (Blancs) de peur de ridicule ou de moquerie. A peine parfois, un Sénégalais ou un Malien évoquera en souriant, au détour d'une conversation, une « affaire de cousinage » (formule codée qui désigne les histoires tribales, comiques ou sérieuses) ;
- Tout ce qui touche au commerce invisible, au *trabendo*, bien présent dans les quartiers où vivent les immigrants stables. Dans ces quartiers, des forums de discussion, des publicités sur Internet présentent ces marchandises. Les jeunes notamment savent fort bien quelles nouveautés électroniques, quels vêtements ou chaussures de sport, acheter par ce truchement, leurs performances et prix. Ils les commandent aux « nomades » qu'ils connaissent ; souvent pour eux-mêmes, mais aussi pour des relations habitant d'autres quartiers ou villes.

De « grand ghetto » en petit quartier, des routes du *trabendo* ou des Sultans, au petites villes des couronnes périurbaines, se crée ainsi un maillage où, par capillarité, circulent tous les biens de contrebande, la contrefaçon, etc.

Un trafic transcontinental massif mais invisible

Ces dizaines de milliers de nomades du commerce illicite transcontinental sont quasi-invisibles, car noyés dans des flux de





Dr Hanane BENYAGOUB - Xavier RAUFER

millions de touristes (sur leurs trajets) et dans la population immigrée (en Europe). De l'Asie de l'Ouest aux confins de l'Afrique centrale et passant par le Maghreb ; du Caucase à l'Andalousie, ces flux, réseaux et individus, ces marchandises et ces masses d'argent gris ou noir, forment ainsi la face immergée, obscure, du commerce international.

L'Etat sort-t-il indemne de ce massif et permanent commerce invisible ? Non : ces opérations se faisant toutes hors règlements commerciaux ou fiscaux, il y perd des taxes et d'usage, ses fonctionnaires, douaniers, policiers, agents consulaires, sont soumis à de fortes pressions - corruption mais parfois aussi, intimidation.

18

Insistons - ce qui se transporte au long de ces routes relève tout autant de l'économie grise », informelle, que de l'économie noire, elle carrément criminelle.

La « mondialisation par le bas » : comment ça marche ?¹⁹

Les entités que nous décrivons ci-après diffèrent fort des mafias, bandes et réseaux criminels « classiques » ; ces derniers actifs, parfois séculairement pour les mafias, dans le racket, les trafics d'êtres humains, de stupéfiants et d'armes (avec parfois des restrictions culturelles comme en Italie du sud²⁰).

Cependant, les plutôt méconnus « transmigrants » ci-dessous décrits, quoiqu'à l'origine non-criminels, cohabitent et coopèrent en fin de compte avec ces « criminels d'habitude », dans les zones, espaces et routes mondiales de l'illicite ; ce, selon les règles et normes de la mobilité transfrontalière, et de l'économie souterraine ou invisible, connues

et acceptées de tous ²¹ ; l'ensemble créant des chaînes transcontinentales et continues de business « gris » ou « noir » ; et donnant finalement naissance à la « mondialisation discrète » plus haut définie et dépeinte.

Nous parlerons ici des transmigrants, ces entrepreneurs nomades invisibles car le plus souvent perdus dans les flux touristiques ou migratoires ; entrepreneurs opérant en réseaux ethniques et dont le comportement est régi par des codes d'honneur tirés de leurs traditions nationales ou tribales.

Ni émigrés ni immigrés, ces transmigrants actifs en Europe ont en fait exaucé le vœu séculaire des libéraux et libertaires, suscitant un monde sans frontières ni taxes. Ces transmigrants ne sont jamais ou presque des clandestins ni des « sans-papiers » ; ils agissent à visage découvert et disposent de passeports authentiques portant d'authentiques visas touristiques (d'ordinaire limités à trois mois de présence sur le sol du pays visité).

Des Marocains du Maghreb aux Turcs ou Kurdes d'Anatolie ou d'Asie centrale, en passant par toutes les entités ethniques concernées, tous circulent par « tournées » de plusieurs mois, de chez eux à chez eux, un peu à la façon des campagnes de pêche des Terre-Neuvas de jadis. Ce, au long de voies déjà évoquées comme la « Route des Sultans » en usage depuis parfois cinq ou six siècles et fondées sous l'Empire ottoman : Est iranien et Afghanistan, puis Turquie et Balkans, Europe occidentale, enfin.

Aux abords de l'Union européenne et parfois désormais dans son sein (Bulgarie), ces transmigrants de la Route des Sultans peuvent s'appuyer sur les commerçants





locaux ou régionaux, issus des populations et enclaves musulmanes des Balkans auxquels les unissent souvent, hors la profession, des liens plus discrets d'appartenance à des confréries soufies (*Bektashis*, *Naqhsbandis*, etc.) : Bosniaques, Albanais, Turcs ou « Pomaks »²² de Bulgarie, Musulmans du Sandjak serbo-monténégrin²³, etc.

Parlons maintenant de ceux de notre champ d'étude : leur mode d'action s'inspire d'un nomadisme traditionnel au Maghreb et dans la zone sahélienne, importé en Europe où il s'est greffé sur d'anciennes traditions locales de colportage.

D'usage, le nomade reste fidèle à son douar ou à sa ville d'origine. Il n'a ni volonté d'intégration permanente à l'Europe ; ni, quand il se lance dans son commerce informel, de spécialité ou de profession : sa science est, justement, celle du nomadisme ; son expertise, un savoir-jouer entre nationalités et origines diverses, à des fins d'échange commercial. Ce système opère bien sûr par « cousinage » clanique, mais aussi par exploitation de divers migrants ou clandestins - les « fourmis » - pour de menus travaux, tout au long de la chaîne.

Circulant d'usage en camionnettes ou petits fourgons, ces commerçants informels - qu'on voit désormais clairement opérer à Paris même, dans certains quartiers - possèdent les talents des nomades : ils savent quand partir, par où passer, quoi vendre à quel endroit et à qui. Ils savent aussi faire circuler entre eux, et vite, les informations vitales - pratique appelée en Français familier le « téléphone arabe ». Pratique récemment encore accélérée - voire devenue quasi-immédiate - par usage des téléphones portables.

Dans ce monde des transmigrants, existent encore - et fort vivaces - les traditions d'honneur et de vengeance du monde pré-moderne. La parole donnée entre acteurs du commerce illicite y est décisive et si elle est bafouée, tout le réseau l'apprend sans tarder, le tricheur étant par la suite marginalisé - voire éliminé.

Or de telles traditions et pratiques prédominent aussi dans le monde mafieux : nul doute que de l'Italie du Sud aux mondes albanophones et turcophones, elles ne facilitent grandement les échanges entre transmigrants et criminels, quand et où il leur faut dialoguer et conclure des marchés.

Ce d'autant plus qu'aux sommets de ces deux systèmes, le « gris » du commerce illicite et le « noir » des marchés purement criminels, existent des superstructures de contrôles et de contacts avec les pouvoirs étatiques : « coupole » pour Cosa Nostra et « notaires informels » pour des transmigrants - dans le quartier marseillais de Belsunce par exemple - « notaires » liés aux administrations municipales de Marseille ou au pouvoir d'Etat algérien ; autorités qu'il faut savoir apaiser, cajoler - *corrompre* parfois, voire intimider - pour pouvoir « travailler » paisiblement et sans encombre.

« Notaires » ou « coupoles » des superstructures qui, notons-le, financent tout ensemble le commerce illicite « gris » ou « noir ». De ce qui transpire des rapports officiels ou des rares confidences des acteurs illicites du terrain, ces financiers sont d'usage des mafieux italiens ou turcs, ou les chefs de méga-gangs russes ou géorgiens.

De criminelles - ou en tout cas informelles - « sociétés d'investissement » financent à



Dr Hanane BENYAGOUB - Xavier RAUFER

40 ou 50 % les campagnes de vente au long des routes du commerce illicite, avec le double bénéfice d'un intérêt substantiel et de sommes d'argent criminel à l'origine noir, leur revenant gris pâle - du criminel à l'informel, voire blanchi.

Dans certains grands ports des pays du Golfe par exemple, l'électronique bas-de-gamme du sud-est asiatique (venant du Japon via Taïwan, ou de Chine par Hong Kong ; ou objets haut-de-gamme en fin de course, bradés 50 à 60 % moins cher, lors de l'apparition de nouveaux modèles), sont achetés *cash* avec de l'argent en cours de blanchiment (du trafic d'héroïne, le plus souvent).

Déclarés comme « destination terminale », ces objets n'en repartent pas moins, ni vu ni connu, vers des ports avoisinant la route des Balkans.

Un « capital criminel » avancé par des mafieux, comme vu plus haut. Réexporté hors-taxe depuis les ports-francs de divers Emirats, ces objets partent pour les ports de la Mer noire puis circulent au long de la route des Balkans, ou *encore vers des ports, tous plus ou moins hors-contrôle, de la façade libyenne, puis empruntent ensuite, vers l'Europe occidentale, la voie remontante de la route du trabendo.*

Des données provenant de Dubaï en 2014, estimaient que le commerce de telles « marchandises hors-taxes » dans les ports-francs de l'émirat représentaient un chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars par an.

Nouvelles entités de circulation illicite internationales, agents actifs de la « mondialisation par le bas », ces transmigrations passent et

agissent à proximité des réseaux criminels ou mafieux ; entre eux tous, une grande porosité existe, de la façade méditerranéenne française à l'Andalousie et au Mezzogiorno italien (Europe méridionale) ; de là aux Balkans, au Moyen-Orient et au Caucase.

Car les individus ou les produits trafiqués circulent en général dans les mêmes « pipelines » invisibles : électronique asiatique bon marché, cigarettes, stupéfiants divers et prostituées, etc. Naissent et croissent ainsi des réseaux polycriminels-hybrides mondialisés, le plus souvent, complémentaires, aisément accessibles aux nomades en cause, trafiquants ou pur bandits.

Géopolitique des zones troubles²⁴

Marchés illicites... pôles de négoce criminels... routes transcontinentales... zones « grises » ou « troubles » transfrontières... dans notre étude sur les trafics Europe du sud - Maghreb puis Sahel, la géopolitique est partout et l'illicite, caché juste derrière, dans les confins. Voyons d'abord les zones troubles périphériques, autour de l'aire géographique que précisément, nous étudions.

Mais d'abord : tout au long de ces routes, la logistique de la « mondialisation par le bas ». D'abord et principalement, les camionneurs et leurs camions - cruciaux pour tous les trafics. Ils sont les clients des prostituées, à qui ils achètent aussi leurs cigarettes et la dose de cocaïne qui donne l'énergie de la prochaine étape.

Dans leurs camions, moyennant finances ou faveurs diverses, ils peuvent transporter des clandestins, tous les produits du trafic et les espèces « noires », à « blanchir ».



Ils représentent une énorme armée logistique. Au centre de la zone trouble Le Perthus-La Junquera (au cœur de notre sujet, nous y revenons plus bas) il y a souvent, au même moment, plus de 3 500 camions et 5 000 camionneurs. Pareil dans tous les pôles de négoce criminel de la route terrestre Chine - Adriatique.

Hors du champ de notre étude

AU SUD-EST DE L'AIRE DE NOTRE ÉTUDE, la zone trouble adriatique Trieste-Bari-Balkans. Elle couvre précisément, d'ouest en est et du nord au sud :

- Le sud de l'Italie et ses terres mafieuses des Pouilles, de Campanie et de Calabre (La Sicile se tient à l'écart de ces trafics un peu voyants pour elle...)
- De l'autre côté du Canal d'Otrante, le sud de la Serbie, la Macédoine-FYROM, l'ouest de la Bulgarie. Ce sont les terres d'échanges et de trafic d'héroïne et de cocaïne, de cigarettes aussi, qui remontent la route des Balkans ; et des drogues chimiques (amphétamines, ecstasy) qui la descendent, vers la Turquie et le Moyen-Orient.

Terre aussi de trafics d'êtres humains, où les filles venues de la Mer noire (Moldaves, Géorgiennes, Ukrainiennes, etc.) sont « formées à la prostitution » par leurs proxénètes, avant de peupler les quelques 800 à 900 « maisons closes » de la façade méditerranéenne de l'Espagne, de La Junquera (tout de suite passée la frontière française à Algésiras, face au Maroc.

TOUJOURS PLUS À L'EST, la zone trouble de la Mer noire, débouché de la route terrestre des Sultans. Petite électronique de Taiwan

ou Hong Kong, blue-jeans de Chine, héroïne afghane, cigarettes « *cheap whites* » de contrebande, d'un peu partout au long de la route terrestre, passent par là (Le trafic maritime se fait plutôt par Dubaï). A noter sur le trajet l'importance de deux ports, plutôt troubles eux aussi, Poti en Géorgie (3^e port du pays) et Trabzon en Turquie, lieux majeurs des trafics de la Mer noire. En 2007, l'Université d'économie de Sofia, Bulgarie, estimait les flux financiers illicites entre la Mer noire et l'Adriatique - passant, justement, par la Bulgarie, à plus de six milliards de dollars par an. Prochaine étape de la drogue, du petit électronique bon marché et des filles, les Balkans, l'Italie ou l'Autriche - le cœur historique de l'Union européenne

AU SUD-OUEST DE L'AFRIQUE, du Golfe de Guinée au Sahel, la route transsaharienne remonte vers le Maroc ou la Libye, la cocaïne venue du Brésil ou du Venezuela ; de l'Amérique centrale aussi, vers la côte du Ghana, du Nigeria et du Bénin. Du Maroc, et de sa « route du haschisch » la cocaïne remonte vers l'Espagne et le Portugal ²⁵ ; de Libye, les marchandises clandestines s'acheminent vers l'Italie du Sud et la Grèce, puis les Balkans et enfin, L'Europe, toujours.

LA ROUTE MARITIME ASIE DE L'OUEST-AFRIQUE ORIENTALE - Du Pakistan, l'héroïne afghane gagne les ports de Somalie, du Kenya ou de Tanzanie, et arrive en Libye via le Soudan.

Dans le champ de notre étude

France-Espagne-Maghreb : à l'origine, existe une séculaire tradition de colportage entre les nations : ce, des villes du sud de la France : Marseille, mais aussi Perpignan,





Dr Hanane BENYAGOUNB - Xavier RAUFER

Puis Barcelone-Tarragone, puis Valence, Alicante et la zone trouble andalouse, avec en arrière-fond Almeria, Grenade, Malaga, Séville et Algésiras. C'est dans cette zone trouble que s'opèrent les échanges et trocs illicites (servant au blanchiment) avec le Maghreb : cigarettes, chaussures et vêtements de sport, petite électronique bas de gamme, contre cannabis ou héroïne.

La cocaïne est bien sûr exportée en Europe du Nord, où elle se vend bien plus cher

(jusqu'à 50 000 dollars le kilo, en gros, à Stockholm, contre par ex. 12 000 dollars à Miami, Floride), mais est aussi diffusée par les maisons de prostitution de la côte espagnole où d'usage, la fille propose au client une « passe » avec ou sans cocaïne. Dans toute cette zone trouble, l'ordre criminel est maintenu (dans les quartiers chauds, lors des transactions illicites, etc.) par des voyous issus des communautés Gitanes ou Maghrébines, ou encore, venus des Balkans, Serbes ou Albanais.

22

Zone trouble andalouse : Algesiras et la cocaïne, mai 2018

Security Defense Business Review N° 194, 22/05/2018

Le 22 avril, au port d'Algésiras, Andalousie, le ministère espagnol de l'Intérieur annonce une saisie de 8,7 tonnes de cocaïne, dans des conteneurs de bananes de Colombie, « la plus grande de l'histoire du narcotrafic » en Espagne. Cinq suspects sont arrêtés, en Espagne et en France. La drogue était répartie dans \pm 1 000 caisses de bananes, des paquets de cocaïne étant étiquetés *IPhone* dit l'Intérieur, pour qui c'est le record de saisie de drogue « transportée dans un conteneur » en Europe.

En décembre 2017 à Algesiras, 6 tonnes de cocaïne (210 millions d'euros) étaient saisies dans un conteneur de bananes de Medellin, Colombie, la plus grosse saisie en 18 ans. 5^e port d'Europe, Algésiras reçoit 5 millions de conteneurs/an. L'Espagne est le point d'entrée majeur de drogue en Europe, car proche l'Afrique du Nord (cannabis), et liée à l'Amérique du Sud (cocaïne). Au nord-ouest d'Algésiras, Cadix est aussi un fief des trafiquants de stupéfiants et contrebandiers. Opérant quasi-ouvertement, ils s'en prennent souvent à la police.

Confins Tunisie-Algérie - dans la zone de Kasserine (Tunisie) à Tébessa (Algérie) une zone certes trouble, mais modeste, au jour le jour, les trafics signalés par les douanes locales sont : carburant, l'huile d'olive, tapis et couvertures, des cartouches pour fusils de chasse (cal. 16 ou 12) et enfin, des cartons de cigarettes (récemment, 525 cartouches de cigarettes, en mars 2018). Rien de stratégique pour l'instant.





Afrique – ben Gardane – Ras Jedir : la « mère de toutes les zones troubles »²⁶

La Libye est depuis 2011 un espace chaotique aux 1 800 km de côtes ouvertes à tout vent. 1,8 million de km², 6 à 7 millions d'habitants égaillés sur cette immensité ; des milices et tribus survivant grâce à des trafics, hydrocarbures, êtres humains, armes, cigarettes et faux médicaments. Plus bien sûr la présence généralisée des islamistes les plus dangereux, al-Qaïda, Etat islamique, etc. : un fort dangereux mélange de « piste Ho Chi Minh » et de Cour des miracles, face à l'Union européenne.

Dans tout le pays, les milices criminalisées qui en fait, détiennent le pouvoir réel, celui des armes, arrêtent, enferment et exécutent qui ils veulent. Les migrants africains tombant entre leurs mains sont souvent détenus, enfermés, torturés, vendus sur des marchés et livrés au travail forcé – voire aux pires violences sexuelles, ce dans une impunité totale.

Libye et trafics de migrants

De Syrie et d'Irak, du Liban et d'Egypte, d'Afrique subsaharienne et de Tunisie, les migrants affluent vers la côte libyenne, tremplin vers l'Europe. Filet d'eau sous Kadhafi (4 500 passages vers l'Europe en 2010) le passage des migrants est devenu un tsunami migratoire (170 000²⁷ en 2014). Cette année là, 60 % de tous les migrants vers l'Europe empruntent cette route, dite de la Méditerranée centrale », des côtes Libyennes au sud de l'Italie. Pour certains Etats de la région et pour l'Etat islamique, ces flux de migrants constituent une arme

stratégique ; pour les criminels et trafiquants d'êtres humains, ce sont des proies faciles.

A travers la Libye, des routes de contrebande et de migrations achèvent leur course africaine sur ses côtes. Là s'enracine un système criminel élaboré, chaîne de trafics à multiples anneaux. D'Est en Ouest, le recueil de candidats migrants s'opère depuis l'Erythrée, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Sénégal, la Somalie. L'un des « pipe-lines » majeurs va du Ghana en Libye, *via* le Burkina Faso et le Niger ; camions, carburant, refuges et points d'eau, tout est prévu. A l'Est, une plaque tournante à la triple frontière Egypte-Soudan-Libye - les bandits rêvent de zones frontières. Surtout quand des tribus vivant du trafic chevauchent de futilles pointillés postcoloniaux - c'est ici le cas. Comme à la frontière occidentale de la Libye, celle du côté tunisien, que nous présentons maintenant.

Là est sans doute le point le plus important de toute notre étude : qui peut le plus, peut le moins : donc, nous avons choisi de présenter et décrire dans le détail le pôle de contrebande et de trafics criminels le plus important, et de loin, de tout le territoire envisagé par notre étude ; plus important que la zone trouble du Perthus-La Junquera ; plus dangereux et lourd d'implications criminelles que la zone trouble d'Andalousie-Algesiras.

Cette « mère de toutes les zones troubles » - absente des cartes de la mondialisation - est celle de Ben Gardane - Ras Jedir, dans le gouvernorat tunisien de Médenine, aux confins (car ici, comment parler d'une vraie frontière?) de la Tunisie et de la Libye tripolitaine (la « frontière » entre ces deux pays fait 460 km de long, largement désertiques).



Dr Hanane BENYAGHUB - Xavier RAUFER

Réseau d'affaire mondialisé mais invisible, et pôle transfrontalier de commerce parallèle performant et structuré, Ben Gardane (environ 60 000 habitants) se trouve en territoire tunisien ; à 30 km à l'est, Ras Jedir est contre la frontière, côté libyen et clairement dans l'orbite de Tripoli.

Ben Gardane - Ras Jedir : généalogie d'une « zone trouble »

2017-2018

- Dans toute la zone, rôle le spectre de l'islamo banditisme », par infiltration criminelle des milices régionales, ou par contamination islamiste de bandes armées. Au total des *hybrides* et un fort toxique cocktail de jihad et de contrebande.
- Autre inquiétude, celle suscitée par le retour de Syrie et d'Irak de djihadistes rentrant au Maghreb par voie terrestre, Algériens, Marocains ou Tunisiens.
- En janvier 2018, l'islamiste et libyenne « Brigade al-Jouili » du nom de son chef Oussama al-Jouili, attaque à l'arme lourde le poste frontière de Ras Jedir (côté libyen), pour en récupérer le contrôle (et les juteux trafics). Combats avec les agents de sécurité du poste, deux morts et finalement, la brigade fait retraite.
- En avril 2017, dans une voiture tunisienne partant en Libye, plusieurs centaines de milliers d'euros en lingots d'or et dollars US. Une de trouvée, combien passent ?
- Des groupes criminels du Nigeria s'implantent dans les ports du golfe de Gabès. Ils sont là pour récupérer les stupéfiants d'abord livrés dans le golfe de Guinée,

puis ayant traversé le Sahara, pour les acheminer vers l'Europe.

2016

En mars, l'Etat islamique tente de créer un califat sur la zone frontière Ben Gardane - Ras Jedir. L'armée tunisienne intervient en force. Echec de l'E.I., 50 morts.

2015

En mars, attaque islamiste sur le musée du Bardo, à Tunis, 24 morts, 45 blessés.

2013

La période 2011-2013 est chaotique en Tunisie comme en Libye, Des islamistes armés introduisent en Tunisie des lance-roquettes-anti char, des missiles sol-air (*Manpads*), des fusils d'assaut, des grenades, des mines anti-personnel, des explosifs et détonateurs, des armes de poing - tout l'arsenal d'une future guerre civile. En Tunisie, Pour l'Algérie proche ? Pour vente au marché noir ? Nul alors ne semble savoir. En Tunisie même, plusieurs attaques armées djihadistes visent des forces de l'ordre affaiblies et, aux frontières, incapables d'affronter des contrebandiers soutenus, armes à la main, par leurs clans et tribus.

En janvier le site gazier d'In Amenas, Algérie est attaqué par des islamistes armés : 37 otages et 29 djihadistes sont tués.

2012

Chaos libyen... Instabilité du sahel... Crise malienne... Dans toute l'aire sahélienne et saharienne, circulent la drogue (cannabis, cocaïne), les armes à feu, les migrants,



la contrebande, les devises et les bandes armées, en des flux criminels constants, dont le corridor Libye-Mali, passant par le pôle de trafic Ben Gardane - Ras Jedir.

2011

Année terrible pour le Maghreb et le Sahel : en janvier le régime de Ben Ali s'effondre à Tunis ; et en octobre, celui de Kadhafi dans la Libye voisine. Le chaos s'instaure, les bandes armées libyennes s'installent à la frontière tunisienne. Auparavant, un accord tacite avec les autorités régionales permettait les trafics de biens de consommation et de devises, mais interdisait le passage transfrontière des armes de guerre, des stupéfiants et des djihadistes. Tel n'est plus le cas désormais.

2000

Suite à la mondialisation de la décennie 1990-2000, la zone Ben Gardane - Ras Jedir entame son expansion transnationale et commence à importer massivement des produits asiatiques, via Hongkong, Dubaï, Istanbul, etc. Tripoli (Libye) devient le port de Ben Gardane - Ras Jedir, car on n'y paie que peu ou pas de taxes, du fait de la corruption locale. Aussi, intense trafic de carburant de la Libye (où il est très bon marché) vers la Tunisie.

1992-1999

Sévère embargo international visant la Libye pour faits de terrorisme international ; embargo contourné - avec intense effet d'aubaine - par le pôle de trafic Ben Gardane - Ras Jedir ; dès lors vaste trafic et contrebande entre les deux pays (produits de luxe, médicaments, pièces détachées, etc.).

1985

Crise politique entre la Libye et la Tunisie ; les travailleurs tunisiens sont expulsés de Libye, intenses trafics, notamment de devises et de clandestins, à Ben Gardane - Ras Jedir. Les travailleurs clandestins tunisiens sont infiltrés de leur pays en Libye, leurs gains empruntent le sens inverse, après conversion des devises.

XIX^e - début du XX^e siècle

La Tunisie est colonisée en 1881, la Libye en 1911.

Point de passage historique sur la route côtière du pèlerinage vers La Mecque, et du commerce transsaharien associé, ben Gardane (à 530 km de Tunis) naît vers 1898-1900 du partage colonial, comme poste de contrôle aux confins des deux pays.

Zone frontière Ben Gardane - Ras Jedir : la dimension tribale

Dans toute la région, côté tunisien, plutôt, prédomine la confédération tribale (au XIX^e siècle, des nomades) des Ouerghamma ; en son sein, les tribus Accara, Jebelia, Khazour, Ouderna et Touazine ; côté libyen, la tribu Nouayel. Historiquement, les Touazine et les Nouayel sont alliés ; légitimistes ces deux tribus ont longtemps soutenu Ben Ali et Kadhafi. Formant le « Cartel de la Frontière », ces tribus discrètes et méfiantes évitent d'attirer l'attention - pas d'ostentation ni de constructions voyantes.

Depuis la chute de Ben Ali et de Kadhafi, d'autres acteurs tribaux ont investi le jeu des trafics notamment ceux du Jebel Nefoussa, Nalouti, Zintani, etc., eux plus





Dr Hanane BENYAGOUB - Xavier RAUFER

« révolutionnaires » ou islamistes. Chez les Ouerghamma, les Ouderna de Tataouine se livrent notamment à un important trafic d'or et de devises issu du djihad de la zone Syrie-Irak et allant au Maghreb, pour le compte de l'Etat islamique, en vue de son implantation future. Dans la jeunesse de ces tribus désormais, des hybrides, voyous locaux islamisés, fascinés par l'Etat islamique.

Zone frontière Ben Gardane - Ras Jedir : histoire des trafics

Zone de contrebande millénaire, le Sahara est traversé de flux commerciaux plus ou moins licites depuis au moins l'Empire romain ; de l'Afrique subsaharienne vers la Libye, puis l'Italie et l'Europe. Clans, tribus, réseaux de la côte Tunisie-Libye, séculairement pauvres, n'ont d'autres choix bien souvent que de s'adonner à la contrebande (marchandises et individus) : ce sont les « fils des frontières », qui disposent du « savoir circuler », de chez eux, jusqu'à rejoindre les passeurs d'Egypte.

S'est ainsi constituée, et a grandi en même temps que le chaos libyen, une zone transfrontalière de non-droit violente, observant des normes tribales - d'autant plus que l'Etat (quel qu'il soit) en est absent et que ceux qui y résident ont toujours été de parfaits oubliés du système - celui de Tunis comme celui de Tripoli. Dans la région de Ben Gardane - Ras Jedir, le pôle de commerce transfrontalier-informa représente ainsi plus de 20 % des emplois de la population active.

Toute la zone des confins tuniso-libyens est un quasi désert tourmenté qui ne se franchit, au long de pistes difficiles, qu'avec une bonne connaissance du

terrain et de puissants 4x4. De loin en loin des postes de la police tunisienne des frontières et de la Garde nationale, distants et aisément franchissables pour qui connaît le terrain.

Dans cet environnement favorable, au pôle Ben Gardane - Ras Jedir, se sont constitués et installés de grands « souks » (marchés) « Souk Libya » puis « Souk Maghreb », vendant massivement des produits d'une contrebande facilitée par la corruption. Les boutiques sont côté tunisien et les entrepôts, juste derrière la « frontière » libyenne, les uns alimentant les autres par une incessante noria de camionnettes et fourgons. Autour des souks, des marchés des changes parallèles et une logistique de transport. Un coin perdu du désert - mais approvisionné directement depuis Hong Kong, Dubaï, Istanbul ou Alger.

Vers l'intérieur de la Tunisie, Ben Gardane alimente Médenine, Kairouan, etc., qui disposent désormais de leurs propres Souks Libya. Enfin des nomades viennent s'y approvisionner et alimentent ensuite l'est de l'Algérie.

Zone frontière Ben Gardane - Ras Jedir : ce qui s'y vend

LICITE-CONTREBANDE - alcool, articles de sport, bétail (moutons...), café, carburants divers (Libye), chaussures, cigarettes (fortement taxées en Tunisie - contrefaites ou pas), climatiseurs, cosmétiques, conserves, couvertures, écrans plasma, électroménager et électronique, lunettes, médicaments contrefaits, métaux de construction (fer, cuivre...), optique, parfums, pièces détachées, pneus, tapis d'orient, ustensiles de cuisine, vêtements, véhicules volés, etc.





Flux et trafics illicites Europe du Sud-Maghreb

ILLICITE-CRIMINEL (noyé dans le « toléré ») - armes à feu (pillage des arsenaux de Kadhafi), cannabis (consommation locale, Libye, Egypte) - cocaïne, Subutex, Tramadol, etc.

Zone frontière Ben Gardane – Ras Jedir : la place financière

An centre du système financier du « Cartel de la frontière » - indispensable à un grand commerce aujourd'hui transcontinental (allant jusqu'à la Chine, via Istanbul et Dubaï) - de puissants changeurs, les Sarafas, commanditent la contrebande et des trafics ; corrupteurs des politiciens et fonctionnaires, ils « protègent » et exploitent en même temps les autres acteurs du dispositif transfrontalier illicite : commerçants, convoyeurs, etc.

De type médiéval, ce système dont la mission première fut d'assurer la convertibilité des dinars tunisiens et libyens (pour les travailleurs tunisiens en Libye), reste fondé sur les amitiés intertribales et la parole donnée.

Il draine aussi l'argent des touristes [la région de Ben Gardane n'a pas bénéficié de projets touristiques ce qui explique sa précarité économique] car offrant des taux de change généreux - le système nécessite beaucoup de devises fortes pour son négoce international. Enfin, ce système financier attire les commerçants licites tunisiens qui ainsi, échappent aux restrictions de change de leur banque centrale et changent sans devoir remplir la moindre déclaration.





Annexes

Faits et données sur le commerce illicite mondial²⁸

Commerce illicite, entrepreneurs criminels et réseaux transnationaux illégaux constituent ensemble la « face noire de la mondialisation ». Par commerce illicite, on entend :

Trafiquants, « narcos », ces puissances illicites assoient leur puissance sur les fortunes dont ils disposent après blanchiment. Par la violence, l'intimidation et la corruption, ils infiltrent l'économie légale et constituent tout à la fois :

- un grave péril pour la stabilité des Etats,
- Un péril tout aussi sérieux pour la santé publique des populations de la planète,
- Une menace constante pour l'honnêteté des marchés.

Qu'ils soient au service du crime organisé ou du terrorisme, les contrefaçons, la contrebande, le piratage, etc. ont en effet un important impact économique et social. En 2016, divers offices des Nations-Unies estimaient ainsi le chiffre d'affaires des divers secteurs criminels par eux observés et analysés :

- Contrefaçon-contrebande : ± 460 milliards de dollars/an
- Stupéfiants : ± 320 milliards de dollars/an
- Tabac illicite : ± 40 milliards de dollars/an
- Trafic d'espèces (animales/végétales) protégées : 8 à 20 milliards de dollars/an
- Extraction/trafic illicite d'or : ± 2,5 milliards de dollars/an

- Extraction/trafic illicite de diamants : ± 1 milliard de dollars/an

S'agissant d'autres catégories criminelles, une autre estimation (année 2014) donnait les chiffres suivants :

- Déforestations illicites : de 52 à 157 milliards de dollars/an
- Extraction/trafic illicite de minerais : de 12 à 48 milliards de dollars/an
- Vols de carburants : de 5 à 12 milliards de dollars/an
- Trafic d'armes légères : de 1,7 à 3,5 milliards de dollars/an
- Trafic de bien culturels : de 1,2 à 1,6 milliards de dollars/an

Plus largement, le coût mondial du commerce illicite (économique et social) était estimé en 2013 à (fourchette entre) 737 et 898 milliards de dollars ; en 2022, ce même commerce illicite générerait un chiffre d'affaires situé entre 1 540 à 1 870 milliards de dollars.

Sur la même époque, les pertes mondiales en taxation et impôts seraient de :

- 2013 : 96-130 milliards de dollars
- 2022 : 197-230 milliards de dollars

Le commerce illicite fait aussi perdre beaucoup d'emplois dans le monde :

- 2013 : 2 à 2,6 millions d'emplois perdus,
- 2022 : 4,2 à 5,4 millions d'emplois perdus

Domaines les plus impactés par le commerce illicite : tabac-cigarettes, petit électronique,



Flux et trafics illicites Europe du Sud-Maghreb

mécanique légère et pièces détachées, boissons alcoolisées et téléphonie mobile.

Marchés criminels : Stupéfiants, prostitution et trafic des êtres humains ; trafic de déchets dangereux-toxiques, etc.

Vente illicite (contrebande) de produits licites : antiquités, faune et flore, biens piratés ou contrefaits, tabac, alcool.

Vente de biens volés : automobile, électronique.

Ainsi, le danger criminel croît pour le commerce mondial et singulièrement pour les secteurs des transports et de la finance et les chaînes d'approvisionnement - les criminels adorent tout ce qui bouge, circule, etc.

• Commerce illicite des plus dangereux, celui des médicaments (de marques ou génériques) contrefaits

Dans ces « faux » médicaments, le contenu supposé peut être mal dosé ou absent, ou différent, ou vendus avec un habillage falsifié. Dans le marché mondial des faux médicaments, on trouve (WHO, à 1 % près) :

- médicaments sans principe/molécule actif : ± 32 % du tout
- médicaments à principe/molécule incorrect : ± 20 % du tout
- médicaments à principe/molécule différent : ± 21 % du tout
- produit correct mais emballage falsifié : ± 16 % du tout
- produit impur ou contaminé ± 9 % du tout
- Copie exacte d'un produit original : ± 1 % du tout

Les faux médicaments représentent environ 10 % du total vendu au monde mais jusqu'à 50/70 % dans certains pays pauvres.

L'Afrique reçoit environ 42 % de tous ces faux médicaments.

Pour les douanes mondiales (WCO) le marché mondial des faux médicaments est de ± 200 milliards de dollars/an.

Ces faux médicaments provoqueraient mondialement (directement ou indirectement) jusqu'à 700 000 décès par an.

Le Golfe arabo-persique, contrebande et contrefaçons

Importante présence de biens contrefaits dans les pays du Golfe arabo-persique et notamment, aux Emirats arabes unis (EAU). Deux raisons à cela :

- Société de consommateurs plutôt aisés, voire riches ;
- A l'échelle géopolitique, la région est l'unique plaque tournante équidistante de l'Asie, de l'Afrique noire et de l'Europe ; toute proche du Moyen-Orient. De fait, l'Union européenne constate que les EAU servent souvent au transit de maintes cargaisons d'objets contrefaits issus d'Asie. Aux EAU mêmes, à l'exception de l'émirat plus strict d'Abu-Dhabi, les produits contrefaits sont fort disponibles.

• Tabac

Du fait d'une surveillance attentive, les cigarettes contrefaites sont rares sur place, mais circulent massivement par les zones franches, notamment des petits émirats du





Dr Hanane BENYAGOUB - Xavier RAUFER

nord, de l'Asie vers la Mer noire ou l'Europe (voie maritime).

• Industrie

Faux réfrigérateurs, ventilateurs ou climatiseurs, faux ordinateurs et imprimantes contrefaites, batteries de voitures, chargeurs ou batteries pour téléphones ou ordinateurs, tubes de néon, pièces détachées de véhicules ; faux accessoires, pièces et consommables (cartouches d'encre), pièces détachées d'automobiles, cylindres réfrigérants (utilisés dans les réfrigérateurs et appareils à air conditionné).

• Pharmacie et parapharmacie, cosmétiques et herboristerie

Faux Viagra, Cialis, Levitra, Suprax (antibiotique) crèmes Olay, lotions corporelles, shampooings, savons, produits amaigrissants, etc.

• Luxe

Montres de diverses marques et origines, sacs à main, valises, lunettes de soleil, parfums, vêtements d'environ 20 marques connues.

• Electronique

Téléphones portables (si bien faits qu'il est quasi impossible de les distinguer des vrais) kits mains-libres, faux casques d'écoute, etc.

• Alimentaire

Paquets de safran, barres chocolatées, boissons gazeuses.

• Sportswear

Vêtements, gants pour sportifs, etc.

SOURCES

2018

1 - Wiley Online Library - 10 mai 2018 "Global statistics on alcohol, tobacco and illicit drug use - 2017"

2 - Mme Hanane BENYAGOUB - mai 2018 Etude de synthèse - « Commerce transfrontalier et insécurité en Afrique du Nord : le cas de la localité de ben Gardane en Tunisie »

3 - *Médias 24* (Maroc) - 6 avril 2018 « Migrants : 65 000 passeurs dans le viseur d'Europol, dont 13 % viennent d'Afrique »

4 - *Médias 24* (Maroc) - 2 avril 2018 « Un Brésilien et un Nigérian arrêtés à l'aéroport de Casablanca en possession de plus de 7 kg de cocaïne »

5 - *Médias 24* (Maroc) - 27 mars 2018 « Contrebande, contrefaçon, sous déclaration, les bons chiffres de la douane en 2017 »

6 - *AsSharq al-Awsat* - 22 mars 2018 "UN : executions, slave markets, persist in Libya"

7 - *Direct-Info Tunisie* - 21 mars 2018 « Ras Jedir : saisie de 4 plaques de Cannabis »

8 - Tunisie-Douane - 12 mars 2018 « Saisie de marchandises de contrebande pour une valeur totale de 340 mille dinars »

9 - *Médias 24* (Maroc) - 28 février 2018 « Casablanca : près de 2 kg de cocaïne extraits des intestins d'un Nigérian »

10 - *Médias 24* (Maroc) - 27 février 2018 « La douane a saisi 5,3 millions d'articles contrefaits en 2017 »





Flux et trafics illicites Europe du Sud-Maghreb

11 - *Nessma TV* (Algérie) - 27 février 2018
« Saisie de 25 000 cartouches de contrebande en provenance de Tunisie »

12 - *Médias 24* (Maroc) - 26 février 2018
« Contrefaçons et médicaments : que fait le Maroc pour protéger ses citoyens ? »

13 - *Jawhara FM* - 23 février 2018 « Saisie de 1, 490 kg de cannabis sur 2 Tunisiens venant de Marseille »

14 - *Médias 24* (Maroc) - 12 février 2018
« Maroc : la nouvelle cible des trafiquants sud-Américains de cocaïne »

15 - *Médias 24* (Maroc) - 11 février 2018
« Port de Casablanca : saisie de plus d'une demie-tonne de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud »

16 - *Médias 24* (Maroc) - 4 février//2018
« Casablanca : plus d'un kilo de cocaïne saisi suite à l'arrestation d'un Brésilien à l'aéroport Mohammed V »

17 - *Novinite* (Bulgarie) 1^{er} février 2018
"For 10 years, the illegal cigarette trade has poured ± 3 billion Leva into the criminal world"

18 - *Tunisie numérique* - 16 janvier 2018
« Saisie de 10 kg de cannabis dissimulés dans plusieurs valises au port de La Goulette »

19 - *Anadolu Agency* - 5 janvier 2018
« Tunisie : 2 Libyens tués lors d'affrontements au poste frontalier de Ras Jedir »

2017

20 - *Tunisie numérique* - 14 décembre 2017
« Saisie d'une grenade à main en possession d'un citoyen libyen au poste frontalier de Ras Jedir »

21 - *African Manager* - 22 novembre 2017
« Tunisie : on la dénonce, pourtant plus de 77 % des citoyens en croquent »

22 - *Médias 24* (Maroc) - 4 octobre 2017
« Cocaïne saisie par le BCIJ : les révélations de Khiamé »

23 - KPMG + FICCI - October 2017 "Illicit trade : fueling terror financing and organised crime"

24 - ICC-Fraudnet - 28 août 2017
"Counterfeit cigarettes contain disturbing toxic substances"

25 - European commission - Brussels, 12 mai 2017 "Report from the Commission to the Council and the European parliament - Stepping up the fight against cigarette smuggling and other forms of illicit trade in tobacco products - A comprehensive EU strategy"

26 - *Tunisie 14* - 13 avril 2017 « Ras Jedir : saisie d'une importante quantité de lingots d'or »

27 - *Mosaïque FM* - 13 mars 2017 « Ras Jedir : les agents de douane mécontents »

2016

28 - *20 Minutes* - 9 juin 2016 « La France, plus grosse consommatrice de cigarettes illégales en Europe »





Dr Hanane BENYAGOUNB - Xavier RAUFER

29 - *Le Temps* (Suisse) - 4 août 2016 « A ben Gardane, les trafics profitent du chaos libyen »

30 - KPMG - Project SUN - 2016 Results “A study of the illicit cigarette market in the European union, Norway and Switzerland”

31 - *Euromonitor International* - 2016 “Tobacco : illicit trade in tobacco products”

2015

32 - *Libération* - 1^{er} septembre 2015 « Alain Tarrus : les transmigrants sont des nomades, acteurs d’une mondialisation par le bas »

33 - The Global Initiative Against Transnational Organized Crime - 11 mai 2015 - Policy Brief - Libya : a growing hub for criminal economies and terrorist financing in the Trans-Sahara”

34 - *Le Monde* - 20/03/2015 « La Tunisie en lutte contre la contrebande et le terrorisme »

35 - OECD - 2015 - Illicit trade - converging criminal networks

36 - Alain TARRIUS « La mondialisation criminelle », éditions de l’Aube, La Tour d’Aigues, Vaucluse, France

37 - *Les Cahiers d’EMAM* (Etudes sur le monde Arabe et la Méditerranée) - 26-2015 Adrien Doron - « De la marge au monde : la structuration mouvementée d’une place marchande transnationale à ben Gardane, Tunisie

2013

38 - International Crisis Group - 28/11/2013 « La Tunisie des frontières, Jihad et contrebande »

39 - Small Arms Survey 2013 - Moncef Kartas “Tunisia and the security corollaries of the Libyan revolution”

2010

40 - *Revue européenne des migrations internationales* - Vol. 26, N° 2-2010 « Migrants internationaux et nouveaux réseaux criminels »

2002

41 - Alain TARRIUS « La mondialisation par le bas - Les nouveaux nomades de l’économie souterraine » - Balland, Paris - France, 2002



Notes

1. Mme Hanane Benyagoub - juriste pénaliste et consultante en droit douanier, maître de conférences à l'Université Alger 1.
2. Pour alléger le texte, les sources (rassemblées à la fin de l'étude) et références sont numérotées et données au fil du texte, en notes de bas de page avec l'année correspondante; exemple (ref. 2, 2018)
3. Ref. 32, 35, 36, 37, 2015; 40, 2010; 41, 2002.
4. Déformation familière au Maghreb du mot espagnol contrabando.
5. Ref. 1, 2018; ref. 23, 25, 2017; 35, 2015.
6. Sources officielles algériennes, douane, gendarmerie, années 2015, 2016, 2017.
7. ref. 8, 11, 13, 18, 19, 2018; 20, 21, 26, 27, 2017; 34, 2015; 38, 39, 2013.
8. En mai 2018, 1 000 dirhams du Maroc valent \pm 90 euros ou 106 USD.
9. ref. 4, 9, 14, 15, 2018; 22, 2017.
10. ref. 1, 10, 17 2018; 23, 24, 25, 2017; 28, 30, 31 (2016).
11. En mai 2018, 1 000 Leva (BGN) représentent 512 euros et 600 dollars.
12. ref. 35, 36, 2015; 40, 2010; 41, 2002.
13. Ce quartier du centre de Marseille, près de la Canebière doit son nom à Mgr. Henri François-Xavier de Belsunce-Castelmoron, dévoué évêque de Marseille, lors de la peste qui ravagea la ville en 1720.
14. Vers l'an 2000, le nombre de Marocains impliqués à la base dans ce commerce illicite, dans tout le Maghreb et aussi dans l'Union européenne, est estimé à environ 250 000 individus.
15. Alicante, car à l'indépendance de l'Algérie ont abouti dans cette ville nombre de Français d'Algérie, ou « Pieds-noirs », habitués à commercer avec les populations maghrébines et parlant souvent l'arabe.
16. Aumône de purification, 3^e pilier de l'islam, la Zakat dispose que le fidèle doit donner une fois par an l'aumône aux pauvres, par estimation personnelle de ses biens (à l'origine, or, terrains, bestiaux, etc.). D'usage, il s'agit de 2 à 3 % de la fortune d'un individu.
17. ref. 2, 2018; 23, 2017; 32, 35, 36, 2015; 36, 40, 2016; 41, 2002.
18. 3. Robert Kaplan, *The Revenge of Geography - What the map tells us about coming conflicts and the battle against fate*, Random House, 2012.
19. ref. 2, 2018; 23, 2017; 32, 35, 36, 2015; 40, 2010; 41, 2002.
20. Pudibonderie catholique? Sage prudence conjugale? Cosa Nostra de Sicile s'interdit en tout cas formellement le proxénétisme et la prostitution.
21. D'autant plus aisément qu'à l'exception de l'Italie du sud, elle vouée à un exubérant catholicisme, la plupart des acteurs de la « mondialisation par le bas » sont musulmans, ce qui facilite la prestation de serments, selon des normes et usage, en général fondés sur la communion religieuse.
22. Les « Pomaks sont des autochtones slaves de Bulgarie, islamisés sous l'Empire ottoman.
23. Région musulmane de l'ex-Yougoslavie, à cheval sur la Serbie et le Monténégro, voisine de la Bosnie-Herzégovine au nord-ouest et du Kosovo au sud-est.
24. ref. 34, 36, 2015; 41, 2002.
25. Dans les années 2015-2017, l'ONUDC estime que \pm 20 tonnes de cocaïne sont arrivées sur les côtes de l'Afrique occidentale, en Guinée-Bissau notamment, destinées pour l'essentiel au Maghreb, (transit) puis à l'Europe occidentale (marché final).
26. ref. 2, 6, 8, 19, 2018; 21, 26, 2017; 29, 2016; 33, 34, 37, 2015; 38, 39, 2013.
27. Dont 39 660 Syriens, 33 560 Erythréens, 26 340 Africains noirs, etc. A l'époque, le passage coûte environ 3 000 dollars US par personne.
28. 1, 5, 8, 10, 2018; 21, 23, 2017; 33, 35, 2015.





Dossier 2

Légalité sécurité : le présent, l'avenir







INTRODUCTION AU DOSSIER 2

Légalité – Sécurité : le présent, l'avenir

Alexis DEPRAU¹

Terrorisme, subversion, criminalité organisée : aujourd'hui l'Etat affronte de nombreuses menaces, protéiformes et parfois imminentes, mais encore latentes ou dissimulées, toutes, les différentes faces d'un même problème.

Pour cela, l'Etat doit assurer la protection du territoire et des Français tant sur le sol national qu'à l'extérieur, sécurité entendue comme sécurité *nationale*. Cette sécurité est d'ailleurs aujourd'hui un droit, puisqu'il est inscrit à l'article L. 111-1 du code de la sécurité intérieure que « la sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions

de l'exercice des libertés individuelles et collectives. »

L'enjeu est donc d'assurer la sécurité pour la protection des institutions et des Français, tout en permettant la protection des droits et libertés, pour ne pas verser dans un système sécuritaire.

Les diverses contributions de la rubrique Légalité – Sécurité ont ainsi pour vocation de mettre en avant le cadre et les réponses juridiques adaptés aux diverses menaces auxquelles la France peut être confrontée, cela dans le cadre d'un Etat de droit.

1. Alexis Deprau est docteur en droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Il enseigne le droit administratif (Travaux Dirigés à l'Université Paris II Panthéon-Assas et en classe préparatoire. Il est aussi en formation / barreaux de la Cour d'appel de Paris (EFB).







L'évolution progressive des effectifs des agents de renseignement

Alexis DEPRAU

Avec la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, il a été prévu un renforcement des effectifs des agents de renseignement. Il est intéressant, en termes d'institutions administratives, de dresser un état des lieux de ces effectifs.

La protection de la sécurité nationale, des intérêts fondamentaux de la Nation et des autres menaces comprises dans le champ de cette protection à l'article L. 811-3 du code de la sécurité intérieure nécessite un effort important en personnels, qui s'investissent dans les domaines spécialisés auxquels les services concernés ont des attributions. Ces effectifs aujourd'hui de taille raisonnable sont indispensables à l'acquisition du renseignement. La communauté du renseignement comprend six services dont les effectifs peuvent varier et où l'écart peut être sensible. Ils se répartissent entre les services du ministère de l'Intérieur, ceux du ministère de l'Économie et des Finances, et enfin, les services du ministère des Armées.

Les services du ministère de l'Intérieur

Peuvent être comptabilisés comme effectifs de services de renseignement, les personnels de la Direction générale de la sécurité intérieure (1), du Service central du renseignement territorial (2), de la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (3), sans oublier les agents de la Sous-direction à l'anticipation opérationnelle relevant de la Gendarmerie nationale (4).

Les effectifs importants de la Direction générale de la sécurité intérieure

La Direction de la surveillance du territoire (DST) a été créée par le décret du 16 novembre 1944. Elle comprend alors environ 400 hommes¹. En 1963, elle dispose de 1 200 fonctionnaires dont 700 cadres et, la division du contre-espionnage comprend alors sept secteurs de contre-espionnage (SCE) : Lille, Rennes, Bordeaux, Toulouse,





Alexis DEPRAU

Marseille, Lyon, Nancy puisque la section Tours-Dijon disparaît quand la France se retire de l'OTAN, sans compter la section Paris - Ile-de-France².

En 1983, le contre-espionnage intérieur représenté par la DST comprenait entre 2 000 et 2 500 agents³. Si les effectifs de la police augmentèrent en 1997, le renseignement intérieur dispose de moins d'effectifs cette année-là que par rapport au « début des années 1980 en raison des exigences croissantes de la Direction centrale de la sécurité publique liées à la mise en place de la police de proximité »⁴.

En 1999, ces effectifs du renseignement intérieur étaient compris dans les 147 731 emplois de la Police nationale, « dont 113 088 personnels actifs, 13 128 personnels administratifs, 4 150 policiers auxiliaires et 15 850 adjoints de sécurité »⁵. Au 1^{er} janvier 2000, les effectifs de la DST étaient de 1 419 agents, mais « depuis le 11 septembre 2001, les effectifs et les moyens mis en œuvre dans la lutte antiterroriste ont augmenté de façon significative »⁶. En 2006, cette Direction comprenait environ 1 800 personnes⁷. Avec la substitution de la Direction de la surveillance du territoire en Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), puis à la même période avec le remplacement des Renseignements généraux (RG) par la Sous-direction à l'information générale (SDIG) en 2008, la première Direction bénéficie d'un effectif supplémentaire provenant des Renseignements généraux de 1 500 policiers, en effet la Cour des comptes a en effet relevé dans son rapport de 2011 que « les 1 500 policiers de la DST et les 3 500 de la DCRG ont été répartis, en inversant ces ordres de grandeur, entre la DCRI et une

nouvelle sous-direction de la DCSP chargée de l'information générale »⁸.

Fin 2011, selon la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les effectifs de cette Direction furent paradoxalement réduits à 2 900 agents, même si « les besoins de la DCRI en matière de recrutement sont de plus en plus importants »⁹. Ce chiffre « dépasse légèrement 3 000 fonctionnaires »¹⁰ en 2013.

En 2016, les effectifs de la DGSI étaient de 3 200 personnes dont 95 % de policiers, et elle devrait voir ses effectifs augmenter jusqu'à 3 600 personnes d'ici 2020-2021¹¹; elle disposera « de 430 analystes, interprètes, informaticiens et chercheurs recrutés dans les cinq ans à venir »¹².

L'absorption des effectifs du Service central du renseignement territorial

L'ancêtre des Renseignements généraux ou police des chemins de fer sous Napoléon III (instituée par le décret du 22 février 1855¹³) comprenait déjà 30 commissaires et 70 inspecteurs¹⁴. Sous la III^e République « il y avait en 1898 une centaine de policiers spécialisés dans le renseignement intérieur. Ils seront plus d'un millier en 1939 »¹⁵.

A la fin des années 1970, 3 000 policiers travaillaient au sein de la Direction centrale des Renseignements généraux (DCRG) et¹⁶, en 1983, ce chiffre était évalué à environ 3 500 fonctionnaires¹⁷.

En 1994, les effectifs totaux du Service central des renseignements généraux étaient de « 3 800 fonctionnaires (240 commissaires, 2 750 inspecteurs, 800 administratifs)





L'évolution progressive des effectifs des agents de renseignement

[où] sont affectés, répartis entre le Service central parisien (400 personnes), la province (2 600 personnes) et la Préfecture de police (800 personnes) »¹⁸. En termes de renseignement en « milieu ouvert », les effectifs représentaient 80 % des personnels des Renseignements généraux¹⁹, soit un peu plus de 3 000 personnes. Par ailleurs, en 2006, les effectifs de la Direction centrale des Renseignements généraux s'élevèrent à environ 4 000 personnes²⁰.

Après l'absorption d'environ deux tiers des effectifs des Renseignements généraux au sein de la nouvelle Direction centrale du renseignement intérieur en juin 2008²¹, la Sous-direction à l'information générale (SDIG) comprenait « 680 policiers (sur 950 prévus) - dont 80 au niveau de l'administration centrale - et 450 administratifs chargés du milieu ouvert jusqu'ici à la charge des DDRG (directions départementales des RG) »²². Cette absorption diminue de 50 % les moyens humains de cette nouvelle Sous-direction où « sont venus s'agréger, en 2010, 120 personnels de la Gendarmerie nationale, la saignée s'est avérée massive, si l'on considère que la DCRG comptait avant sa disparition 3 450 agents »²³.

Depuis son rattachement en 2008 à la Direction centrale de la sécurité publique, la SDIG a vu ses effectifs progressivement augmenter : 1 564 en 2008, 1 728 en 2009, 1 868 en 2010, 1 944 en 2011, 1 885 en 2012, 1 847 en 2013 et 1 980 en 2014 même si au final « ses personnels ne représentaient à la veille des attentats de janvier que 60 % des effectifs des RG avant la réforme de 2008 »²⁴. Transformé en Service central du renseignement territorial depuis 2014, ce sous-effectif est très largement ressenti au

niveau de l'action locale, ce qui empêche de récolter du renseignement en « milieu ouvert » dans la mesure où le seul effectif existant est affecté à la récolte du renseignement en « milieu fermé » et pour preuve, « au 31 décembre 2014, les effectifs du SDRT demeuraient inférieurs à dix dans vingt-six départements »²⁵.

Les effectifs de la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris

En 1994, 800 personnes travaillaient pour la Direction des Renseignements généraux de la préfecture de police de Paris où sont affectés « 30 commissaires, 680 inspecteurs et enquêteurs, 60 administratifs »²⁶. Lors de la fusion entre Direction de la surveillance du territoire et Renseignements généraux, la Direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP) remplaçant les Renseignements généraux de la préfecture de police (RGPP) comprenaient en 2008, 682 agents²⁷.

Les effectifs de la Sous-direction à l'anticipation opérationnelle

Pour les Gendarmes de la Sous-direction à l'anticipation opérationnelle (SDAO)²⁸ qui effectuent une mission sous l'autorité du ministre de l'Intérieur²⁹, leurs effectifs ne sont pas connus hormis le fait que cette Sous-direction pilote 500 analystes sur tout le territoire français³⁰. A la suite des attentats du 11 janvier 2015, les effectifs de cette structure de la Gendarmerie ont été augmentés de 150 personnes, « dans le cadre de la création d'antennes *au sein des compagnies de Gendarmerie et des brigades les plus confrontées aux phénomènes de radicalisation* »³¹.





Alexis DEPRAU

Outre la Sous-direction à l'anticipation opérationnelle, la Gendarmerie effectue aussi un renseignement territorial sur le terrain avec les brigades territoriales comptant 3 643 brigades territoriales en 1997, et 3 803 si les brigades motocyclistes, les brigades de recherches ainsi que les Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) sont pris en compte³².

En 2014, les effectifs du renseignement intérieur « DGSI, SCRT, DRPP (hors effectifs affectés à l'immigration clandestine) et SDAO » étaient de 6 200 personnes³³. Depuis le Conseil des ministres du 14 janvier 2015 et, en réaction aux attentats terroristes du 11 janvier 2015, ces effectifs ont été augmentés de 1 100 personnes pour les « services de renseignement concourant au renseignement intérieur (500 à la DGSI, 500 au SCRT et 100 à la DRPP). Ces effectifs devraient s'ajouter aux postes supplémentaires annoncés en 2013 pour un total de 1 735 emplois supplémentaires »³⁴.

Les services du ministère de l'Économie

Les services du ministère de l'Économie et des Finances concernés sont la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (1) et le service TRACFIN (2).

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières

Les agents du renseignement des douanes étaient compris, en 1994, dans un total de 20 095 agents des douanes³⁵. En 2006, le service de renseignement des douanes (DNRED) comprenait environ 700 douaniers³⁶.

En 2014, les agents du renseignement des douanes faisaient partie des 18 000 douaniers répartis en douze directions interrégionales et, « en deux secteurs d'activité : - celui des « opérations commerciales et de l'administration générale », qui représente plus de 50 % des effectifs ; - celui de la « surveillance », avec 45 % environ des agents »³⁷. Cette Direction comprenait plus de 700 personnes répartis entre la Direction du renseignement douanier (environ 120 personnes), la Direction des enquêtes douanières (environ 200 personnels) et la Direction des opérations douanières (environ 450 douaniers)³⁸.

Enfin, en 2016, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières à son siège à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) et comprenait 700 personnes³⁹.

Les effectifs du service de renseignement financier TRACFIN

En 2006, la cellule TRACFIN était encore un petit service de renseignement numériquement puisqu'elle comprenait seulement une cinquantaine de personnels⁴⁰. Ces agents étaient au nombre de 90 pour l'année 2013⁴¹. En 2016, ce service comprenait environ une centaine de personnes « principalement des fonctionnaires issus des administrations fiscales et des douanes »⁴² qui se répartissent entre 44 % au Département des enquêtes et 32 % au Département de l'analyse et du renseignement⁴³.





Les services du ministère des Armées

Afin de mener à bien ses missions de renseignement, le ministère des Armées dispose de nombreux effectifs avec les Directions générale de la sécurité extérieure (1), du renseignement militaire (2) et du renseignement et de la sécurité de la défense (3).

Les effectifs (relativement) conséquents de la Direction générale de la sécurité extérieure

Avec les chiffres rendus publics en 1962, il apparaît que le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) comptait « 1 652 agents, fonctionnaires et officiers [...] D'une part, 775 titulaires civils à la centrale, des directeurs aux agents de bureau, surveillants, téléphonistes, secrétaires. [...] Toujours à la centrale, un deuxième contingent se compose de 244 officiers et 260 sous-officiers. Sur 1 335 éléments installés boulevard Mortier et dans ses dépendances, 62 % sont donc civils. [...] Troisième élément : les « services extérieurs », qui regroupent officiellement 317 personnes, civils et militaires mélangés »⁴⁴.

En 1983, c'était le secteur « personnel, programmes, organisation » sous l'autorité du Contrôleur des armées Gérard Delbauffe qui gérait « l'entraînement, la formation, les mutations des quelque 2 800 officiers (moitié civils, moitié militaires) et l'éventuel recrutement du nouveau personnel »⁴⁵ pour un total de presque 3 000 personnels au sein de cette nouvelle Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)⁴⁶. La même année, le service du contre-espionnage comprenait 350 personnes, tandis que le Service de recherche (SR) disposait

de 1 500 personnels, qui devait « gérer les objectifs « humains » - à savoir les agents étrangers que manipulent les chefs de postes (sous diverses couvertures, bien souvent un attaché militaire adjoint) ou encore les « honorables correspondants » - ces Français qui voyagent ou statiques à l'étranger, renseignent les services spéciaux sans rétribution »⁴⁷.

A la même période, les services de renseignement soviétiques du KGB (équivalent de la DGSE) comprenaient environ 500 000 fonctionnaires (comprenant les 300 000 gardes-frontières), et le renseignement militaire du GRU comprenait « 30 000 agents dont 4 000 officiers »⁴⁸, tandis que la communauté américaine du renseignement comprenait quant à elle, entre 150 000 à 200 000 employés depuis l'accroissement des effectifs avec l'arrivée de Ronald Reagan à la présidence des États-Unis⁴⁹.

Au 31 décembre 1987, la DGSE comptait « 2 954 personnes. Un tiers de ses employés (1 089) est composé de militaires, venant de toutes les armées mais surtout de l'armée de terre. Parmi les 1 865 employés « civils », nombreux sont aussi d'anciens de la maison, militaires retraités auxquels la DGSE offre un contrat lors de leur départ de l'armée afin - officiellement - de ne pas perdre leurs compétences. En réalité, il semble que le service veuille surtout ne pas prendre de risques, en gardant le plus longtemps possible des personnels dont la loyauté ne fait pas de doute pour lui »⁵⁰.

Le renforcement des effectifs a eu lieu durant la décennie 1990, avec une augmentation de 25 % de ses moyens humains pour aboutir en 2003 à 4 698 agents travaillant au sein du service de renseignement extérieur (3 241





Alexis DEPRAU

civils et 1 457 militaires)⁵¹. Les civils étaient au nombre de 3 287 en 2004 (soit 46 de plus) et, même si 20 postes budgétaires ont été créés en 2005, « cette augmentation des personnels ne réussit pas pour autant à combler le sous-effectif du service qui, par rapport à la loi de programmation militaire 2002-2008, enregistre un déficit d'une cinquantaine de postes budgétaires par an »⁵².

En 2006, les effectifs totaux s'élevaient à 44 496 agents. En comparaison, les services secrets extérieurs britanniques du MI 6 comptaient environ 6 000 personnes (sans compter les agents du service d'écoutes du GCHQ)⁵³.

C'est avec les préconisations du *Livre blanc* de 2008 que cette Direction a pu recruter 700 personnes de plus⁵⁴. Ainsi, de 4 440 agents en 2008, la Direction générale de la sécurité extérieure disposait en 2012 de 4 897 personnels⁵⁵. En 2014, « pour réaliser ses missions et actions clandestines, la DGSE est composée à 70 % de fonctionnaires civils et à 30 % de militaires. 25 % sont des femmes »⁵⁶.

En 2015, la Direction générale de la sécurité extérieure employait près de 5 000 civils et militaires⁵⁷. Ce chiffre est passé à 6 000 personnes en 2016 avec un ratio de 73 % de civils (50 % de fonctionnaires et 23 % de contractuels) pour 27 % de militaires⁵⁸.

Les effectifs de la Direction du renseignement militaire

En 2002, la Direction du renseignement militaire comprenait à son siège, dans le 7^e arrondissement de Paris, 800 personnes « plus quelques 600 autres réparties entre le Centre de formation interarmées et

d'interprétation de l'imagerie, le Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques, l'école interarmées de renseignement et des études linguistiques »⁵⁹. Outre ces 1 400 personnes, il faut compter dans les effectifs en soutien de la Direction du renseignement militaire la « Brigade de renseignement et de guerre électronique de l'Armée de Terre, composée de régiments de parachutistes, de lanceurs de drones »⁶⁰.

Moins de 1 500 personnes faisaient partie de cette Direction en 2006⁶¹. Par ailleurs, et au regard de la loi de programmation militaire pour 2009-2014, la Direction du renseignement du militaire vit ses effectifs réduire de 5 à 10 %, alors qu'en 2011, elle ne comprenait que 1 700 personnes et, qu'« à titre de comparaison, son homologue britannique dispose d'environ deux fois et demie plus de personnels, pour des responsabilités internationales et des engagements extérieurs assez comparables »⁶². Cet effectif passa à 1 620 en 2013⁶³ avec une dizaine de Gendarmes, 40 % de militaires provenant de l'armée de Terre, 30 % de l'Air et 20 % de la Marine⁶⁴. En 2016, les effectifs propres de la Direction du renseignement militaire étaient de 1 600 personnes avec 70 % de militaires et 30 % de civils⁶⁵.

Les effectifs diminués de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense

Les personnels de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) « placés sous les ordres du général de brigade Wautrin »⁶⁶ passèrent « de 1 630 (dont 270 civils) fonctionnaires en 1981 [...] à 1 666 (dont 295 civils) en 1987 »⁶⁷. Pour l'année 2006, les effectifs de la DRSD étaient d'un



L'évolution progressive des effectifs des agents de renseignement

peu moins de 1 500 personnes⁶⁸. Il y a une baisse des effectifs, en 2011, avec 1 224 postes, soit 36 postes de moins qu'en 2009, mettant un avant un « sous encadrement en officiers et fonctionnaires de catégorie A, que le développement de ses nouvelles missions rend nécessaires »⁶⁹.

En 2014, « la DRSD (comptait) 48 emprises et 1 130 personnels »⁷⁰. Cette baisse notable des effectifs résultait du fait que cette Direction « n'a pas été épargnée par les réorganisations qui touchent le ministère de la Défense. A l'issue de la période 2008-2014, elle aura perdu plus de 13 % de ses effectifs, soit 177 postes. Elle y sera parvenue en rationalisant ses soutiens spécifiques ainsi qu'en améliorant la production du service »⁷¹.

Implantée aujourd'hui à Malakoff (Hauts-de-Seine), pour l'année 2016, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense comptait 56 emprises et 1 100 personnes avec un ratio de 80 % de militaires pour 20 % de civils⁷². La répartition des militaires au sein de ce service est « de 40 % pour l'armée de terre, 20 % pour l'armée de l'air et 10 % pour la marine », sans oublier un contingent de 80 Gendarmes travaillant dans le domaine de la sécurité économique⁷³. Parmi ces 1 100 personnels, les agents ayant à travailler sur le renseignement en tant que tel, sont les 350 inspecteurs de la sécurité de la défense aidés de 150 officiers de recherche, sans oublier 150 exploitants du renseignement⁷⁴.

A titre de comparaison, la Direction similaire allemande (MAD) « dispose d'environ 1 230 personnes et [...] a douze détachements répartis sur son territoire national [et] ne traite que des forces armées »⁷⁵.

Une évolution progressive des effectifs

Progressivement, tout au long de la V^e République, les effectifs des services de renseignement ont été accrus. Ce renforcement s'explique logiquement par la guerre froide et la lutte contre les tentatives d'espionnage, mais encore par les revendications indépendantistes et le terrorisme internationaliste. Puis, avec la chute du mur de Berlin, de nouvelles menaces sont apparues comme la prolifération des armes de destruction massive, l'explosion de la criminalité organisée et, le terrorisme islamiste⁷⁶. C'est la raison pour laquelle, une augmentation des moyens humains peut être observée, même si celle-ci reste encore d'importance moyenne.

Au regard des chiffres du tableau (annexe), le nombre d'agents de la communauté du renseignement⁷⁷ et des Renseignements généraux était, en 2006, d'un peu moins de 10 500 agents, pour atteindre 16 100 en 2017. Ce chiffre comprend toujours les services de la communauté du renseignement et le Service central du renseignement territorial, soit une progression de 154 %. En comparaison, en 1998, le total en effectifs de ces services atteignait « 10 700 fonctionnaires environ, soit dix fois moins qu'aux Etats-Unis »⁷⁸.

Aujourd'hui, en comptabilisant ces chiffres avec la centaine de Gendarmes de la Sous-direction à l'anticipation opérationnelle (SDAO), les mille agents de la Direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP), et les 400 personnels du Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP), les effectifs du renseignement sont portés à environ



17 600 personnels. « En proportion des populations respectives, il faudrait que nos services comptent environ 80 000 personnes pour égaler l'effort de la Russie ou des Etats-Unis, 30 000 pour égaler celui des Britanniques et plus de 16 000 pour les Allemands qui n'ont pas nos responsabilités internationales »⁷⁹.

Si, en comparaison, la France dispose de peu de personnels par rapport aux Britanniques ou aux Américains, il faut noter une progression constante de l'effort de recrutement d'agents des services de renseignement, allant jusqu'à près de 20 000 à l'issue du quinquennat si les efforts de recrutement sont maintenus.

Annexe

46

Effectifs des services de renseignement de la communauté du renseignement, et du Service central du renseignement territorial, entre 2006 et 2017

Services	2006	2013	2016	2017
DGSI	1 800 ⁸⁰	3 000 ⁸¹	3 200 ⁸²	4 400 ⁸³
SCRT	4 000 ⁸⁴	1 847 ⁸⁵	2 350 ⁸⁶	2 500 ⁸⁷
DRM	~ 1 500 ⁸⁸	1 620 ⁸⁹	1 600 ⁹⁰	1 600 ⁹¹
DGSE	4 496 ⁹²		6 000 ⁹³	6 000 ⁹⁴
DRSD	1 500 ⁹⁵	1 130 (en 2014) ⁹⁶	1 100 ⁹⁷	1 200 ⁹⁸
TRACFIN	50 ⁹⁹	90 ¹⁰⁰		~ 100 ¹⁰¹
DNRED	700 ¹⁰²		700 ¹⁰³	700 ¹⁰⁴



Notes

1. FALIGOT (R.) et KROP (P.), DST police secrète, Flammarion, Paris, 1999, p. 100.
2. Ibid., 1999, p. 205-206.
3. FALIGOT (R.) et KAUFFER (R.), Au cœur de l'État, l'espionnage, Ed. Autrement, Paris, 1983, p. 135.
4. DÉNÉCÉ (E.), Les services secrets français sont-ils nuls? Ellipses, Paris, 2012, p. 274.
5. SOULLEZ (C.), La police en France, Milan Ed., Paris, février 2000, p. 4.
6. DUPIC (E.), Droit de la sécurité intérieure, Ed. Lextenso, Gualino, Paris, octobre 2014, p. 359.
7. JUNGHANS (P.), Les services de renseignements français, Ed. Edmond Dantès, collection « De l'ombre à la lumière », Paris, 2006, p. 41.
8. Cour des comptes, L'organisation et la gestion des forces de sécurité publique, Rapport thématique, juillet 2011, p. 89.
9. DÉNÉCÉ (E.), op. cit., 2012, p. 343.
10. Audition de Patrick CALVAR, directeur central du renseignement intérieur (DCRI), Commission de la Défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 59, Assemblée nationale, 26 février 2013, p. 4.
11. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dgsi.html>
12. QUÉMÉNER (M.), Criminalité économique et financière, Economica, Paris, 2015, p. 385-386.
13. <https://blogs.mediapart.fr/amelie-meffre/blog/240415/decret-du-22-fevrier-1855-qui-cree-lancetre-des-rg>
14. ZAMPONI (F.), Les RG à l'écoute de la France. Police et politique de 1981 à 1997, La Découverte et Syros, Paris, 1997, p. 28.
15. Ibid., p. 29.
16. FALIGOT (R.) et KAUFFER (R.), op. cit., 1983, p. 72.
17. Ibid., p. 136.
18. ZAMPONI (F.), La police. Combien de divisions? Ed. Dagorno, Paris, 1994, p. 61.
19. Ibid., p. 64.
20. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 41.
21. http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/02/01/les-rg-la-sdig-et-apres_1637210_3232.html
22. DUPIC (E.), op. cit., octobre 2014, p. 361.
23. DÉNÉCÉ (E.), op. cit., 2012, p. 334.
24. DOMINATI (P.), Rapport d'information fait sur les moyens consacrés au renseignement au sein des programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale », Commission des finances, n° 36, Sénat, 7 octobre 2015, p. 39.
25. Ibid., p. 40.
26. ZAMPONI (F.), op. cit., 1994, p. 61
27. DUPIC (E.), op. cit., octobre 2014, p. 361.
28. Arr. du 6 décembre 2013 modifiant l'arr. du 12 août 2013 portant organisation de la Direction générale de la Gendarmerie nationale, JORF, n° 293, 18 décembre 2013, texte n° 27.
29. Déc. Du 10 août 2016 portant délégation de signature (Délégation générale de la Gendarmerie nationale - Direction des opérations et de l'emploi), JORF, n° 189, 14 août 2016, texte n° 28.
30. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/03/27/01016-20140327ARTFIG00347-la-gendarmerie-possede-150000-fiches-d-analyses.php>
31. DOMINATI (P.), op. cit., 7 octobre 2015, p. 29.
32. CÉCILE (J.-J.), Le renseignement français à l'aube du XXI^e siècle, Charles Lavauzelle, Paris, 1998, p. 116.
33. DOMINATI (P.), op. cit., 7 octobre 2015, p. 23.
34. Ibid., p. 25-26.
35. ZAMPONI (F.), op. cit., 1994, p. 23.
36. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 32.



37. DUPIC (E.), op. cit., octobre 2014, p. 66.
38. Ibid., p. 373-374.
39. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dnred.html>
40. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 33.
41. Audition de M. Jean-Baptiste Carpentier, directeur du service TRACFIN, Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, compte rendu n° 62, mercredi 13 mars 2013, p. 3.
42. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/tracfin.html>
43. DUPIC (E.), op. cit., octobre 2014, p. 74.
44. FALIGOT (R.) et KROP (P.), La piscine. Les services secrets français 1944-1984, Seuil, collection L'épreuve des faits, Paris, mai 1985, p. 183.
45. FALIGOT (R.) et KAUFFER (R.), op. cit., 1983, p. 83.
46. Ibid., p. 135.
47. Ibid., p. 83.
48. Ibid., 1983, p. 114.
49. Ibid., p. 125.
50. GUISNEL (J.) et VIOLET (B.), Services secrets. Le pouvoir et les services de renseignements sous François Mitterrand, Éditions La Découverte, Paris, 1988, p. 164.
51. DÉNÉCÉ (E.), op. cit., 2012, p. 309.
52. Ibid., p. 309.
53. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 43.
54. <http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/le-renseignement-un-debouche-enfin-prise-des-jeunes-diplomes-revue-defense-nationale-3-septembre>
55. DÉNÉCÉ (E.), op. cit., 2012, p. 310.
56. DUPIC (E.), op. cit., octobre 2014, p. 365.
57. QUÉMÉNER (M.), op. cit., 2015, p. 385.
58. <http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/la-dgse-modele-francais-d-integration-l-ena-hors-les-murs-juin-2014>
59. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 24-25.
60. Ibid., p. 25.
61. Ibid., p. 41.
62. DÉNÉCÉ (E.), op. cit., 2012, p. 342.
63. Audition du général Didier Belli, Directeur du renseignement militaire, Commission de la Défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 55, Assemblée nationale, 19 février 2013, p. 4.
64. Ibid., p. 7.
65. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/drm.html>
66. FALIGOT (R.) et KAUFFER (R.), op. cit., 1983, p. 140.
67. GUISNEL (J.) et VIOLET (B.), op. cit., 1988, p. 128.
68. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 41.
69. DÉNÉCÉ (E.), op. cit., 2012, p. 342.
70. DUPIC (E.), op. cit., octobre 2014, p. 372.
71. Audition du général Jean-Pierre Bossier, directeur de la protection et de la sécurité de la Défense, Commission de la Défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 54, mercredi 13 février 2013, p. 3.
72. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dpsd.html>
73. Audition du général Jean-Pierre Bossier, directeur de la protection et de la sécurité de la Défense, Commission de la Défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 54, mercredi 13 février 2013, p. 4.
74. Ibid., p. 10.
75. Ibid., p. 3.



L'évolution progressive des effectifs des agents de renseignement

76. Toutes ces menaces sont inscrites à l'article 401-1 du Code pénal, pour la protection des intérêts fondamentaux de la Nation, à savoir : « son indépendance, de bintégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel. »
77. Ces services de renseignement sont désignés à l'article R. 811-1 al. 1 CSI : « Les services spécialisés de renseignement sont la direction générale de la sécurité extérieure, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense, la direction du renseignement militaire, la direction générale de la sécurité intérieure, le service à compétence nationale dénommé "direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières" et le service à compétence nationale dénommé "traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins". »
78. HENRI (B.), *Le Renseignement. Un enjeu de pouvoir*, Economica, Paris, 1998, p. 22.
79. <http://www.cf2r.org/fr/editorial-eric-denece-1st/les-moyens-insuffisants-du-renseignement-francais.php>
80. JUNGHANS (P.), *Les services de renseignements français*, Ed. Edmond Dantès, collection « De l'ombre à la lumière », Paris, 2006, p. 41.
81. Audition de Patrick CALVAR, directeur central du renseignement intérieur (DCRI), Commission de la Défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 59, Assemblée nationale, 26 février 2013, p. 4.
82. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dgsi.html>
83. <https://www.cf2r.org/reflexion/nouvelles-figures-de-proue-de-lutte-antiterroriste/>
84. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 41.
85. DOMINATI (P.), op. cit., 7 octobre 2015, p. 39.
86. <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-cemoyter/15-16/c1516026.asp>
87. <https://www.cf2r.org/reflexion/nouvelles-figures-de-proue-de-lutte-antiterroriste/>
88. Ibid., p. 41.
89. Audition du général Didier Belli, Directeur du renseignement militaire, Commission de la Défense nationale et des forces armées, compte rendu n° 55, Assemblée nationale, 19 février 2013, p. 4.
90. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/drm.html>
91. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/drm.html>
92. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 43.
93. <http://www.defense.gouv.fr/dgse/tout-le-site/la-dgse-modele-francais-d-integration-l-ena-hors-les-murs-juin-2014>
94. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dgse.html>
95. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 41.
96. DUPIC (E.), *Droit de la sécurité intérieure*, Ed. Lextenso, Gualino, Paris, octobre 2014, p. 372.
97. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dpsd.html>
98. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/drsd.html>
99. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 33.
100. Audition de M. Jean-Baptiste Carpentier, directeur du service TRACFIN, Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, compte rendu n° 62, mercredi 13 mars 2013, p. 3.
101. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/tracfin.html>
102. JUNGHANS (P.), op. cit., 2006, p. 32.
103. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dnred.html>
104. <http://www.academie-renseignement.gouv.fr/dnred.html>





Politique de la ville et guérilla urbaine

Alexis DEPRAU

Pour comprendre le phénomène subversif de la guérilla, celle-ci doit être définie, pour pouvoir prendre ainsi en compte sa forme modernisée : la guérilla urbaine. Ce n'est en effet qu'en observant ses éléments propres qu'il est possible d'apporter une réponse opérationnelle dans la lutte contre une guérilla, évoluant aujourd'hui vers le phénomène de guérilla urbaine.

La guérilla comme niveau supérieur de la subversion

La guérilla est un niveau supérieur de subversion par rapport aux mouvements politiques révolutionnaires. La guérilla¹ appelée aussi petite guerre ou guerre révolutionnaire, est un terme apparu avec la présence de l'armée napoléonienne en Espagne, et la réaction des Espagnols, entre 1807 et 1812. La guérilla utilise une violence de revendication, c'est-à-dire une « violence exercée par une organisation à but politique visant généralement l'autonomie d'une communauté ethnique, religieuse ou autre »², en tant que cette violence est « un instrument cohérent d'action pour

atteindre un but ou un objectif déterminé »³. Une typologie des mouvements de guérilla peut être dressée : le mouvement de libération, le mouvement typiquement révolutionnaire à des fins de revendication et, le mouvement sécessionniste ou autonomiste⁴. Un des exemples les plus connus de guérilla (à la fois révolutionnaire et revendiquant la libération nationale) est l'IRA⁵ (armée de la Fraternité Républicaine ou IRB) qui s'organisa en armée clandestine à partir de 1919, sous les ordres de Michael Collins⁶, dans le but de mener une guérilla, essentiellement rurale, à travers les attaques et embuscades contre la police irlandaise de la *Royal Irish Constabulary*, et contre les forces armées britanniques⁷. Cette guérilla continua avec l'IRA provisoire (scission de l'IRA officielle), avec la mort du premier soldat britannique en 1971 depuis 1921, puis l'assassinat de paramilitaires loyalistes et d'autres militaires, toujours en 1971⁸.

Dans le cadre de la guérilla, les guérilleros utilisent la méthode de la guerre subversive pour parvenir à leurs besoins. En ce sens, ces derniers mènent une guerre « à l'intérieur du territoire contre l'autorité politique en



Alexis DEPRAU

place, par une partie des habitants de ce territoire, aidées et renforcées ou non de l'extérieur, dans un dessein d'enlever à cette autorité le contrôle de ce territoire, ou au minimum de paralyser son action »⁹.

La subversion est l'arme principale utilisée pour la guérilla, décomposée en deux éléments : la Nation concernée doit être démoralisée ainsi que les corps intermédiaires ou groupes de la société civile qui la composent. Ensuite, l'autorité étatique et les promoteurs et défenseurs de cette autorité doivent subir un discrédit à l'égard de la population. De telle sorte que la neutralisation des masses est indispensable en vue d'éviter toute forme de réaction populaire spontanée acquise à l'idée de défendre l'ordre établi¹⁰. A cet effet, il n'est pas rare que la guérilla se dote de son propre service d'action psychologique, qui peut jouer en faveur des guérilleros « en particulier lorsque la population du pays agresseur est déstabilisée et hostile à une guerre impopulaire », comme cela a été le cas pour les Etats-Unis lors de la guerre du Vietnam¹¹.

L'évolution vers la guérilla urbaine

L'origine de la théorisation d'une guérilla urbaine remonte à Karl Marx et Friedrich Engels, quand ils analysèrent le mouvement de la Commune de 1871¹². Mais, la guérilla urbaine va se fonder doctrinalement sur les travaux du révolutionnaire Carlos Marighella¹³. Sa stratégie consiste en une préparation autant théorique que pratique, pour se fondre parmi la population et continuer la lutte armée : « dans le cadre de la lutte de classe, dont l'approfondissement est aussi inévitable que nécessaire, la

lutte armée du guérillero urbain vise deux buts : la liquidation physique des chefs et des subalternes des forces armées et de la police ; l'expropriation d'armes ou de biens appartenant au gouvernement, aux grands capitalistes, aux latifondiaires et aux impérialistes »¹⁴. De cette manière, et par cette méthode de lutte armée, Carlos Marighella théorisa la répression au sein de l'Etat concerné, afin que la lutte armée appelle à la répression, et ainsi, au soutien du peuple contre la répression étatique¹⁵. Etant donné que la guérilla se situe dans une logique asymétrique du faible au fort, la zone urbaine devient un lieu idéal de conflit, « le champ de bataille privilégié par l'opposant [...] procurant anonymat, caches faciles, déplacements discrets de personnel et de matériel, permettant des actions efficaces, relativement sûres, fugitives et difficilement prévisibles (embuscades préparées, attentats anonymes, etc.) »¹⁶.

Pour illustrer ces propos, la *Rote Armee Fraktion* (RAF) ou Fraction Armée Rouge, a été influencée par la guérilla des *Tuparamos*¹⁷, ou Mouvement de libération nationale tuparamo (MLNT), un mouvement uruguayen datant de 1962, qui entra dans la clandestinité et se fonda sur la guérilla urbaine¹⁸. Ils organisèrent entre autres des évasions, des enlèvements et des assassinats, mais participèrent à la distribution de vivres à la population¹⁹.

Si, par exemple, la revendication violente contre la loi sur le travail ne prend pas les effets d'un conflit urbain, le préfet d'Ille-et-Vilaine n'a cependant pas hésité à parler de guérilla urbaine en raison des incidents violents qui ont émaillé la ville de Rennes, en mai 2016²⁰, bien que l'on puisse penser que ce soit un abus de



langage. Finalement, la doctrine de l'insurrection telle que théorisée par le *Comité invisible* rejoint les éléments développés par l'armée française sur l'évolution des lieux de conflit à l'avenir, à savoir au sein même de nos sociétés comme l'analyse le général Vincent Desportes dans *La guerre probable* : « La guerre probable ne se fait pas 'entre' les sociétés, elle se fait 'dans' les sociétés [...]. Puisque l'objectif est la société humaine, sa gouvernance, son contrat social, ses institutions, et non plus telle ou telle province, tel fleuve ou telle frontière, il n'est plus de ligne ou de terrain à conquérir, à protéger. Le seul front que doivent tenir les forces engagées est celui des populations [...]. Gagner la guerre, c'est contrôler le milieu. [...] Il ne s'agit plus de percevoir des masses de chars et de localiser des cibles potentielles, mais de comprendre des milieux sociaux, des comportements, des psychologies »²¹.

La lutte contre la guérilla pour le milieu urbain

La lutte contre la guérilla s'opère dans le cadre de la contre-insurrection qui « embrasse l'ensemble des mesures coercitives (militaires et policières) et non coercitives (administratives, sociales, politiques, juridiques et psychologiques) mises en œuvre par un gouvernement ou un Etat étranger pour affaiblir et/ou mettre fin à une insurrection »²².

L'évolution des conflits en milieu urbain a amené à réfléchir à une doctrine d'emploi des forces armées dans le cadre de ces conflits urbains. La France a ainsi créé, en 2006, un Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (Cenzub), dans

l'agglomération de Reims²³. Tout comme l'armée française avait dû se former au Centre d'instruction d'Arzew pour combattre la guérilla lors du conflit en Algérie, le centre Cenzub est nécessaire aux forces armées françaises pour la formation au combat en milieu urbain où tout devient une menace potentielle²⁴.

En Europe, un épisode contemporain de guérilla urbaine a été illustré par la bataille du Bogside dans la ville de Derry (Irlande du Nord), lors de l'été 1969, quand les catholiques affrontèrent les protestants et le RUC en érigeant des barricades et en lançant des bombes artisanales (« *petrol bombs* »)²⁵. Pour faire face aux émeutes dans le Bogside, mais aussi et surtout combattre l'IRA, l'armée britannique lança l'opération *Motorman*, à partir du 28 juillet 1972, avec le déploiement de plus de 30 000 soldats soutenus par une troupe d'unités blindées²⁶.

Influencé par l'expérience du colonel Roger Trinquier, le général britannique Franck Kitson appliqua le « renseignement de bas niveau » qui consista en un renseignement de terrain exercé par les militaires britanniques auprès de la population, essentiellement à l'aide de patrouilles à pied permettant d'obtenir du renseignement sur le terrain, mais aussi en des opérations de renseignement²⁷, spéciales et clandestines avec des unités spécialisées dans ce domaine d'action²⁸.

Une contre-guérilla utile aujourd'hui ?

Les moyens et méthodes pour lutter contre la guérilla ont évolué, pour prendre en compte la guérilla urbaine. Ce point est





Alexis DEPRAU

certes intéressant, mais cette contre-guérilla est-elle utile aujourd'hui en France? Ou, plus précisément, cette contre-guérilla doit-elle être l'apanage de nos forces armées, qui devraient donc intervenir sur le territoire national?

S'agissant de la violence des mouvements subversifs, pourrait-elle s'appliquer aux « black blocs »? Il faut déjà savoir que les « black blocs » ne sont pas des structures identifiables et pérennes, « mais une fonctionnalité au sein d'une manifestation »²⁹. Ce sont donc des structures éphémères, qui usent de violences, et dont le souhait pour les membres est la révolution. Mais, hormis des conflictualités lors de manifestations, il n'y a pas encore eu de situation de guérilla urbaine à proprement parler, ne nécessitant donc pas l'action de services spécialisés dans la contre-insurrection.

54

Cependant, les services de renseignement montrent leur inquiétude, en raison des ouvrages du *Comité invisible* qui théorisent, en premier lieu, la lutte contre la société mondialisée: « tout bloquer, voilà désormais le premier réflexe de tout ce qui se dresse contre l'ordre présent. Dans une économie délocalisée, où les entreprises fonctionnent à flux tendu, où la valeur dérive de la connexion au réseau, où les autoroutes sont des maillons de la chaîne de production dématérialisée qui va de sous-traitant en sous-traitant et là à l'usine de montage, bloquer la production, c'est aussi bien bloquer la circulation »³⁰. Cette lutte contre l'Occident mondialisé doit en deuxième lieu nécessairement passer par l'insurrection armée car « il n'y a pas d'insurrection pacifique. Les armes sont nécessaires: il s'agit de tout faire pour en rendre l'usage superflu. Une insurrection est

davantage une prise d'armes, une « permanence armée », qu'un passage à la lutte armée »³¹.

S'agissant des violences urbaines, il n'y a pas de situation de guérilla urbaine, même s'il est bien observable une violence au sein de la Cité, aussi bien à l'égard des bâtiments que des personnes. Les violences urbaines se concentrent en effet sur l'appartenance territoriale des membres des bandes (criminalisées). Comme l'a bien observé Jean-François Gayraud notamment, hormis dans le cadre de pillages post-manifestations, ces violences urbaines n'iront pas plus loin que la revendication territoriale - même s'il faut malheureusement admettre une forme de guérilla urbaine si l'on s'en tient à la violence des actes -, étant donné que ce sont les trafiquants qui « gouvernent » ces quartiers, et qu'une situation de guérilla urbaine à caractère politique avec réponse de l'Etat mettrait à mal leur commerce.

Pour conclure, aujourd'hui, on serait face à une situation hybride, qui n'est pas la guérilla urbaine, mais avec des violences urbaines politisées ou de quartiers, ayant des buts différents (révolution ou protection du territoire), où les actions violentes sont circonscrites à un événement, un lieu, et n'ont pas pour but de renverser l'Etat, mais de le déstabiliser, faisant apparaître de « nouvelles féodalités ».

Par ailleurs, si des situations pré-insurrectionnelles sont observables aujourd'hui (par exemple quand 89 000 forces de l'ordre sont mobilisés avec engins blindés et support des troupes d'élite de la Police et de la Gendarmerie), la France n'est pas dans une situation de guérilla urbaine. Il y a fort à parier que l'évolution des événements





sociaux pourrait amener à une utilisation massive des forces de sécurité intérieure, mais l'utilisation des forces armées dans le cadre d'une situation proche de la guérilla urbaine mais qui n'en est pas une, devrait n'être qu'une solution d'ultime recours et peu recommandée.

Nota Bene sur les Gilets jaunes: Aujourd'hui, la France est dotée d'un dispositif policier important, et de services de renseignement compétents. Il apparaît même que les autorités avaient les informations nécessaires (obtenues par le renseignement)

pour éviter les dérives lors de la manifestation du 1^{er} décembre, mais que la réponse politique ait été d'attendre avant d'agir le 8 décembre 2018 (pour obtenir le soutien de l'opinion publique dans le cadre d'une réponse policière forte?). Il n'y a donc nul besoin de faire appel à l'armée, mais seulement de prendre des décisions politiques qui permettent d'éviter que les casseurs ne viennent piller, ni que l'ultragauche ne saccage l'Arc de triomphe (puisque les informations étaient connues à l'avance, étant donné le nombre important d'indicateurs dans ce milieu).

Notes

1. ALIAND (G.), *Terrorismes et guérillas*, Flammarion, Paris, 1985, p. 51.
2. FRANCART (L.) et PIROTH (C.), *Emeutes, terrorisme, guérilla... Violence et contre-violence en zone urbaine*, Economica, Paris, 2010, p. 129.
3. *Ibid.*, p. 129.
4. CHALIAND (G.), *op. cit.*, 1985, p. 64.
5. Ou encore l'ETA ou les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), in FRANCART (L.) et PIROTH (C.), *op. cit.*, 2010, p. 130.
6. Michael Collins, membre du parti nationaliste irlandais Sinn Fein « prit part à l'insurrection de Pâques 1916 puis à la proclamation en 1919 de l'indépendance de l'Irlande. [...] Président du gouvernement provisoire, il devint le chef de l'armée irlandaise lors de la guerre civile et fut assassiné par un groupe de républicains extrémistes », in Alain REY (dir.), *Le Robert encyclopédique des noms propres*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 2007, p. 531.
7. MAILLOT (A.), *IRA. Les républicains irlandais*, 2^{de} éd., Presses universitaires de Caen, Caen, 2001, p. 31.
8. *Ibid.*, p. 83.
9. GIRARDET (R.), *Problèmes contemporains de défense nationale*, Dalloz, Paris, 1974, p. 84.
10. MUCCHIELLI (R.), *La subversion*, Bordas, Paris, 1972, p. 51-53.
11. MOREL (J.), *Guérilla et contre-guérilla*, MULLER éd., Issy-les-Moulineaux, 2009, p. 217.
12. Chef d'escadron TALARICO, *Guérilla et violences urbaines*, <http://doubleneuf.nordblogs.com/media/02/00/2757085574.pdf>.
13. MARIGHELLA (C.), *Manuel du guérillero urbain*, Ed. Libertalia, Paris, 2009.
14. <https://www.crashdebug.fr/media/Docs/guerilla.pdf>, consulté le 10 mai 2016.
15. « Le gouvernement n'a pas d'autre alternative que d'intensifier la répression. Les réseaux policiers, les fouilles domiciliaires, les arrestations d'innocents et de suspects, les bouclages de rues rendent vite la vie en ville insupportable. La dictature militaire s'embarque dans une persécution politique massive. Les assassinats politiques et la terreur policière deviennent ainsi la routine... Le peuple refuse de collaborer avec les autorités et le sentiment général est que le gouvernement est injuste, incapable de résoudre les problèmes et a recours purement et simplement à la liquidation physique de ses opposants », Carlos Marighella, in CHALIAND (G.), *Les stratégies du terrorisme*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002, p. 93.
16. FRANCART (L.) et PIROTH (C.), *op. cit.*, 2010, p. 9.



17. Les Tuparamos sont un mouvement terroriste d'extrême-gauche, qui agissait principalement à Montevideo en Uruguay, et se fondaient essentiellement sur la lutte armée. Leur nom vient de Tupac Amaru, un chef Inca qui avait combattu les conquistadores, in Jacques BAUD, Encyclopédie des terrorismes et violences politiques, Charles Lavauzelle, Paris, 2003, p. 707.
18. BAUER (A.) et HUYGUE (F.-B.), op. cit., p. 98.
19. Ibid., p. 68.
20. http://www.lepoint.fr/societe/loi-travail-nouveaux-incident-a-rennes-13-05-2016-2039219_23.php.
21. Comité invisible, A nos amis, La fabrique éd., Paris, 2014, p. 152-153.
22. CDEM, « COIN : quelques définitions », <http://www.dems.defense.gouv.fr/IMG/pdf/coin-definitions-2.pdf>, consulté le 25 mai 2016.
23. CANTIN (F.), « La ville de tous les dangers », 46-47, Armées, n° 403, décembre-janvier 2016, p. 46.
24. « Contrairement au combat en zone ouverte, le soldat doit, en agglomération, faire face à une menace protéiforme surgissant des souterrains (parkings, égouts, caves, sous-sols...), des rues et des maisons ainsi que des hauteurs (cages d'escalier, étages et terrasses d'immeuble...). Les progressions sont très lentes, soit 2 kilomètres par heure », in *ibid.*, p. 46.
25. Centre de Doctrine d'emploi des forces, Division recherche et retour d'expérience, « L'armée britannique en Irlande du Nord 1969-2007 », Cahier du Retex, février 2015, p. 18.
26. Ibid., p. 37.
27. Ibid., p. 42.
28. Ces unités spécialisées sont les 500 hommes des services de renseignement du Military Reconnaissance Force, les anciens membres de l'IRA ou Freds, la 14th Intelligence Company de l'Intelligence Corps, la Special Reconnaissance Unit (SRU) et l'unité de retournement et d'infiltration appelé Force Research Unit (FRU), in *ibid.*, p. 43.
29. BAUD (J.), Encyclopédie des terrorismes et violences politiques, Charles Lavauzelle, Paris, 2003, p. 149.
30. Comité invisible, L'insurrection qui vient, La Fabrique éd., Paris, 2007, p. 115.
31. Ibid., p. 119.





La lutte contre la contestation à tendance subversive

Alexis DEPRAU

La subversion est un « processus de déstabilisation d'un État ou d'un système politique dans un contexte dynamique »¹. Ce processus s'observe à travers différents moyens pour arriver à la finalité de déstabilisation : infiltration, désinformation, propagande, puis le sabotage et les émeutes, pour finir vers le terrorisme, la guérilla ou la guerre².

S'il est difficile de constater aujourd'hui l'existence de réels mouvements politiques subversifs, il n'est pas interdit de relever l'existence de formes de contestation à tendance ou à volonté subversive, bien qu'on ne puisse aucunement les voir comme opérant une quelconque déstabilisation de l'État.

Nota Bene : Dans un souci de communication politique, les députés votent la loi « anti-casseurs » en procédure accélérée. Des différences législatives pourraient donc apparaître ici, par rapport à la date d'écriture de la contribution.

Typologie des mouvements contestataires

L'histoire française est riche en événements contestataires voire insurrectionnels, que ce soit avec la Révolution de 1789, les insurrections de 1830, 1844, 1870, mai 1968 ou encore aujourd'hui avec des éléments pré-insurrectionnels : de nombreux indices montrent que non seulement des Français aspirent à un coup d'État³, que les conditions d'une révolte sont réunies⁴, mais surtout que les rapports mensuels secrets des préfets sont alarmistes quant au niveau de colère grandissant de la population française⁵. Cependant, entre les aspirations et la pratique, il y a une différence de taille.

Les mouvements contestataires sont de prime abord des mouvements sociaux, c'est-à-dire un « ensemble de mobilisations et d'actions collectives concertées en faveur d'une cause, combinant l'utilisation de techniques de protestation, un travail de revendication sociale à l'égard des autorités en place et la défense d'une conception





Alexis DEPRAU

de la juste répartition des biens *désirables au sein d'une société* »⁶. Ces mouvements ayant une revendication sociale ou politique peuvent évoluer avec l'utilisation de méthodes violentes en des mouvements revendiquant l'indépendance ou l'autonomie de leur région (A), en des mouvements politiques dits « radicaux » (B) ou des mouvements subversifs (C).

Nota Bene: Il est nécessaire de noter l'émergence du mouvement des Gilets jaunes, tout en estimant périlleux d'y apporter une analyse approfondie difficile, à rendre pertinente en cours de route. Quoi qu'il en soit, ce mouvement comprend *de facto* une revendication sociale, et désormais politique, avec l'utilisation de méthodes dites violentes (en ce qu'elle comprend les pillages d'éléments extérieurs venus des banlieues, et la présence de mouvements radicaux), dont la finalité est devenue tant sociale que subversive, puisque ce mouvement appelle non seulement à la dissolution de l'Assemblée nationale, mais aussi à la démission du chef de l'Etat avec, *in fine* la reconnaissance d'une souveraineté populaire, c'est-à-dire l'usage récurrent des référendums.

Les mouvements revendiquant l'indépendance ou autonomie de leur région

La France est une République unitaire dont l'organisation est décentralisée, ce qui confère une certaine autonomie aux collectivités territoriales, à savoir que « dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences »⁷. Cependant, la revendication

autonomiste reste prégnante notamment en Bretagne, en Corse, dans le pays basque ou encore dans les DROM-COM⁸, dans la mesure où leur revendication se fonde sur l'idée que la décentralisation n'est pas suffisante, puisque la réponse devrait être soit l'autonomie, soit l'indépendance.

Pour la Corse, après l'assassinat du préfet Claude Erignac le 6 février 1998, l'affaire des paillotes corses du 19 avril 1999 et la progression des nationalistes corses aux élections territoriales du 7 mars 1999, le Gouvernement Jospin proposa un nouveau statut de l'île qui aboutit à la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, dont le but est d'étendre les pouvoirs de l'assemblée de Corse ; ces négociations prirent le nom d'accords de Matignon (1998-2002)⁹ et permirent d'accorder une marge de manœuvre plus importante aux Corses dans le cadre de la décentralisation, ce qui n'exempte cependant pas la violence exercée par les mouvements autonomistes. La violence exercée par les mouvements nationalistes corses (Front de libération nationale corse (FLNC), *Resistenza*, *Fronte Ribellu*, *Armata Corsa*, Collectif *Unita*, *Indipendenza*, *Unione di U populu Corsu* (UPC), etc.) s'explique par le fait que ceux-ci estiment se battre en tant que mouvement de libération nationale. Dans l'optique nationaliste et autonomiste, la violence politique corse s'inscrit dans une logique d'opposition claire et établie à la conception républicaine et unitaire de la France. En effet, « la violence y est *intégrée soit comme un élément de la culture corse et en ce sens partie à la prétention communautariste, soit plus simplement comme une réponse naturelle à l'autisme de l'Etat incapable de reconnaître en son sein une forme de pluralité culturelle* »¹⁰.



Par ailleurs, l'action des nationalistes basques (*Euskadi Ta Askatasuna* (ETA), le parti *Batasuna*, *Iparretarrak* ou le Parti nationaliste basque (PNB)) a une forte ressemblance avec celle des corses concernant l'idée de revendiquer un territoire à libérer, et sur la méthode employée de l'explosif.

Enfin, et toujours de manière assez proche, les mouvements bretons (Front de libération de la Bretagne (FLB), Union démocratique bretonne (UDB)) exercèrent elles aussi une violence - moins forte que celle de la Corse ou du pays basque - mais installée quoi qu'il en soit dans la durée. Ces mouvements nationalistes optent majoritairement quant à eux pour un système fédéral, et non pour l'autonomie à l'instar des mouvements corses ou basques. Les différents mouvements autonomistes exprimant des revendications identitaires différentes n'en conservent pas moins de très bonnes relations, à tel point que la Bretagne fut un point de refuge et une base arrière pour les militants Basques poussés à la clandestinité, en raison des opérations policières menées en France et en Espagne, mais aussi aux exactions commises par les Groupes anti-terroristes de libération (GAL).

Il en ressort que, localisées, ces revendications n'en restent pas moins prégnantes.

Les mouvements radicaux

Sous la V^e République, le tournant des mouvements contestataires a été mai 1968, qui a présenté une rupture avec les expressions de la rébellion. Si les différents mouvements radicaux ont existé avant 1968, il y eut à ce moment-là une structuration de l'extrême gauche qui investit ensuite le terrain politique.

Les mouvements radicaux sont de deux types : d'une part, ce sont des mouvements intellectuels voués à porter une critique à la racine du problème, c'est-à-dire dont « la critique doit aussi envisager une remise en cause approfondie qui entraîne une véritable rupture avec ce système »¹¹ et, d'autre part, pour ce qui intéresse les services de police, ce sont aussi des mouvements classés à l'extrême de l'échiquier politique usant de méthodes « radicales » ou violentes à des fins politiques essentiellement, dont le point commun est la contestation d'un régime qui ne leur apparaît plus représentatif car, « la sphère de la représentation politique se clôt. De gauche à droite, c'est le même néant qui prend des poses de cadavre ou des airs de vierge, les mêmes têtes de gondole qui échangent leurs discours d'après les dernières trouvailles du service communication »¹². Dans la lignée de mai 1968, les mouvements radicaux se cristallisent à l'extrême gauche (Ras l'Front, Section carrément anti-Le Pen (SCALP), réseau Action antifasciste (devenu les *Rapaces*) ou encore Fédération anarchiste (FA)) et, à l'extrême droite (Jeunesses nationalistes révolutionnaires (JNR), Groupe union défense (GUD) devenu Bastion social, ou Identitaires, ces derniers s'étant fait connaître du grand public en organisant des tournées anti-racailles pour tenter de sécuriser le métro parisien) de l'échiquier politique, mais aussi au niveau religieux avec les groupes islamistes avec, par exemple, *Forsane Alizza*¹³.

Peuvent être classés dans les mouvements radicaux les groupes de supporters des équipes de football dont les membres sont appelés *hooligans*, au regard de l'usage de méthodes radicales et d'une défiance du système et essentiellement de l'institution



Alexis DEPRAU

policière. En effet, « les groupes de hooligans créent et profitent du chaos pour s'en prendre violemment aux supporters adverses, aux forces de l'ordre et au mobilier urbain »¹⁴. Le *hooligan* est le dernier type de supporter : il y a le supporter lambda, le supporter membre d'une association sportive traditionnelle, les ultras qui sont le type suivant de supporter d'association avec un engagement plus poussé pour le club sans user de violence, et enfin, les hooligans « animés par la seule volonté d'en découdre dans et en dehors du stade, (qui) prennent prétexte du match afin d'organiser des « fights » avec d'autres supporters », à savoir des combats de groupes organisés et codifiés¹⁵.

Les mouvements subversifs

60

Les mouvements subversifs peuvent être décomposés entre ceux qui ont des intentions politiques (1) et ceux qui, liés aux violences urbaines et n'ont aucune revendication politique (2).

Les mouvements subversifs politisés

Si les mouvements subversifs sont radicaux, tous les mouvements radicaux ne sont pas subversifs. En effet, les mouvements subversifs ont une volonté clairement exprimée de déstabilisation de l'État. Ces mouvements sont animés par des causes idéologiques « telles que la religion, la défense d'une catégorie sociale ou d'un type de société »¹⁶.

Aujourd'hui, les mouvements subversifs se retrouvent essentiellement au sein de la cause altermondialiste et anticapitaliste, dans la nébuleuse d'extrême gauche et surtout avec l'action de groupes anarchistes agissant en tant que *Black Blocs*, en sachant que « le Black Bloc n'est ni

une structure, ni une organisation, ni un réseau, ni une idéologie, mais une fonctionnalité au sein d'une manifestation »¹⁷. Pour exemple, en 2009, deux événements mirent en avant les actions commises par ces groupes éphémères et anonymes, à savoir « la Fête de la Musique, à Paris (21 juin) et la manifestation festive d'un « collectif anti-carcéral » à Poitiers, provoquant à chaque fois de sérieuses déprédations. Concentration soudaine de 150 à 200 « Black Blocs » tout de noir vêtus, 40 minutes de casse puis dispersion toute aussi subite. Les assaillants se changent en tenue de ville et se dispersent en couples garçons/filles d'apparence fort sages. Une organisation minutée et qui, on s'en doute, doit peu à la spontanéité »¹⁸.

Hormis les Black Blocs, les autres groupes anarchistes ou anarcho-autonomes les plus violents sont *Black Army Faction*, *Anarchist Action Collective* ou *Third Position*. Ces mouvements agissent lors des sommets internationaux comme la contestation contre le sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Seattle, en 1999, ou encore les sommets du G8 à Gênes, en 2001, et Évian, en 2003¹⁹. En France, ces mouvements peuvent se retrouver lors de questions sociales, comme les nombreuses manifestations contre la loi travail²⁰ où les émeutiers utilisèrent notamment des cocktails Molotov²¹.

De telle sorte qu'au final, il n'y a « rien là qui pèse bien lourd conceptuellement ; plutôt, un prétexte pour des drogués à l'adrénaline. (La) « pensée-Tarnac » est bien plus riche que tout cela - et fort différente »²².

Aujourd'hui, la menace subversive (en-dehors des altermondialistes qui sont TOUT





SAUF antimondialistes), se retrouve en premier lieu au sein de la mouvance de l'ultra-gauche anarcho-autonome, apparue dans le rapport des Renseignements généraux de 2000, et cette mouvance « figure en tant que telle sur deux pages dans le chapitre en comportant 10 pages consacrées aux 'Électrons libres' dans lequel figurent en sus les 'nostalgiques de l'ex-Action Directe', les 'Dissidences trotskistes', les 'Survivances marxistes-léninistes' et les 'Squats politiques et communautés libertaires' »²³. Cette menace se retrouve aussi au sein des autonomes qui « sont apparus en France à partir de 1976 et se sont retrouvés dans la revue Tiquun. D'influence situationniste marquée, ils reprennent à leurs homologues italiens la valorisation de l'action directe : auto-réductions, squattages, investissement émeutier des manifestations, braquages de banque à l'occasion »²⁴. Parmi les autonomes figure le groupe de Tarnac (dont l'un des meneurs serait Julien Coupat)²⁵, présumé avoir saboté le caténaire SNCF en 2008. Le groupe de Tarnac est aussi présumé être le Comité invisible, qui a écrit plusieurs ouvrages (comme *L'insurrection qui vient*)²⁶, dont le premier ouvrage a créé la polémique, puisque « fait sans précédent dans les annales judiciaires, un livre dans son intégralité avait été versé dans un dossier d'instruction pour terrorisme »²⁷. Il faut d'ailleurs noter que le succès de cet ouvrage a dépassé la France pour devenir un *best-seller* aux États-Unis ainsi qu'en Allemagne.

Mais là encore, ces tentatives de déstabilisation ne sont pas comparables avec des groupes comme *Action directe*, ou la *Fraction Armée Rouge*...

Les mouvements subversifs liés aux violences urbaines

Les premiers éléments de violences urbaines apparurent en France, en 1979, à Vaulx-en-Velin, quand des groupes de jeunes incendièrent des voitures et s'affrontèrent avec la police²⁸. Si ces violences urbaines ne bénéficièrent pas encore de définition juridique, les Renseignements généraux (actuel SCRT) les définirent « comme des actes juvéniles collectifs commis de manière ouverte et provocatrice et créant dans la population un fort sentiment d'insécurité »²⁹. Ces différents affrontements augmentèrent régulièrement ensuite, à partir des années 1990, jusqu'aux émeutes de novembre 2005 (liées à la mort de deux adolescents fuyant la police et cachés dans un transformateur électrique à Clichy-sous-Bois, le 27 octobre 2005). Ils continuent encore aujourd'hui, notamment avec : les incendies de voitures lors de la Saint Sylvestre, ou phénomène plus récent, la « purge » d'Halloween contre les policiers. Si les violences urbaines se concentrent au niveau de l'appartenance territoriale des membres des bandes ou groupes de jeunes (un parallèle doit être dressé avec la revendication du territoire dans le cadre de la criminalité organisée), une évolution s'est faite dans le cadre des différentes manifestations, où l'événement de revendication sociale sert de prétexte pour les attaques et pillages de magasins : « on assiste donc à un cumul [...] d'opérations surfant sur les manifestations : contre les forces de l'ordre et les bâtiments publics, contre les magasins et contre les manifestants, ce qui fut particulièrement visible lors des manifestations contre le contrat première embauche (CPE) »³⁰.





Alexis DEPRAU

62

Les violences commises par les bandes dans les manifestations montrent aussi des attaques à caractère raciste. En effet, ces bandes profiteraient de la foule dans les manifestations pour agresser et voler des individus ciblés, comme pour la manifestation du 8 mars 2003, qui a causé plusieurs dizaines de blessés : « des témoins ont entendu à plusieurs reprises des propos tels que : 'On va casser des petits Blancs.' Certains lycéens sont les victimes de passage à tabac à dix contre un ; ils reçoivent des coups de poing, des coups de pieds et des coups de bâton, les filles sont traînées par les cheveux. Les insultes racistes fusent : 'sale Blanc' est le maître mot de ces lynchages organisés. [...] Des dizaines d'adolescents sont conduits dans les hôpitaux. Après enquête, on apprend que la plupart des agresseurs venaient de la Seine-Saint-Denis et des arrondissements du nord de Paris »³¹.

Ces bandes profitent aussi des manifestations pour des attaques directement les manifestants, ainsi « à partir de 2005 [manifestations contre la loi Fillon], les mêmes délinquants s'attaquent aussi aux manifestants eux-mêmes. De nombreux manifestants sont agressés, avec comme nouveauté, des agressions visant spécifiquement de jeunes lycéens 'blancs' »³². A la différence des autres mouvements contestataires qui peuvent avoir des revendications politiques ou religieuses, les violences urbaines sont liées à une forme d'irrationalité, puisque ce sont des actes de réaction liés à un mépris des institutions et non à des revendications politiques ou sociales, comme l'ont prouvé les émeutes de novembre 2005, et de l'aveu même des anarcho-autonomes : « toute cette série de frappes nocturnes, d'attaques anonymes, de destructions sans phrases a

eu le mérite d'ouvrir à son maximum la béance entre la politique et le politique. Nul ne peut honnêtement nier la charge d'évidence de cet assaut qui ne formulait aucune revendication, aucun message autre que de menace ; qui n'avait que faire de la politique »³³. C'est en sens une différence fondamentale entre la guérilla urbaine et les violences urbaines, car il n'y a pas d'objectif politique visé dans les violences urbaines, tandis que la guérilla urbaine a pour but de s'effectuer dans une optique révolutionnaire, qui « cherche à renverser le régime en place pour imposer un régime révolutionnaire marxiste alors que dans les banlieues, on peut s'interroger sur les objectifs réellement poursuivis »³⁴.

Que peut-on dire finalement sur ces violences urbaines ? Sont-elles une forme de contestation à tendance subversive. Il est clair que ces violences relèvent de la contestation, mais il serait peut-être réducteur d'y voir une tendance à la subversion. Ces violences urbaines ne marquent pas une tentative de déstabiliser l'État, mais au contraire de revendiquer un territoire TOUT EN SE DÉFIANT DE L'ÉTAT, et *in fine*, d'appliquer dans leur territoire un contre-État, ce que l'on pourrait voir comme un des prismes des nouvelles féodalités (en lien total avec le crime organisé, et l'économie dite souterraine qui s'avère être une économie réelle du département).

Des phénomènes de violences, qu'ils soient à tendance politique ou de type violence urbaine, sont présents et bien visibles sur le territoire national. Pour autant, ce sont des épiphénomènes qui ne peuvent réussir à déstabiliser l'État, avec la réserve faite pour le mouvement des Gilets jaunes, qui ne peut subir pour le moment aucune analyse





sérieuse, tant ce mouvement est dû à la spontanéité et à l'absence de structuration, faisant la force et la faiblesse de ce mouvement contestataire.

Depuis cinquante ans, les forces de sécurité publique se sont améliorées dans la gestion des manifestations et des émeutes. Plus encore, des services de renseignement sont totalement affectés à la collecte de l'information qui, quoi qu'on en pense, est assez considérable. Enfin, outre les forces de sécurité publique et les services de renseignement, l'État a aussi adapté sa réponse grâce à des outils de rétorsion judiciaire.

La réponse judiciaire aux tentatives de déstabilisation de l'État

Outre les réponses administratives telles que les interdictions de sortie sur la voie publique ou la dissolution des associations³⁵, le législateur a prévu dans le code pénal des réponses adaptées en fonction de l'échelle de violence avec en premier lieu les violences collectives dans le cadre de manifestations (A) et ensuite les violences collectives dès lors qu'elles portent atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation (B).

La sanction des violences collectives commises lors de manifestations

Parmi les différents outils judiciaires réprimant les mouvements collectifs violents, il y a l'attroupement défini à l'article 431-3 du Code pénal comme « tout rassemblement de personnes sur la voie publique ou dans un lieu public susceptible de troubler l'ordre

public ». L'article 431-3 alinéa 2 du code pénal se réfère à l'article L. 211-9 du code de la sécurité intérieure pour dissiper tout attroupement « par la force publique après deux sommations de se disperser demeurées sans effet », ces deux articles ont été introduits par l'ordonnance du 12 mars 2012³⁶. Dans la pratique, les policiers ou les gendarmes mobiles effectuent ces dispersions si les manifestations viennent à troubler l'ordre public. Cependant, dans le cadre des manifestations violentes contre la loi travail, ces mesures n'ont pas été exécutées tout de suite³⁷ ou même pas du tout sur consigne de la préfecture de police³⁸, alors même que les biens alentours étaient saccagés, quitte à ce que la dispersion soit faite en partie par les organisateurs de la manifestation (en l'occurrence ici le service d'ordre de la CGT³⁹).

Avec la loi dite « Perben II » du 9 mars 2004⁴⁰, le législateur a souhaité agir contre les bandes en introduisant la circonstance aggravante de bande organisée dans le code pénal à l'article 132-71, la bande organisée étant « au sens de la loi tout groupement formé ou toute entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs infractions matériels, d'une ou de plusieurs infractions ». Par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance⁴¹, le législateur a souhaité réprimer les nouvelles formes de violence collective. Est ainsi créé en premier lieu l'article 222-14-1 du code pénal qui vient sanctionner les attaques, guet-apens commis ou toutes violences commises en groupe à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique. En second lieu, le nouvel article 222-15-1 est créé afin de réprimer le délit d'embuscade, l'embuscade étant « le fait d'attendre un certain temps et dans un lieu déterminé un fonctionnaire





Alexis DEPRAU

64

de la police nationale, un militaire de la Gendarmerie, un membre du personnel de l'administration pénitentiaire ou toute autre dépositaire de l'autorité publique, ainsi qu'un sapeur-pompier civil ou militaire ou un agent exploitant de réseau de transport public de voyageurs, dans le but, caractérisé par un ou plusieurs faits matériels, de commettre à son encontre, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission, des violences avec usage ou menace d'une arme »⁴². Cette disposition est par ailleurs valable pour les personnes n'étant pas dépositaires de l'autorité publique pour le délit de guet-apens⁴³. Enfin, le législateur est intervenu pour compléter les dispositions du code pénal à l'égard des bandes violentes⁴⁴ en instaurant le délit de participation à une bande violente qui est « le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même de façon temporaire, *en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000,00 € d'amende* »⁴⁵.

En complément de ces dispositions sur les attroupements, le décret du 19 juin 2009⁴⁶ a introduit l'article R. 645-14 du code pénal prohibant « le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, de dissimuler volontairement son visage afin de ne pas être identifiée dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public »⁴⁷. Les syndicats des avocats de France mais encore des enseignants du second degré, ont attaqué le décret du 19 juin 2009 intégrant l'article R. 645-14, au motif que la sanction de la dissimulation du visage méconnaîtrait les libertés d'expression et de

réunion, respectivement inscrites aux § 2 de l'article 10 et au § 2 de l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Le juge se fonde sur la sûreté publique comme condition possible de restriction des libertés publiques et a rejeté la requête en estimant que « les dispositions du décret attaqué exigent que chaque contravention ne puisse résulter que de l'établissement des faits devant le *juge, sans qu'à aucun moment, le constat de l'infraction par le procès-verbal ne puisse présumer de la qualification retenue par l'autorité judiciaire* »⁴⁸.

De même, la dissimulation du visage peut devenir une circonstance aggravante lorsque les violences ont causé une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours⁴⁹, ou supérieure à huit jours⁵⁰. Mais cette disposition est-elle réellement appliquée ? De la théorie à la pratique, il y a un fossé important. Même si Redouane Faïd a été arrêté, celui-ci a pu se déplacer en se couvrant totalement le visage sans que cela ne pose de problème. Là encore, il semblerait cependant que le visage couvert soit plus facilement puni en matière politique qu'en matière religieuse. C'est la raison pour laquelle, en Europe du Nord, des hooligans qui avaient interdiction de se déplacer à visage couvert, sont venus au stade le visage complètement caché par... une burqa.

La sanction des violences collectives pouvant porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation

Les incriminations prévues en temps de paix et portant atteinte aux intérêts





La lutte contre la contestation à tendance subversive

fondamentaux de la Nation concernent des mouvements subversifs qui souhaitent faire évoluer leur contestation politique vers la violence armée, à tel point que la distinction entre terrorisme, guérilla et violence des mouvements subversifs est ici juridiquement tenue.

En premier lieu, le Code de justice militaire prévoit la sanction du complot à l'article L. 322-3 du code de justice militaire où celui-ci est le fait d'avoir « pour but de porter atteinte à l'autorité du commandant d'une formation militaire, d'un bâtiment ou d'un aéronef militaire, ou à la discipline ou à la sécurité de la formation, du bâtiment de l'aéronef »⁵¹. Le complot fait encourir aux coupables de dix ans d'emprisonnement jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité. Alors que le complot est de nature militaire dans le cadre du code de justice militaire, le code pénal envisage plutôt le complot dans une optique d'attentat terroriste à savoir que « constitue un complot la résolution arrêtée entre plusieurs personnes de commettre un attentat lorsque cette résolution est concrétisée par un ou plusieurs actes matériels »⁵².

De manière connexe au complot et toujours dans le but de renverser l'autorité étatique en place, le mouvement insurrectionnel (littéralement très proche de la guérilla) est sanctionné aux articles 412-3 à 412-6 du code pénal. Si sa définition est large puisqu'un mouvement insurrectionnel a trait à « toute violence collective de nature à mettre en péril les institutions de la République ou à porter atteinte à l'intégrité du territoire national »⁵³, l'article 412-4 du code pénal vient préciser quelles sont les incriminations de participation à un tel mouvement : « Est puni de quinze ans de

détention criminelle et de 225 000 euros d'amende le fait de participer à un mouvement insurrectionnel : 1° En édifiant des barricades, des retranchements ou en faisant tous travaux ayant pour objet d'empêcher ou d'entraver l'action de la force publique ; 2° En occupant à force ouverte ou par ruse ou en détruisant tout édifice ou installation ; 3° En assurant le transport, la subsistance ou les communications des insurgés ; 4° En provoquant à des rassemblements d'insurgés, par quelque moyen que ce soit ; 5° En étant, soi-même, porteur d'une arme ; 6° En se substituant à une autorité légale ».

Enfin, et dans l'idée d'un mouvement de violence politique armée, le code pénal prévoit la sanction pour quiconque tenterait de provoquer à s'armer illégalement puisque « le fait de provoquer à s'armer contre l'autorité de l'État ou contre une partie de la population est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende »⁵⁴.

Il existe bel et bien des réponses judiciaires à toutes les formes de contestation à tendance subversive. Pour autant, il n'y a plus aujourd'hui d'incrimination pour des complots ou des tentatives de mouvements insurrectionnels. Ainsi, la réponse aujourd'hui apportée s'oriente essentiellement par le renseignement intérieur, et surtout par la gestion sur le terrain des débordements par les forces de sécurité publique.

Sans vouloir jurer sur l'avenir, il semble que, dans les années à venir, l'ampleur de la contestation soit encore plus visible dans le cadre des violences urbaines, mais aussi d'une contestation politico-sociale grandissante et permanente. Il n'est pas à en





Alexis DEPRAU

douter que, s'il n'y aura pas de tentative de déstabilisation de l'État *stricto sensu*, l'État sera cependant déstabilisé par la violence opérée par des mouvements criminogènes au sein de contre-États, mais aussi par une permanence de la contestation sociale, et

que les instruments judiciaires ne soient pas adaptés aux enjeux à venir. Comme pour chaque sujet d'une telle envergure, la réponse politique est la mieux à même de résoudre la situation.

Notes

1. BAUD (J.), Encyclopédie des terrorismes et violences politiques, Charles Lavauzelle, 2003, p. 657.
2. *Ibid.*, p. 658.
3. http://www.liberation.fr/france/2015/05/05/les-classes-moyennes-revent-d-un-coup-d-etat-citoyen_1291326.
4. <http://www.lesinrocks.com/2016/05/news/conditions-dune-revolte-globale-bientot-reunies/>.
5. <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20131018.OBS1755/pourquoi-les-francais-sont-en-colere-le-rapport-secret-des-prefets.html>.
6. NAY (O.) (dir.), Lexique de science politique. Vie et institutions politiques, Dalloz, Paris, 2008, p. 332-333.
7. Const., art. 72 al. 3.
8. Départements et Régions d'outre-mer, et Collectivités d'outre-mer.
9. L. n°2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, JORF, 23 janvier 2002, p. 1503.
10. CRETTEZ (X.), « La violence politique en Corse : état des lieux », pp. 123-134, in CRETTEZ (X.) et MUCCHIELLI (L.), Les violences politiques en Europe. Un état des lieux, La découverte, Paris, 2010, p. 125.
11. BIAGNI (C.), CARNINO (G.) et MARCOLINI (P.), Radicalité. 20 penseurs vraiment critiques, L'échappée, Montreuil, 2013, p. 15.
12. Comité invisible, L'insurrection qui vient, La fabrique éd., Paris, 2007, p. 7.
13. http://www.francetvinfo.fr/faits-divers/justice-proces/le-leader-du-groupe-islamo-radical-forsane-alizza-condamne-a-neuf-ans-de-prison_992539.html.
14. HAUT (F.), Les bandes criminelles, 1re éd., PUF, Paris, juin 2001, p. 8.
15. NICOUD (F.), « La sécurité au mépris des libertés : l'encadrement de l'action des supporters », in GOHIN (O.) et PAUVERT (B.) (dir.), Le droit de la sécurité et de la défense en 2014, Presses universitaires d'Aix-Marseille, Marseille, 2015, p. 274.
16. FRANCAERT (L.) et PIROTH (C.), Émeutes, terrorisme, guérilla... Violence et contre-violence en zone urbaine, Economica, Paris, 2010, p. 142.
17. BAUD (J.), op. cit., 2003, p. 149.
18. RAUFER (X.), « De quoi Tarnac est-il le nom ? Herméneutique 1 d'une sombre histoire », Sécurité globale, Été 2010
19. BENOIT (B.) et SAUSSAC (R.) (dir.), La mondialisation, Bréal, Paris, 2012, p. 344-345.
20. <http://actu.orange.fr/france/loi-travail-qui-sont-les-casseurs-magic-CNT000000nSjR6.html>.
21. <http://www.leparisien.fr/faits-divers/en-images-paris-cocktails-molotov-et-heurts-en-marge-de-la-manif-contre-la-loi-travail-12-05-2016-5790137.php>.
22. RAUFER (X.), « De quoi Tarnac est-il le nom ? Herméneutique 1 d'une sombre histoire », Sécurité globale, Été 2010, p. 4
23. SOMMIER (I.), « Réflexions autour de la « menace » ultragauche en France », pp. 45-63, in CRETTEZ (X.) et MUCCHIELLI (L.), Les violences politiques en Europe. Un état des lieux, La découverte, Paris, 2010, p. 50.





La lutte contre la contestation à tendance subversive

24. *Ibid.*, p. 57.
25. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/05/07/01016-20150507ARTFIG00364-neuf-dates-pour-comprendre-l-affaire-tarnac.php>.
26. Comité invisible, *L'insurrection qui vient*, La fabrique éd., Paris, 2007 ; Comité invisible, *À nos amis*, La fabrique éd., Paris, 214 ; Comité invisible, *Maintenant*, La fabrique éd., Paris, 2017.
27. DUFRESNE (D.), *Tarnac, magasin général*, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, Paris, 2013, p. 89.
28. BAUER (A.) et SOULLEZ (C.), *Violences et insécurité urbaines*, 12^e éd., PUF « Que sais-je ? », 2010, p. 12-13.
29. JANET (M.), *Sécurité publique et violences urbaines, mémoire*, Université Panthéon-Assas Paris II, 2012, p. 11.
30. BAUER (A.) et SOULLEZ (C.), *op. cit.*, octobre 2010, p. 70.
31. PELLEGRINI (C.), *Banlieues en flammes*, Ed. Anne Carrière, Paris, 2005, p. 74-75.
32. BAUER (A.) et SOULLEZ (C.), *op. cit.*, octobre 2010, p. 70.
33. Comité invisible, *L'insurrection qui vient*, La fabrique éd., Paris, 2007, p. 9.
34. Chef d'escadron TALARICO, <http://doubleneuf.nordblogs.com/media/02/00/2757085574.pdf>.
35. <https://www.village-justice.com/articles/les-reponses-administratives-apportees-aux-mouvements-violents,29039.html>
36. Ord. n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du Code de la sécurité intérieure, JORF, n° 62, 13 mars 2012, p. 4 533.
37. <http://www.bfmtv.com/societe/un-syndicat-de-policiers-denonce-les-consignes-recues-pendant-les-manifs-972088.html>.
38. <http://www.franceinfo.fr/fil-info/article/nuit-debout-les-consignes-aux-policiers-c-est-d-eviter-tout-affrontement-avec-les-casseurs-782763>.
39. <http://www.marianne.net/violences-lors-manifs-prefet-police-paris-tente-t-il-manipuler-les-manifestants-100242963.html>.
40. L. n°2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, JORF, n° 59, 10 mars 2004, p. 4 567.
41. L. n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, JORF, n°56, 7 mars 2007, p. 4 297.
42. CP art. L. 222-15-1.
43. *Ibid.*, art. L. 132-71-1. Le guet-apens réintroduit par la loi n°2007-297 redevient une circonstance aggravante.
44. L. n°2010-201 du 2 mars 2010 renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public, JORF, n°52, 3 mars 2010, p. 4 305.
45. CP art. L. 222-14-2.
46. D. n°2009-724 du 19 juin 2009 relatif à l'incrimination de dissimulation illicite du visage à l'occasion de manifestations sur la voie publique, JORF, n°141, 20 juin 2009, p. 10 067.
47. CP, art. R. 645-14 al. 1.
48. CE, 23 février 2011, SNES, FSU et SAF, n°329477, cons. 13.
49. CP art. L. 222-13 15°.
50. *Ibid.*, art. L. 222-12 15°.
51. Code de justice militaire, art. L. 322-3 al. 1.
52. CP art. 412-2.
53. *Ibid.*, art. 412-3.
54. *Ibid.*, art. 412-8.





Chroniques & Rubriques







CHAMP TERRORISME

Données, faits, textes, sur le terrorisme islamiste en France, 2015–2018

*Julien DUFOUR*¹

Les 13 attentats islamistes aboutis et les 17 attentats échoués en France, du début de l'insurrection syrienne, au 1^{er} janvier 2019

Un attentat abouti est une action terroriste menée à bien, concrétisée par la mort d'une ou plusieurs des cibles visées. Un attentat échoué est un projet terroriste dont l'action ne s'est pas concrétisée par la mort de la cible visée.

Les 55 attentats déjoués depuis le début de l'insurrection syrienne², dont le projet a été entravé en amont de son exécution, n'ont pas fait l'objet d'une communication publique détaillée. Ils ne sont pas ici mentionnés.

Les 13 attentats islamistes aboutis au 1^{er} janvier 2019, depuis le début de l'insurrection syrienne.

• 7 janvier 2015, « Charlie Hebdo » – 12 morts

Saïd et Cherif KOUACHI sont deux frères de 34 et 32 ans. Le 7 janvier 2015, ils ouvrent le feu avec des kalachnikovs au siège du journal satirique *Charlie Hebdo* dans le 11^e arrondissement de Paris. Ils tuent 12 personnes, dont 9 membres de la rédaction du journal, deux policiers et un agent d'entretien. La justification des auteurs est la publication par l'hebdomadaire de caricatures de Mahomet jugées blasphématoires. Ils sont abattus par la gendarmerie le 9 janvier, à Dammartin-en-Goële (77).

• 8 et 9 janvier 2015, Hyper Cacher – 5 morts

Amedy COULIBALY est criminel multi-récidiviste de droit commun de 32 ans, connu pour des violences, des vols, dont des actions à main armée. Il est condamné en 2013 pour des faits de terrorisme. Le 8 janvier 2015, il abat une policière municipale dans une rue de Montrouge (92),



Julien DUFOUR

une banlieue de la capitale. Le lendemain en début d'après-midi, il pénètre dans un supermarché *Hyper Cacher* dans le 12^e arrondissement de Paris, et ouvre le feu sur les clients avant prendre les autres en otages. Il est abattu par la police lors d'un assaut ; les derniers otages sont libérés.

• **26 juin 2015, Saint-Quentin-Fallavier (38) – 1 mort**

Yassin SALHI est un islamiste radical. Le 26 juin 2015 il tue et décapite son employeur avant de prendre un *selfie* avec la tête de sa victime, puis de la suspendre sur les grilles d'une usine de Saint-Quentin-Fallavier (38). Il envoie ensuite le cliché à une de ses relations, membre de Daesh à Raqqah (Syrie), avant de propulser son véhicule de livraison contre un stock de bonbonnes de gaz du site industriel, qui n'explose pas. Il se suicide en prison quelques mois plus tard, en se pendant dans sa cellule du quartier d'isolement.

• **13 novembre 2015, attentats simultanés du Bataclan, du Stade de France, et des terrasses – 130 morts et plus de 400 blessés**

Neuf terroristes attaquent simultanément plusieurs sites de Paris et de sa banlieue : le Stade de France (3 kamikazes) où se déroulait devant 80 000 spectateurs un match de football de l'équipe nationale, la salle de spectacle du Bataclan (3 tireurs-kamikazes) durant un spectacle, et des bars-restaurants dans l'est de Paris (1 kamikaze, 2 tireurs). Les auteurs sont des *retournees* de Syrie, issus des milieux djihadistes français et belge ; un seul des auteurs a survécu : Salah ABDESLAM, arrêté en mars 2016 à Forest (Belgique). Ces attentats ont été

commandités depuis la Syrie, et organisés en Belgique sous la direction opérationnelle du belge Abdelhamid ABAAOUD, abattu lors d'un assaut de la police à Saint-Denis (93) le 18 novembre 2015.

• **13 juin 2016, assassinat de deux policiers à Magnanville (78) – 2 morts**

Larossi ABBALLA est un délinquant de droit commun très défavorablement connu pour des multiples faits d'atteintes aux personnes, et aux biens. Le 13 juin 2016, il s'installe à proximité du domicile de sa future victime, et attend embusquer son retour du travail. C'est ainsi que le Commandant de police Jean-Baptiste SALVAING est poignardé à plusieurs reprises dans son jardin à Magnanville (78). Le terroriste avait auparavant assassiné à l'intérieur de la maison la compagne du policier, Jessica SCHNEIDER, devant un des enfants du couple retrouvé vivant. L'auteur, qui s'est filmé dans le domicile de ses victimes prêtant allégeance à Daesh, est abattu lors de l'assaut de la police.

• **14 juillet 2016, promenade des anglais à Nice (06) – 86 morts et plus de 450 blessés**

Mohamed LAHOUAIEJ BOUHLEL est un criminel de droit commun, connu pour des violences et des vols divers. A bord d'un véhicule poids lourds de 19 tonnes tout juste loué, il fonce sur la foule le long de la promenade des Anglais à la fin du feu d'artifice du 14 juillet à Nice. Il effectue plusieurs embardées de droite à gauche pour écraser les piétons sur plus d'un kilomètre et demi. Il est abattu par les policiers.





• **26 juillet 2016, église de Saint-Etienne-du-Rouvray (76) - 1 mort**

Adel KERMICHE et Abdel-Malik PETITJEAN, deux islamistes radicaux de 19 ans munis d'armes blanches, prennent en otage cinq personnes dans l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray près de Rouen (76). Ils égorgent le prêtre, le Père HAMEL, et blessent gravement un fidèle qui assistait à la messe. Ils sont abattus par la police.

• **20 avril 2017, Champs-Élysées, Paris 8^e arrondissement - 1 mort, 2 blessés**

Karim CHEURFI, très défavorablement connu de la police - il avait notamment été condamné à 15 ans de réclusion pour avoir tiré sur trois personnes dont deux policiers en 2001 - ouvre le feu sur des agents de police en patrouille sur l'avenue des Champs Élysées, tuant l'un d'eux. Il est abattu immédiatement.

• **9 août 2017, Levallois-Perret (92) - 6 blessés**

Hamou BENLATRECHE, un algérien de 36 ans, fonce délibérément sur des militaires de l'opération *SENTINELLE* avec sa voiture à proximité de Paris. Il est rapidement interpellé dans le nord de la France alors qu'il prend la fuite.

• **1^{er} octobre 2017, Marseille (13) - 2 morts**

Ahmed HANACHI, tunisien de 29 ans, poignarde mortellement deux jeunes femmes sur le parvis de la gare Saint-Charles à Marseille en criant *Allah Akbar*. Errant à proximité de la gare ferroviaire un

jour et à une heure de forte affluence, il se jette par derrière sur sa première victime, avant de s'en prendre à la seconde, qui l'accompagnait. Il est abattu par les militaires en patrouille.

• **23 mars 2018, Carcassonne et Trèbes (11) - 4 morts, 4 blessés**

Radouane LAKDIM est un délinquant de droit commun connu de la mouvance islamiste radicale, incarcéré en 2016 pour usage de stupéfiants et refus d'obtempérer. Le 23 mars 2018, il commet une série d'attaques à Carcassonne et à Trèbes, dans le sud de la France. Il tire d'abord sur cinq policiers et deux automobilistes (1 mort et 1 blessé) avant de prendre plusieurs civils en otages dans un supermarché de Trèbes. Il tue un employé de la grande surface et un client, ainsi qu'un officier supérieur de gendarmerie, le lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME. Il est abattu par la gendarmerie.

• **12 mai 2018, Paris-Opéra - 1 mort, 10 blessés**

Khamzat AZIMOV est un français naturalisé de 20 ans originaire de Tchétchénie, sans antécédent judiciaire mais suivi pour ses relations avec des membres de la mouvance islamique radicale tchétchène. Le 12 mai 2018, il agresse cinq passants à coups de couteau en criant *Allah Akbar* dans le 2^e arrondissement de Paris. Il est abattu par des policiers en patrouille.

• **11 décembre 2018, Strasbourg (67) - 5 morts, 10 blessés**

Chérif Chekatt est un criminel multirécidiviste, connu 67 fois de la police alors qu'il n'a que 29 ans. Le 11 décembre 2018 en





Julien DUFOUR

début de soirée, il tire au hasard avec une arme de poing sur des passants à proximité du marché de Noël de Strasbourg. Il est abattu par des policiers qu'il visait après plusieurs jours de traque.

Les 17 attentats échoués au 1^{er} janvier 2019 depuis le début de l'insurrection syrienne

- **20 décembre 2014, Joué-lès-Tours (37) – 3 blessés**

Bertrand NZOHABONAYO est un français de 20 ans, né au Burundi, délinquant récidiviste de droit commun. Il est connu pour des vols et des extorsions, des destructions de biens publics et des usages de stupéfiants. Le 20 décembre 2014, il attaque à l'arme blanche en criant *Allah Akbar* trois policiers dans le commissariat de Joué-lès-Tours, les blessant à la tête et aux mains. Il est abattu.

- **3 février 2015, Nice (06) – 2 blessés**

Moussa COULIBALY, 31 ans, est un délinquant de droit commun connu pour divers vols et violences. Il vient d'être refoulé de Turquie lorsqu'il attaque à l'arme blanche trois militaires en garde statique devant un centre culturel juif à Nice, en blessant légèrement deux. Il est arrêté.

- **19 avril 2015, Villejuif (94) – 1 mort**

Sid Ahmed GHLAM est arrêté à Paris alors qu'il s'est lui-même blessé par balles. Il est suspecté d'avoir été commandité depuis la Syrie pour commettre une ou plusieurs

attaques contre des églises catholiques à Villejuif, près de Paris. Sur le chemin, il abat une professeure de fitness qui au volant de sa voiture à la malchance de croiser sa route.

- **21 août 2015, train Thalys Amsterdam-Bruxelles-Paris**

Ayoub EL KHAZZANI, un ressortissant marocain connu pour trafic de stupéfiants en Espagne, attaque à l'arme automatique des passagers du train Thalys Amsterdam-Paris. Armé d'un fusil d'assaut de type AKM et d'un pistolet automatique, il est mis en échec grâce à l'intervention des passagers. Il est arrêté.

- **7 janvier 2016, Paris 18^e arrondissement**

Tarek BELGACEM porte une ceinture explosive factice lorsqu'il attaque un policier avec une feuille de boucher en criant *Allah Akbar*, à l'entrée du commissariat de la Goutte d'Or à Paris. Il est abattu. Il est trouvé en possession d'un document manuscrit dans lequel il déclare son allégeance à Daesh. Il était jusque-là connu pour des vols commis en France, et au Luxembourg.

- **11 janvier 2016, Marseille (13) – 1 blessé léger**

Yusuf KINAY, franco-turc de 15 ans, agresse à la machette un enseignant membre de la communauté juive identifié par le port d'une kippa. Il le blesse légèrement. Arrêté rapidement, l'auteur est trouvé porteur d'un couteau de cuisine qu'il dit avoir voulu utiliser plus tard contre un policier. Il revendique son allégeance à Daesh.





• **4 septembre 2016, Paris 5^e arrondissement**

Trois jeunes femmes, Inès MADANI, Ornella GILLIGMAN et Amel SAKAOU abandonnent dans le centre de Paris, à proximité de la cathédrale Notre-Dame, un véhicule contenant des bonbonnes de gaz. Le dispositif explosif ne fonctionne pas. Seule Ornella GILLIGMAN est connue pour des délits de droits commun, dont des violences, des vols, et des incendies. Elles sont arrêtées quelques jours plus tard avant une nouvelle tentative de passage à l'acte.

• **4 septembre 2016, prison d'Osny (95) – 1 blessé**

Bilal TAGHI, un détenu de 24 ans de la maison d'arrêt d'Osny, tente d'assassiner deux surveillants de prison avec un couteau artisanal fabriqué avec un morceau de métal. Il est incarcéré suite à une tentative avortée de départ en Syrie, bien qu'également connu pour vol aggravé et extorsions. Il revendique son acte au nom de la cause islamiste, et fait de cette tentative d'assassinat une action terroriste en milieu carcéral.

• **8 septembre 2016, Boussy-saint-Antoine (91) – 1 blessé**

Inès MADANI, Sarah HERVOUET et Amel SAKAOU sont arrêtées à Boussy-Saint-Antoine alors qu'elles sortent d'un immeuble armé de couteaux. Elles portaient se lancer dans un périple meurtrier. Lors de l'interpellation, Sarah HERVOUET porte un coup de couteau à un policier. Inès MADANI, après avoir tenté le même geste, est blessée par un tir de défense. Ce projet fait suite à la tentative avortée d'attentat à la voiture piégée à Paris quatre jours plus tôt.

• **3 février 2017, Carrousel du musée du Louvre, Paris 1^{er} arrondissement**

Abdallah EL HAMAHERMY, un ressortissant égyptien de 29 ans, attaque une patrouille de militaires au cri *d'Allah Akbar* avec deux machettes, à proximité du musée du Louvre. Il fait l'objet d'un tir de riposte. Blessé, il est arrêté.

• **18 mars 2017, aéroport d'Orly (94)**

Zied BEN BELGACEM est un délinquant de droit commun de 39 ans, très défavorablement connu notamment pour des faits d'association de malfaiteurs, de trafic de stupéfiants, de vols à main armée, de violences diverses et d'ivresse. Le 18 mars 2017 au volant de sa voiture, il ouvre le feu sur un policier de Stains (93) au nord de Paris lors d'un contrôle routier, avant de prendre la fuite. Il tire ensuite dans un bar du sud de Paris à Vitry-sur-Seine (94), avant de voler un véhicule sous la menace de son arme. Il se rend enfin à l'aéroport d'Orly, où il est neutralisé par des militaires en patrouille dans l'aérogare après qu'il ait dérobé le fusil d'assaut de l'un d'eux.

• **6 juin 2017, parvis de la cathédrale Notre-Dame, Paris 4^e arrondissement**

Farid IKKEN, un algérien de 40 ans, agresse un policier sur le parvis de Notre-Dame avant d'être touché par un tir de riposte. Il est arrêté. Il se trouvait en possession de deux couteaux de cuisine. Lors de la perquisition de son domicile, un document portant allégeance à Daesh est retrouvé.



Julien DUFOUR

- 19 juin 2017, avenue des Champs-Élysées, Paris 8^e arrondissement

Adam Lofti DJAZIRI, un islamiste radicalisé de 31 ans, percute violemment avec sa voiture un fourgon de la gendarmerie nationale circulant en convoi au niveau du rond-point des Champs-Élysées. Le véhicule ayant provoqué l'accident fait l'objet d'un important dégagement de fumée. Les gendarmes en extraient rapidement le conducteur, qui décède immédiatement. Un arsenal comprenant des bonbonnes de gaz et des armes de guerre est découvert dans la voiture.

- 5 août 2017, Tour Eiffel, Paris 7^e arrondissement

Mamoye DIANIFABA, un islamiste radicalisé de 19 ans souffrant de troubles psychiatriques, est connu pour menaces de mort et apologie du terrorisme. Il est interpellé alors qu'il tente de pénétrer dans la Tour Eiffel après avoir bousculé un agent de sécurité, et s'être dirigé vers une patrouille de militaires en brandissant une arme blanche et en criant *Allah Akbar*.

- 12 septembre 2017, Aix-en-Provence (13)

Une adolescente de 15 ans attaque trois policiers avec un couteau en criant *Allah Akbar* dans le centre éducatif fermé où elle était placée. Elle est arrêtée en mai 2017 pour ses velléités de départ sur zone syro-irakienne. Placée sous contrôle judiciaire et ne respectant pas ses engagements, elle fait l'objet d'un mandat qui a conduit au déplacement des policiers qu'elle a ciblé.

- 15 septembre 2017, station de métro Chatelet Les Halles, Paris 1^{er} arrondissement

Omar MASALIH, au profil psychologiquement instable, agresse un militaire en patrouille avec un couteau en criant *Allah Akbar*. Il est arrêté.

- 30 septembre 2017, Paris 16^e arrondissement

Le résident d'un immeuble cosu de Paris dans le 16^e arrondissement remarque que le rez-de-chaussée de son habitation baigne dans l'essence. Il constate également la présence de quatre bouteilles de gaz et d'un boîtier détonateur. Les investigations permettent de relever les empreintes d'un individu connu pour son appartenance à la mouvance islamiste radicale. Des bouteilles de gaz et des jerricans d'essence sont retrouvés lors des perquisitions. L'incendie terroriste est un mode opératoire encouragé par la propagande djihadiste.

Point sur la radicalisation en France au 20 février 2018

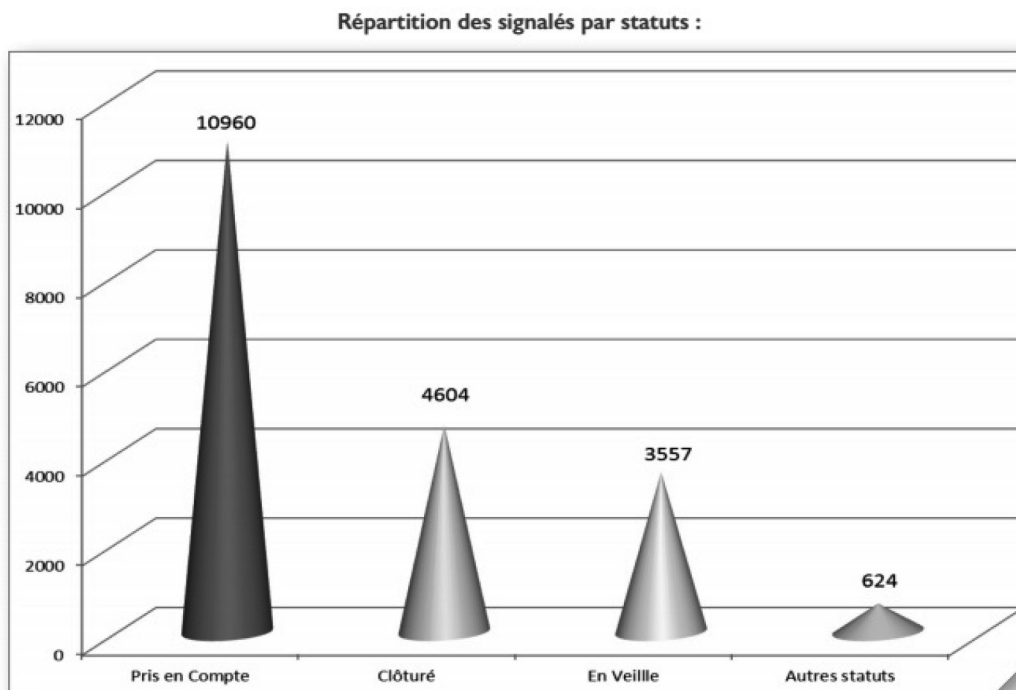
Éléments chiffrés extraits du Plan national de prévention de la radicalisation.

Données chiffrées

Les chiffres suivants sont extraits du Fichier de traitement des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT). Ils comprennent les déclarations effectuées au Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR), celles des États-Majors de Sécurité des préfectures (EMS) et

celles des services (objectifs). L'exactitude de ces données dépend de la qualité de l'alimentation des champs par les services. Aussi nous ne pouvons établir que des tendances.

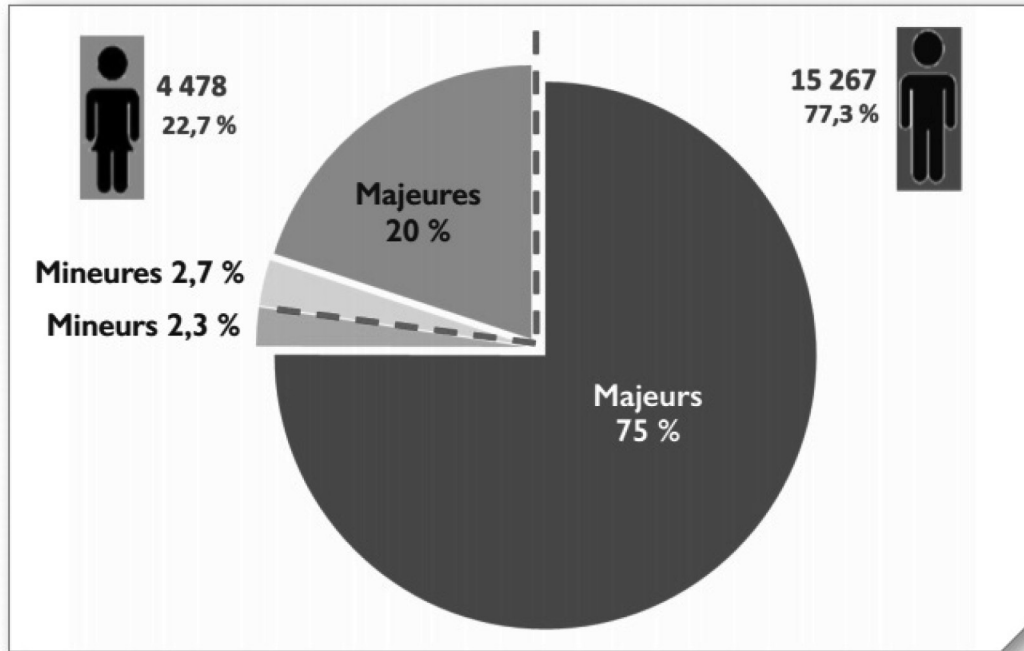
Au 20 février 2018, 19 745 individus sont recensés au FSPRT tous statuts confondus (CNAPR, EMS et objectifs).



Les 10 960 personnes prises en compte correspondent aux individus faisant l'objet d'un suivi régulier et rigoureux, et aux signalements en phase d'évaluation. Ce sont les fiches actives. Les 3 557 en veille sont les signalements qui « ne suscitent plus d'inquiétude et ne nécessitent donc plus une surveillance active » des services. Les 4 604 clôturés ne nécessitent plus de surveillance.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) permet que les fiches des « *inactifs* » soient conservées pendant cinq ans dans le fichier. Mais le ministère de l'intérieur précise que « les signalements abusifs ou erronés d'individus qui n'ont jamais été radicalisés ne sont pas conservés dans le fichier. »³

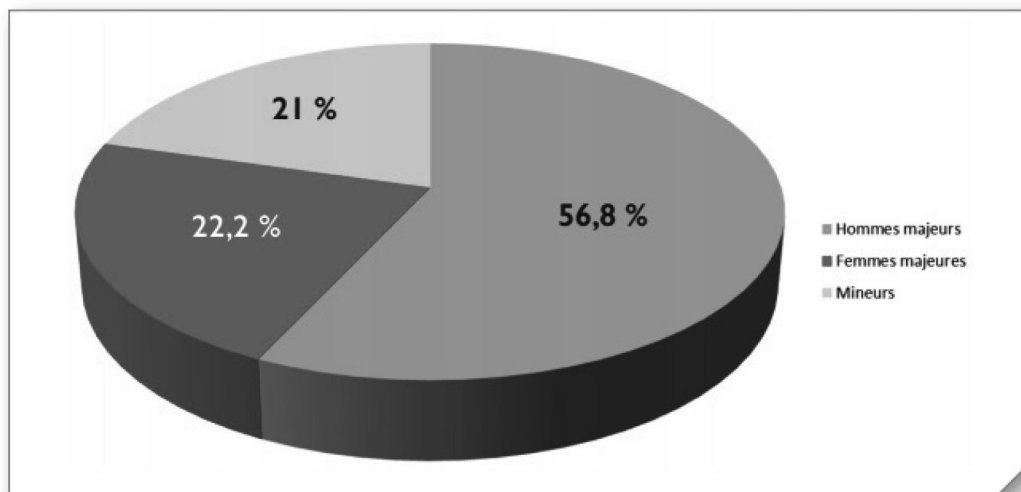
Proportion par sexe et âge (mineur / majeur) :



78

2. Retours de zone syro-irakienne

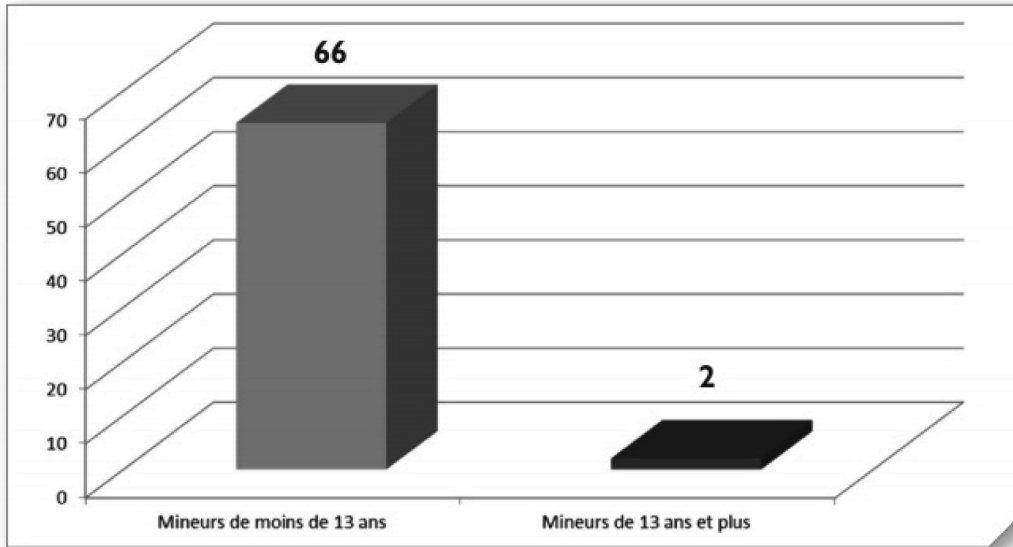
Proportions des 255 majeurs et des 68 mineurs retournes au 20 février 2018 :





Données, faits, textes, sur le terrorisme islamiste en France, 2015-2018

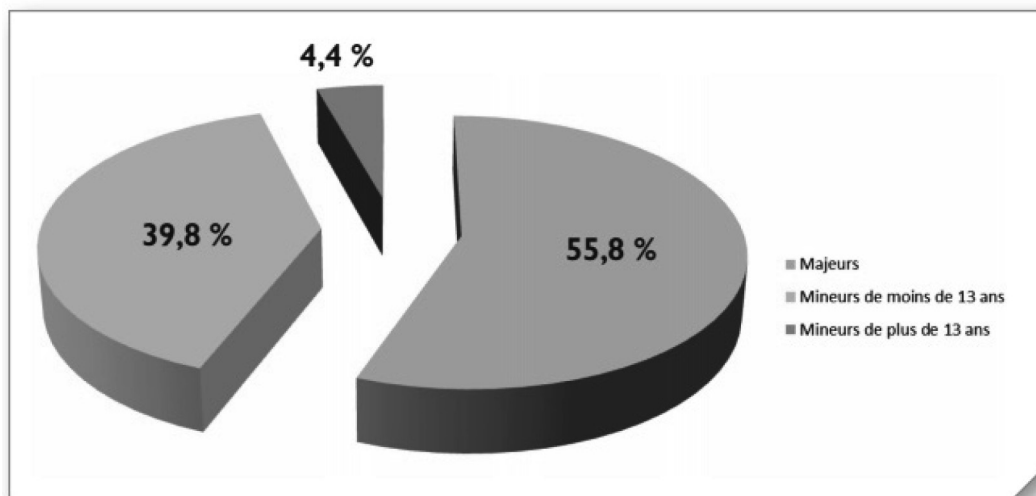
Répartition 68 mineurs returnees par tranches d'âge au 20 février 2018 :



3. Français sur zone

Près de 680 adultes et plus de 500 enfants sont sur zone. Parmi les enfants, seuls 53 ont plus de 13 ans.

Proportion des Français sur zone par âge :





Julien DUFOUR

État des lieux des détenus radicalisés au 20 février 2018

Extrait du Plan national de prévention de la radicalisation :

- 1 123 détenus de droit commun sont identifiés comme radicalisés.
- 504 sont détenus pour des faits de terrorisme islamiste (TIS).
- 635 personnes sont suivies au titre de la radicalisation par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) en milieu ouvert :
 - 135 pour des faits de terrorisme islamiste (85 sous contrôle judiciaire et 50 condamnés en milieu ouvert) ;
 - 500 pour des faits de droit commun et repérés comme radicalisés par l'administration pénitentiaire.

80

La réponse publique – Les plans gouvernementaux de lutte contre la radicalisation et le terrorisme⁴

La réponse de la puissance publique contre le terrorisme djihadiste en relation avec la zone syro-irakienne a donné lieu à plusieurs plans d'action. Chacun a eu pour but de répondre aux exigences d'une situation particulièrement évolutive, notamment liée au contexte géopolitique sur zone syro-irakienne, et à ses implications dans la mouvance islamiste radicale sur le territoire national. L'Etat a su apporter une réponse concrète dans les plus brefs délais. Il a adapté ses dispositifs de lutte à des phénomènes auxquels il n'avait jamais été confronté : les basculements massifs dans la cause djihadiste d'une partie des

siens. Le premier plan formalisé, en 2014, avait pour objectif de répondre au départ de jeunes Français sur zone de combat, en Syrie et en Irak.

• Plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, dit d'action anti-terroriste (PLAT) du 24 avril 2014

Compte-rendu du conseil des ministres du 23 avril 2014

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée à une menace grave, liée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes. Les départs vers la Syrie connaissent d'ailleurs une hausse accélérée et préoccupante depuis plusieurs mois. Sur un total de plus de 740 personnes détectées comme appartenant à ces filières, près de 300 se trouvent en Syrie, 130 en transit et 130 sont de retour après un ou plusieurs séjours. 25 personnes ont trouvé la mort en Syrie dans ce cadre.

L'émergence d'une nouvelle génération de terroristes aguerris, susceptible de frapper le territoire français, appelle de l'État une réaction déterminée, ferme et efficace. Une approche uniquement répressive ne suffira toutefois pas à endiguer ce phénomène. Des actions préventives et visant à contredire les « prêcheurs de haine » seront aussi mises en œuvre.

1. Le plan vise tout d'abord à contrarier les déplacements des terroristes vers ou depuis la Syrie, par le renforcement des contrôles et des décisions de retrait des documents de





voyage. Le Parlement sera saisi d'un projet organisant un régime d'opposition à la sortie du territoire des personnes majeures engagées dans des activités terroristes. Les parents pourront effectuer un signalement aux autorités publiques pour s'opposer à la sortie du territoire de leurs enfants mineurs.

2. La lutte active contre les filières djihadistes sera intensifiée. L'action des services de renseignement en matière de détection et de surveillance a été renforcée. Ces services conduiront plus systématiquement des entretiens administratifs avec les personnes signalées et leur famille. Les ressortissants étrangers impliqués dans les filières feront l'objet de mesures d'éloignement et le gel des avoirs des structures utilisées par les filières sera développé. Les possibilités de détection des filières sur internet seront accrues par la généralisation de l'enquête sous pseudonyme à l'ensemble des activités à caractère terroriste et à toutes les infractions de communication associées. Les outils et la stratégie de lutte contre le cyber-terrorisme seront étoffés. Des impulsions seront également données, en France comme au niveau européen, en direction des grands opérateurs de l'Internet, afin que les contenus illicites et les sites de recrutement fassent l'objet de procédures de suppression effective et rapide.

3. La coopération internationale avec les autres pays de départ et les pays de transit sera intensifiée. La France participe activement au réseau d'experts européens spécialisés dans la prévention et la réduction des phénomènes de radicalisation. Avec ses partenaires, la France mobilisera l'Union et la communauté internationale en faveur d'un plan d'aide aux zones syriennes libérées. Si de nombreuses personnes s'émeuvent sincèrement des conditions

de vie et de la situation sanitaire des populations civiles dans les zones non contrôlées par le Gouvernement syrien, il faut éviter l'exploitation de la compassion par les réseaux terroristes et le détournement des dons. C'est pourquoi il est nécessaire de donner davantage de visibilité à l'aide humanitaire française et européenne.

4. Une série d'actions préventives et des opérations visant à contredire les « prêcheurs de haine » seront déployées. Le plan prend en compte la trajectoire individuelle des personnes et le besoin de soutien de leur famille. Un centre national d'écoute et d'orientation sera aussi créé pour les familles. Outre les poursuites judiciaires décidées par l'autorité judiciaire, un dispositif expérimental de réinsertion individualisée sera créé, en lien avec les collectivités territoriales concernées. Ce volet du plan permettra de répondre aux inquiétudes des familles par une action de sensibilisation, de soutien et d'accompagnement, tout en améliorant les chances de succès de la réinsertion, par l'implication de la cellule familiale. Les agents publics en contact avec les publics concernés bénéficieront d'actions de formation spécialisées. Une attention particulière sera portée au milieu carcéral.

• **Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) du 9 mai 2016**

Le Premier ministre réunit ce lundi 9 mai 2016 le Comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Elargi pour la première fois en formation de prévention de la radicalisation, il marquera une nouvelle étape dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation.





Julien DUFOUR

En effet, au cours des 4 années écoulées, le Gouvernement s'est donné les moyens juridiques et budgétaires de combattre le terrorisme. Depuis 2012, six lois structurantes pour la politique anti-terroriste ont été adoptées par le Parlement, la dernière étant dans sa phase ultime. Il s'agit de deux lois anti-terroristes (du 21 décembre 2012 et du 13 novembre 2014), de la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013, de deux lois relatives aux techniques de renseignement (du 24 juillet et du 30 novembre 2015) et du projet de loi contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement (printemps 2016).

Au-delà de l'action législative, des moyens sans précédents ont été dégagés. Au total, en 5 ans 15 300 postes auront été créés pour renforcer la sécurité des Français.

82

Un premier plan, comportant 22 mesures, avait été adopté en avril 2014. Des mesures complémentaires fortes, très importantes en termes de moyens, avaient été par ailleurs adoptées en janvier et novembre 2015, après les attentats majeurs commis dans notre pays. Ainsi, le numéro vert national, les états-majors de sécurité départementaux et les cellules de suivi et de prise en charge départementales, créés la même année, ont permis de structurer un dispositif de pilotage ainsi que de suivi des signalements. Au sein des cellules départementales de prise en charge, 1 600 personnes font aujourd'hui l'objet d'un suivi, et 800 familles d'un accompagnement.

Face à un phénomène d'ampleur, qui concerne aujourd'hui plus de 2 000 personnes identifiées dans les filières syro-irakiennes et près de 9 300 personnes signalées pour radicalisation, il est à présent nécessaire de consolider une stratégie nationale de lutte

contre le terrorisme qui mobilise tous les pans de l'action publique.

La stratégie nationale s'articulera autour d'un nouveau Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART), qui se substitue dès le 9 mai à celui adopté en 2014. Ces actions s'articulent autour de sept axes, se répartissent en 80 mesures, dont 50 mesures nouvelles :

- détecter les trajectoires de radicalisation et les filières terroristes le plus tôt possible ;
- surveiller, entraver et neutraliser les filières terroristes ;
- combattre le terrorisme dans ses réseaux internationaux et dans ses sanctuaires ;
- densifier les dispositifs de prévention de la radicalisation pour assurer une prise en charge individualisée des publics ;
- développer la recherche appliquée en matière de contre discours et mobiliser l'islam de France ;
- mieux protéger les sites et les réseaux vulnérables ;
- savoir réagir à toute attaque terroriste et manifester la résilience de la Nation.

• Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) du 23 février 2018

Après la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, adoptée dès octobre 2017, le Gouvernement présente un plan qui s'inscrit en cohérence avec les autres chantiers gouvernementaux en cours sur les prisons, la politique de la ville et le dialogue avec les musulmans de France.

La radicalisation s'est affirmée en France à l'instar d'autres pays européens et au-delà,





comme une menace durable pour notre sécurité et notre cohésion sociale. Face à cette menace, une politique publique nouvelle de prévention de la radicalisation, qui articule logiques sociale et de sécurité, a été construite à partir de 2014. Le plan de lutte anti-terroriste (PLAT) du 29 avril 2014 et le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) du 9 mai 2016 ont développé cette politique de prévention autour de la détection, la formation, la prise en charge en milieux ouvert et fermé et le développement de la recherche.

5 grands axes, 60 mesures

Ce plan, fruit d'une large concertation menée par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, a mobilisé 20 départements ministériels à partir du retour sur les dispositifs mis en place et expérimentations conduites.

Il formule 60 mesures, pour réorienter la politique de prévention suivant 5 axes :

- Prémunir les esprits face à la radicalisation
- Compléter le maillage détection / prévention
- Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation
- Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques
- Adapter le désengagement

Pour protéger notre société, il nous faut continuer de lutter contre le terrorisme mais aussi prévenir efficacement la radicalisation. C'est le sens de ce plan "prévenir pour protéger". Son succès repose sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, collectivités territoriales et société

civile, en tenant compte des retours d'expérience du terrain et des bonnes pratiques qui nous reviennent aussi de nos partenaires européens.

• Plan d'action contre le terrorisme (PACT) du 13 juillet 2018

Le Plan d'action contre le terrorisme prend le relais du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART, mai 2016) qui a deux successeurs, correspondant à deux approches distinctes. Le Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR) a été rendu public le 23 février dernier. Le PACT diffusé aujourd'hui se concentre sur la lutte contre le terrorisme et a pour objet à la fois de mettre en cohérence l'ensemble du dispositif anti-terroriste national, de valoriser les actions mises en œuvre depuis mai 2017 et d'identifier les pistes de progrès ou d'adaptation de notre dispositif aux évolutions des menaces.

Le plan a été préparé par le SGDSN, sur mandat du Premier ministre, en lien avec le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme et avec l'ensemble des ministères et des services intéressés.

Le PACT agrège des mesures de court terme à effet immédiat et des mesures plus structurelles, tant dans l'organisation des pouvoirs publics que dans l'amélioration de la résilience de la Nation.

32 actions publiques sont identifiées dans cinq domaines prioritaires :

- connaître (5 actions), pour mieux identifier et comprendre la menace terroriste et ses évolutions ;
- entraver (8 actions), pour prévenir et empêcher les passages à l'acte par une



Julien DUFOUR

meilleure prise en compte des individus à risque, la lutte contre le financement du terrorisme et les efforts de règlement des conflits qui alimentent la menace terroriste ;

- protéger (8 actions), pour adapter les dispositifs de protection des personnes et des biens, au regard des menaces identifiées. Cette adaptation passe notamment par le développement de capacités technologiques et par une implication accrue des opérateurs publics et privés ;
- réprimer (2 actions), pour optimiser les politiques de répression des auteurs d'infractions terroristes ainsi que le traitement judiciaire des djihadistes français ;
- l'Europe qui protège (9 actions), pour optimiser la synergie entre les pays européens et promouvoir les initiatives de la France au sein de l'Union européenne pour lutter plus efficacement contre le terrorisme.

84

À ces 32 actions publiques il faut ajouter 8 actions, notamment issues des commandes passées en conseil de défense et de sécurité nationale, qui ne sont pas rendues publiques compte tenu de leur sensibilité et du besoin qu'elles restent confidentielles pour être efficaces.

La réponse publique – Plan d'action contre le terrorisme (PACT) du 13 juillet 2018

• Premier domaine d'action – Connaître : mieux identifier et comprendre la menace terroriste et ses évolutions

Le renseignement est une composante fondamentale de la lutte contre le terrorisme. Les efforts des services de renseignement seront d'autant plus efficaces qu'ils sont mieux

coordonnés. C'est la mission du Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), tant au sein de la communauté française du renseignement, que sur la scène internationale, en bilatéral avec les pays partenaires, et au sein de l'Union européenne. De son côté, la Direction générale de la sécurité intérieure voit son rôle de chef de file opérationnel consolidé.

- Action 1 : Conforter le pilotage opérationnel de la lutte anti-terroriste par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)

En cohérence avec la mission de coordination stratégique confiée au coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) depuis juin 2017, la DGSI assurera la coordination opérationnelle du renseignement, des investigations judiciaires sous l'autorité des magistrats, et des stratégies de coopération nationale et internationale du ministère de l'Intérieur en matière anti-terroriste. La lettre de mission adressée par le ministre de l'intérieur au directeur général de la sécurité intérieure fixe les attendus du Gouvernement en matière de lutte antiterroriste, et les prérogatives de coordination opérationnelle de la DGSI dans une logique de continuum entre les menaces internationale et endogène.

- Action 2 : Constituer une cellule de profilage des auteurs d'attaques terroristes et d'identification des facteurs de passage à l'acte

Cette cellule interservices conduira une étude sur les caractéristiques communes aux auteurs d'attentats ou de tentatives d'attentats afin de dégager des critères objectifs de dangerosité chez les individus radicalisés et d'éclairer les processus sous-tendant le basculement d'un ou





plusieurs individus dans le terrorisme. Cette action s'appuiera sur un état des lieux des publications déjà réalisées en France par des chercheurs ou par des organismes privés ou publics et sur les travaux effectués dans d'autres pays européens.

- Action 3 : Structurer le renseignement pénitentiaire en service à compétence nationale

L'intégration du renseignement pénitentiaire (RP) en tant que service de la communauté nationale du renseignement traduit l'enjeu majeur que représente le suivi des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, tant en milieu fermé qu'ouvert. En constante progression et reconnu par ses pairs, le RP a atteint un palier dans son développement qui appelle des mesures nouvelles, notamment d'organisation. Le développement à long terme du renseignement pénitentiaire passe également par la création d'une filière professionnelle spécifique offrant à l'ensemble des agents du service une carrière et une évolution statutaire adéquates et par un effort budgétaire : 108 postes seront créés entre 2018 et 2020 dans le cadre de la loi de programmation.

- Action 4 : Préparer l'évolution des technologies de la sécurité et l'adaptation de leur cadre juridique
- Action 5 : Renforcer et systématiser les retours d'expérience (RETEX) et le processus d'amélioration continue

• Deuxième domaine d'action – Entraver : prévenir et empêcher les passages à l'acte

S'appuyant sur une meilleure connaissance de la menace, la prévention du passage à l'acte repose également sur

l'anticipation des sorties de prison et sur des initiatives internationales contre le financement du terrorisme et pour la résolution des conflits.

- Action 6 : Créer une unité permanente de suivi des sortants de prison

Près de 10 % des détenus terroristes islamistes (TIS) et plus d'un tiers des détenus de droit commun susceptibles de radicalisation (DCSR), qu'ils soient prévenus ou condamnés, sont libérables d'ici fin 2019, et plus de 80 % des 143 TIS déjà condamnés le seront d'ici 2022. Ces individus présentent des profils divers pour lesquels les enjeux sécuritaires posés sont multiples : prosélytisme, menace à court terme représentée par des profils impulsifs, menace à moyen et long terme relative à des projets d'attentats ou encore tentative de redéploiement vers des zones de jihad à l'étranger. Un dispositif d'anticipation et de prise en compte par les services des sorties de ces individus est nécessaire à la prévention d'éventuelles actions à caractère terroriste. Une unité permanente sera créée au sein de l'UCLAT avec des agents du renseignement pénitentiaire.

- Action 7 : Renforcer le contrôle judiciaire
- Action 8 : Renforcer l'exécution des peines anti-terroristes

Lutter contre le financement du terrorisme sur le plan national

- Action 9 : Consolider le dispositif de gels des avoirs à but antiterroriste
- Action 10 : Poursuivre la politique de suspension des prestations sociales





Julien DUFOUR

*Lutter contre le financement
du terrorisme sur le plan international*

- Action 11 : Assurer le suivi des engagements pris dans les différentes enceintes compétentes, notamment lors de la conférence internationale sur la lutte contre le financement du terrorisme « No Money for Terror »
- Action 12 : Ériger la lutte contre le terrorisme au rang de priorité de la présidence française du G7

*Mettre l'action diplomatique
au service du règlement des conflits et
du renforcement des capacités des états
vulnérables*

- Action 13 : Contribuer à la réforme du secteur de la sécurité, à la formation et à l'équipement des forces de sécurité des États les plus vulnérables

**• Troisième domaine d'action –
Protéger : renforcer les politiques
de réduction des risques**

La stratégie de sécurité nationale vise au premier chef à protéger la population, le territoire national et les intérêts français, y compris à l'étranger, face à l'ensemble des risques et des menaces. Une meilleure connaissance de la menace terroriste et de ses évolutions permet d'adapter les politiques de réduction des risques coordonnées par les pouvoirs publics en liaison avec les opérateurs privés, les collectivités et la population.

- Action 14 : Développer une culture commune de la sécurité au sein de la société

L'objectif est d'accroître le niveau de vigilance de l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés, et de les impliquer davantage dans l'acquisition des bonnes réactions, afin de contribuer directement à la lutte contre le terrorisme et à la résilience de la Nation. Cela nécessite de conjuguer et de coordonner les efforts des pouvoirs publics et des opérateurs privés, notamment à travers le dialogue national de sécurité avec les forces vives du pays et les représentants des directeurs de la sécurité et de la sûreté du secteur privé. La diffusion de guides de bonnes pratiques à destination des responsables d'établissements scolaires, de centres commerciaux ou de musées illustre cette action. Une nouvelle campagne de diffusion est prévue à la rentrée.

- Action 15 : Optimiser la contribution des armées et des réserves opérationnelles à la protection du territoire national face à la menace terroriste
- Action 16 : Renforcer la protection des sites sensibles et le développement de technologies de sécurité
- Action 17 : Faciliter l'indemnisation des victimes du terrorisme
- Action 18 : Consolider les enquêtes administratives de sécurité
- Action 19 : Anticiper la réponse aux menaces émergentes - nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosifs et drones
- Action 20 : Renforcer la protection des communautés et des emprises françaises à l'étranger
- Action 21 : Soutenir la stabilisation des zones de crise et des pays les plus affectés par les phénomènes de radicalisation





• Quatrième domaine d'action – Réprimer

- Action 22 : Créer un parquet national anti-terroriste (PNAT)
- La création d'un parquet national anti-terroriste dans le projet de loi organique accompagnant le projet de loi de programmation pour la justice permettra de renforcer l'action publique dans la lutte contre le terrorisme. L'activité anti-terroriste a pris en effet une part prépondérante de l'activité du procureur de la République de Paris et il apparaît indispensable de permettre à un procureur de se consacrer à temps plein à la lutte anti-terroriste. Cette mission nécessite, en effet, des échanges continus pour bien articuler réponse administrative et réponse judiciaire. Elle nécessite une présence forte et incarnée. Il paraît aussi nécessaire dans ce domaine très particulier qu'un parquet porte l'accusation de l'instruction jusqu'à la cour d'assises alors qu'actuellement c'est le parquet de la cour d'appel de Paris qui tient le siège du ministère public à la cour d'assises. La solution proposée permet de pallier cette difficulté puisque le PNAT gèrera également les affaires terroristes criminelles devant la cour d'assises spéciale, ce qui donne une cohérence totale à l'action publique. Le PNAT sera compétent pour les infractions terroristes mentionnées à l'article 706-16 du code de procédure pénale mais aussi pour les infractions limitrophes et les crimes contre l'humanité et les crimes et délits de guerre, qui concernent les mêmes terrains (Syrie et Irak notamment), les mêmes interlocuteurs (DGSI, DGSE, DRM, DRSD et état-major des armées) et requièrent des techniques d'enquête singulières

exigeant la maîtrise des mécanismes de coopération internationale. Ce dispositif permettra d'assurer un véritable maillage avec les parquets territoriaux.

- Action 23 : Approfondir la formation des magistrats à la lutte anti-terroriste

• Cinquième domaine d'action – L'Europe qui protège

L'Union européenne constitue un espace de liberté et de prospérité. C'est aussi un espace de solidarité et de sécurité qu'il faut encore renforcer au regard de la menace terroriste. Il est plus que jamais nécessaire d'optimiser la synergie entre les pays européens, les institutions et les agences de l'Union. La France joue un rôle moteur dans ce sens.

- Action 24 : Promouvoir la création d'une Académie européenne du renseignement
- Cette académie, annoncée par le président de la République à la Sorbonne en septembre 2017, sera constituée dans un cadre intergouvernemental européen. Elle dispensera des sessions thématiques rassemblant les praticiens du renseignement autour de sujets d'intérêt commun dans une dynamique de retour ou de partage d'expérience ainsi que des formations dédiées, sous la forme de sessions de sensibilisation rassemblant un public extérieur au monde du renseignement (hauts fonctionnaires nationaux, européens, chefs d'entreprises, etc.). L'objectif est de tenir une première session de sensibilisation au premier trimestre 2019.
- Action 25 : Renforcer les capacités de contrôle aux frontières de l'Union européenne
- Action 26 : Lutter contre le financement du terrorisme





Julien DUFOUR

88

- Action 27 : Lutter contre le trafic d'armes à feu et d'explosifs
- Action 28 : Renforcer les retraits des contenus illicites à caractère terroriste
- La lutte contre les contenus illicites sur Internet est l'un des grands défis contemporains. Des actions importantes ont déjà été lancées au niveau européen. Des cadres de partenariat sont mis en place avec les grands acteurs d'Internet pour améliorer l'identification, le retrait et le déréférencement de ces contenus. Cette approche coopérative produit des résultats, mais atteint aussi ses limites. Les travaux du forum d'Internet montrent notamment que les progrès constatés sont variables d'une plateforme à l'autre, que peu d'entre elles incluent dans leurs conditions générales d'utilisation des mises en garde quant aux contenus faisant l'apologie du terrorisme, et qu'elles ne prennent pas en compte les petites plateformes d'archivage sur lesquelles on constate un afflux de contenus terroristes. La France s'est engagée avec d'autres partenaires européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni en faveur du lancement d'une initiative législative imposant des obligations aux acteurs d'Internet en matière de retrait des contenus illicites, à caractère terroriste dans un premier temps. La Commission européenne a émis une recommandation en ce sens.
- Action 29 : Renforcer le dispositif de protection civile européenne
- Action 30 : Améliorer la protection des victimes du terrorisme au sein de l'Union européenne
- Action 31 : Faire de l'industrie européenne un acteur de la sécurité de l'Union

- Action 32 : Promouvoir le registre central européen hébergé par Eurojust en matière de terrorisme

La France propose la création d'un registre européen antiterroriste (ou bureau d'ordre européen). Cette proposition, qui exclut l'attribution de pouvoirs opérationnels à Eurojust, vise à centraliser l'information judiciaire en matière de terrorisme, notamment sur l'identité des personnes condamnées ainsi que celle des suspects s'agissant des enquêtes en cours. Eurojust serait dotée d'une nouvelle mission plus proactive au service des autorités judiciaires des États membres, en procédant à des analyses à l'échelle de l'Union et en les informant d'éventuels liens entre leurs enquêtes et celles en cours dans d'autres États membres. Ce registre pourra ainsi constituer une première étape dans l'amélioration de la réponse judiciaire européenne au terrorisme. Il permettra ainsi d'apprécier le rôle que pourra avoir à terme un parquet européen en la matière.

La réponse publique – Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR), 23 février 2018 – Liste et extraits des 60 mesures

Prémunir les esprits contre la radicalisation

1.1. Investir l'école

1.1.1. Défendre les valeurs de l'École républicaine

- Mesure 1 : Développer les dispositifs de soutien à la laïcité aux niveaux national





et académique, en les adaptant aux besoins locaux. Renforcer la formation aux valeurs républicaines des enseignants et de l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

- Mesure 2 : Développer plus particulièrement dans les quartiers sensibles les plans « devoirs » et « mercredis » pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages y compris en matière d'éducation aux médias, sur les temps scolaires et périscolaires.

1.1.2. Fluidifier la détection dans l'ensemble des établissements scolaires

- Mesure 3 : Diffuser dans l'ensemble des établissements scolaires le guide établi par l'Éducation nationale à l'attention des chefs d'établissements afin de fluidifier encore davantage la détection dans les établissements relevant de l'Éducation nationale.
- Mesure 4 : Diffuser le guide et les formations développées par l'Éducation nationale dans les lycées maritimes, agricoles, militaires et dans les centres de formation des apprentis (en lien avec les régions), afin de faciliter la détection et l'accompagnement des jeunes signalés.

1.1.3. Travailler en réseau dans le contrôle de la scolarisation en établissements d'enseignement hors contrat et de l'instruction dans la famille

- Mesure 5 : Faire évoluer le régime juridique encadrant l'ouverture des établissements d'enseignement privés hors contrat en unifiant les trois régimes déclaratifs actuels et en renforçant leur efficacité.

- Mesure 6 : Au niveau national, spécialiser des équipes d'inspecteurs académiques et diffuser au niveau territorial un guide de bonnes pratiques sur les contrôles des établissements d'enseignements privés hors contrat.
- Mesure 7 : Au niveau départemental, mettre en place une formation restreinte de la cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF), pour coordonner les contrôles des établissements hors contrat et des situations d'instruction à domicile en cas de suspicion de radicalisation.
- Mesure 8 : En cas de signalement de radicalisation et sous le pilotage du préfet, améliorer la fluidité de la transmission de l'information avec le maire et l'inspection académique. L'objectif étant de s'assurer du caractère exhaustif du recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et d'accélérer la mise en œuvre des contrôles obligatoires en matière d'instruction dans la famille. Les services académiques doivent s'assurer que le suivi de la situation du mineur se fasse dans les meilleures conditions.

1.1.4. Renforcer les défenses des élèves

- Mesure 9 : Prémunir les élèves face au risque de radicalisation dans l'espace numérique et aux théories du complot en systématisant l'éducation aux médias et à l'information (EMI), tout en développant leur pensée critique et la culture du débat.
- Mesure 10 : Poursuivre la formation pédagogique des personnels, développer les ressources et outils à disposition.



Julien DUFOUR

1.2. Impliquer les acteurs de l'Internet dans la protection des citoyens

1.2.1. Améliorer le retrait de contenus

- Mesure 11 : Enrayer efficacement la diffusion de la propagande terroriste sur internet en accompagnant dans sa mission l'Ambassadeur pour le numérique, chargé de mener un dialogue direct avec les grandes plateformes numériques avec pour objectif prioritaire la mise en place d'outils automatiques d'identification et de retrait afin que les contenus puissent être retirés moins d'une heure après leur mise en ligne.
- Mesure 12 : En l'absence de coopération volontaire des plateformes et réseaux sociaux d'ici mai 2018, soutenir une initiative législative européenne appuyée sur une étude d'impact de la Commission.
- Mesure 13 : À partir du système IRMa (*Internet Referral Management application*), finaliser la construction d'une base de données européenne de contenus illicites par Europol.

1.2.2. Lutter contre l'enfermement algorithmique

- Mesure 14 : Soutenir les travaux de recherche appliquée sur les processus d'enfermement algorithmique. Contribuer au développement d'outils pour sortir de l'exposition à des contenus susceptibles d'encourager une dérive radicale et promouvoir efficacement le contre-discours.

1.3. Développer le contre-discours

1.3.1. Mobiliser avant tout les acteurs de la société civile dans le contre discours

- Mesure 15 : Poursuivre la coopération avec les acteurs de l'internet et soutenir, notamment dans le cadre du Forum de l'Union européenne sur l'internet, les efforts des organisations de la société civile impliquées dans le contre discours.
- Mesure 16 : Développer l'offre de formation et le soutien de l'UE envers les acteurs francophones du contre-discours dans le cadre du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RAN) et de l'organisation internationale de la francophonie (OIF).
- Mesure 17 : Encourager le contre discours républicain sur plusieurs registres (y compris humoristique, artistique et religieux) porté par différents intervenants (intellectuels, sportifs et militants internautes) auprès de publics divers, notamment les jeunes et les femmes.

1.3.2. Poursuivre un contre discours institutionnel ciblé

- Mesure 18 : Poursuivre le développement d'un contre discours institutionnel ciblé, pour encourager le signalement de jeunes radicalisés (numéro vert : 0 800 005 696) et des contenus illicites (pharos : <https://www.internetsignalement.gouv.fr/>), accompagner le soutien à la parentalité, lutter contre le conspirationnisme, valoriser notre action militaire extérieure dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes et la stabilisation des zones de conflit.



2. Compléter le maillage détection/prévention

2.1. Dans les administrations

- Mesure 19 : Concernant les agents publics exerçant des missions de souveraineté nationale, accompagner les ministères dans la mise en œuvre des enquêtes administratives.
- Mesure 20 : S'agissant des autres agents publics, et plus particulièrement de ceux dont l'activité les met en contact régulier avec des mineurs, engager une réflexion (...) pour mobiliser et compléter les instruments juridiques permettant d'écartier de ses fonctions un agent public en contact avec des publics sur lesquels il est susceptible d'avoir une influence, et dont le comportement porte atteinte aux obligations de neutralité, de respect du principe de laïcité, voire comporte des risques d'engagement dans un processus de radicalisation.

2.2. Dans les collectivités territoriales

- Mesure 21 : En fonction de la situation locale, inciter les collectivités territoriales à nommer des référents (élus et/ou coordonnateurs de conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance – CLSPD/CISPD – afin de renforcer et sécuriser l'échange d'informations avec les CPRAF et améliorer les dispositifs de détection, de signalement et de prise en charge des personnes radicalisées.
- Mesure 22 : Élaborer un cadre national de formation en direction des élus, destiné à être décliné au niveau territorial en vue d'intensifier les actions de formation des agents territoriaux.

2.3. Dans le sport

- Mesure 23 : Développer une culture commune de la vigilance dans le champ sportif en lien avec les référents « radicalisation » du ministère des Sports. Sensibiliser les cadres techniques des fédérations sportives mais aussi ceux qui organisent des activités physiques et sportives non instituées (muscultation, fitness, paintball, air soft, etc.).
- Mesure 24 : Intégrer la prévention de la radicalisation à la formation interfédérale des éducateurs sportifs et des formateurs de formateurs.
- Mesure 25 : Sous la coordination locale du préfet de département, développer les actions de contrôle administratif et les orienter vers les disciplines et les territoires impactés par la radicalisation.
- Mesure 26 : Identifier dans chaque fédération sportive nationale un « responsable de la citoyenneté », au sens large, comme relais auprès des autorités déconcentrées et point de contact pour les forces de sécurité intérieure. Affecter un officier de liaison (gendarmerie ou police) auprès du ministre des Sports.

2.4. Dans l'entreprise

- Mesure 27 : Amplifier, en lien avec l'État, la sensibilisation des entreprises, des fédérations professionnelles et des réseaux consulaires, avec la création d'une mallette pédagogique spécifique, afin d'uniformiser l'offre de formation sur le repérage des situations à risques, les modalités de signalement aux pouvoirs publics, et les conditions de leur prise en charge dans le fonctionnement de l'entreprise.



Julien DUFOR

- Mesure 28 : Au niveau local, organiser, le signalement de situations de radicalisation en vue de leur évaluation dans le cadre des groupes d'évaluation départementaux (GED) et d'une éventuelle prise en charge au sein des CPRAF.
- Mesure 29 : Renforcer l'articulation entre les préfetures et les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) sur le thème de la radicalisation.
- Mesure 30 : Sensibiliser les partenaires sociaux.

2.5. Dans l'enseignement supérieur et la recherche

- Mesure 31 : Développer la sensibilisation des personnels des structures d'enseignement supérieur et de recherche au phénomène de radicalisation. Mettre à leur disposition des outils et formations pour faciliter la détection et le signalement des situations de radicalisation.
- Mesure 32 : Encourager la systématisation des référents « radicalisation » dans les établissements de l'enseignement supérieur, ainsi que la participation des présidents d'université et directeurs d'écoles aux CPRAF.

3. Comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation

3.1. Anticiper les reconfigurations de la menace djihadiste et leur impact sur notre territoire, y compris dans les départements et collectivités d'outre-mer

- Mesure 33 : Mettre en place un réseau associant les cellules de prospective des

ministères de l'Europe et des Affaires Étrangères des principaux pays européens et voisins des territoires ultramarins concernés, afin de partager les analyses prospectives et les évaluations du phénomène de radicalisation.

- Mesure 34 : En tenant compte des dynamiques territoriales, y compris outre-mer, définir les axes de recherche prioritaire sur les questions de radicalisation (...) en multipliant les plateformes d'échanges entre chercheurs, décideurs publics et professionnels (éducateurs, monde sportif, travailleurs sociaux, professionnels de santé mentale, responsables religieux...).

3.2. Développer la recherche appliquée sur les évolutions du processus de radicalisation

- Mesure 35 : Permettre à des chercheurs et scientifiques spécialistes de la prévention de la radicalisation d'avoir accès à certaines informations extraites du FSPRT. Une procédure d'agrément sécurisée et des conditions respectant le droit des personnes et la confidentialité des données et des informations opérationnelles seront établies à cette fin.
- Mesure 36 : Mobiliser l'ensemble des options pour le financement des doctorats au profit de la prévention de la radicalisation, au sein des collectivités territoriales et des entreprises.
- Mesure 37 : Organiser des États généraux de la recherche et de la clinique en psychologie et en psychiatrie sur la radicalisation et favoriser la diffusion des bonnes pratiques.





4. Professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques

4.1. Encourager l'implication des professionnels de la santé, du travail social et du droit des femmes

4.1.1. Mobilisation des professionnels de la santé mentale

- Mesure 38 : Renforcer la relation entre les agences régionales de santé (ARS) et les préfetures sur l'articulation santé mentale/prévention de la radicalisation.
- Mesure 39 : Actualiser les dispositions existantes relatives à l'accès et la conservation des données sensibles contenues dans l'application de gestion des personnes faisant l'objet d'une mesure de soins psychiatriques sans consentement (HOPSY).

4.1.2. Renforcement de la mobilisation des grands réseaux associatifs de travail social

- Mesure 40 : Sous l'égide du SG-CIPDR, réaliser un guide commun des pratiques professionnelles référentes en matière de prévention de la radicalisation au profit des grands réseaux associatifs de travail social.

4.1.3. Mobilisation du réseau droits des femmes

- Mesure 41 : Associer les équipes territoriales aux droits des femmes et à l'égalité, et leur réseau associatif, au dispositif de prévention de la radicalisation et de suivi des personnes radicalisées.

4.2. Renforcer le suivi des acteurs impliqués dans les dispositifs de prévention de la radicalisation

4.2.1. Développer et structurer la formation des acteurs

- Mesure 42 : Intégrer dans la formation « Valeurs de la République et Laïcité » du Commissariat général à l'égalité des territoires, un module spécifique sur la prévention de la radicalisation.
- Mesure 43 : Etablir une cartographie des offres de formation en les catégorisant (cibles, durée, coûts, thèmes abordés) et réaliser un cahier des charges pour les organismes de formation sur la prévention de la radicalisation (SGCIPDR).

4.2.2. Accroître le suivi et le contrôle des acteurs de la prise en charge

- Mesure 44 : Définir dans un cahier des charges, les critères afférents aux dispositifs de prise en charge des personnes et d'accompagnement des familles.
- Mesure 45 : Mettre en place un comité des financeurs pour le suivi des actions soutenues au titre de la prévention de la radicalisation, et partager les évaluations sur les actions mises en œuvre.

4.3. Développer l'implication des collectivités territoriales dans les prises en charge

- Mesure 46 : Développer des actions de coopération entre les collectivités territoriales et les services de l'État dans la prise en charge de personnes présentant



Julien DUFOUR

des signes de radicalisation, ainsi que dans l'accompagnement de leurs familles.

- Mesure 47 : Renforcer l'action des conseils départementaux dans le suivi des enfants de familles de retour des zones d'opérations de groupements terroristes.
- Mesure 48 : Généraliser les plans de prévention de la radicalisation dans le cadre des contrats de ville.

4.4. Développer l'évaluation par les retours de l'expérience internationale et la mobilisation de l'expertise scientifique

4.4.1. Mobiliser l'expertise scientifique

94

- Mesure 49 : Mobiliser l'expertise de la recherche-action dans l'évaluation de la prévention de la radicalisation pour capitaliser les expériences locales et répertorier les bonnes pratiques.

4.4.2. Partager le retour de l'expérience internationale

- Mesure 50 : Développer les échanges avec nos partenaires étrangers sur la mise en œuvre de leurs plans nationaux de prévention de la radicalisation, en évaluant particulièrement l'efficacité des mesures de prévention et de désengagement de nos partenaires européens et de l'océan Indien.
- Mesure 51 : Mettre en place un centre de ressources européen sur la prévention de la radicalisation, à partir des structures existantes.

5. Adapter le désengagement

5.1. La réinsertion des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

- Mesure 52 : Coordonner la mise en place d'une formation interdisciplinaire pour renforcer la professionnalisation des acteurs dans la prise en charge de ces mineurs, sous l'égide du SG- CIPDR en lien avec l'ensemble des écoles de service public.
- Mesure 53 : En lien avec les parquets locaux, centraliser au parquet de Paris les informations sur les mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes, afin de faciliter la prise en compte de la situation des parents judiciairisés, et d'instruire au besoin des évaluations régulières de la situation des mineurs pour se donner les moyens d'un suivi dans la durée.
- Mesure 54 : Veiller localement dans le cadre des CPRAF à la coordination de l'ensemble des acteurs concernés, y compris des ministères de l'Éducation nationale et de la Santé. Développer le suivi social et médico-psychologique au long cours des enfants de retour de zones d'opérations de groupements terroristes en mobilisant la cartographie des ressources pédopsychiatriques disponibles et mobilisables sous le contrôle du juge des enfants.

5.2. Le suivi des publics détenus radicalisés

- Mesure 55 : Développer les capacités d'évaluation des détenus radicalisés :
 - par la création de quatre nouveaux quartiers d'évaluation de la radicalisation





(QER) dont un sera réservé à l'évaluation des détenus de droit commun ;

- pour les femmes détenues, en renforçant l'évaluation pluridisciplinaire par les binômes de soutien ;

- pour les mineurs, en renforçant, sous le contrôle du juge, l'évaluation pluridisciplinaire par des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) ou par l'évaluation réalisée dans le cadre de l'intervention continue des services éducatifs de la PJJ en détention.

- Mesure 56 : Concevoir et répartir sur le territoire des quartiers de prise en charge des personnes radicalisées (QPR) pour y accueillir après leur évaluation les détenus majeurs radicalisés et prosélytes nécessitant une prise en charge adaptée et séparée de la détention ordinaire. Adapter le régime spécifique de détention des détenus terroristes et radicalisés en disposant à la fin 2018 d'au moins 450 places en gestion étanche (quartiers d'isolement (QI), QER, QPR et quartiers spécifiques).
- Mesure 57 : Développer des programmes de prévention de la radicalisation violente dans l'ensemble des établissements susceptibles d'accueillir des détenus poursuivis pour des faits de terrorisme islamiste. Renforcer le repérage et la prise en charge des troubles psychologiques des détenus radicalisés par les binômes de soutien (psychologues et éducateurs), en cohérence avec la stratégie nationale santé des détenus.

5.3. Des centres de prise en charge individualisée pour des publics radicalisés ou en voie de radicalisation placés sous-main de justice

- Mesure 58 : Créer trois nouveaux centres de prise en charge individualisée pour des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation, placées sous-main de justice.

5.4. Un accompagnement et un suivi renforcés en appui de ces centres et en sortie de détention

- Mesure 59 : Pour cette prise en charge pluridisciplinaire, mobiliser tous les acteurs concernés au niveau local notamment pour la dimension d'insertion professionnelle, sous la coordination conjointe des préfets de département et des procureurs de la République, en lien avec les services de sécurité.

5.5. Les retours et partages d'expérience

- Mesure 60 : Organiser les retours et partages d'expériences entre les services du ministère de la Justice et le SG-CIPDR quant à la prise en charge des différents publics sous-mains de justice dans les programmes de prévention de la radicalisation.



Julien DUFOUR

Notes

1. Julien Dufour est commissaire de police. Spécialiste des bandes et du terrorisme, il a servi en Seine-Saint-Denis, à la préfecture de police de Paris et auprès du directeur général de la police nationale. Il exerce en service spécialisé, et enseigne au Master de criminologie du conservatoire national des arts et métiers, à Paris.
2. Interview de M. Laurent Nunez, Directeur général de la sécurité intérieure (DGSJ), Journal du dimanche, 11 novembre 2018.
3. Quel est le nombre de radicalisés en France? Et quelle est l'évolution ces dernières années?, Libération, 24 mars 2018.
4. www.gouvernement.fr





CHAMP CRIMINOLOGIQUE 1

Les clans criminels familiaux : une criminalité organisée sous les radars

Jean-Luc LOTTEFIER¹

Remarque liminaire

Certaines remarques et explications ci-dessous peuvent également concerner d'autres types et formes de criminalité. Nous avons voulu ici focaliser l'attention sur un phénomène plus ou moins vaguement connu ou supputé et certainement très largement sous-évalué quant à son impact, que ce soit au niveau national ou transnational.

Le présent document ne se veut pas étude académique mais a pour seule prétention d'être à la fois une note d'alerte relative à une menace méconnue et un survol d'un phénomène à destination des collègues impliqués dans la lutte contre les atteintes organisées aux biens.

* * *

Préambule

Type de crimes (*petty crimes* vs crimes plus visibles)

De nombreuses infractions de 'basse ou de moyenne intensité' (*petty crimes*) commises par ces organisations criminelles familiales ne sont pas considérées comme relevant de la criminalité organisée (l'impact des organisations criminelles de ce type n'est que rarement détecté au travers des seules infractions pénales).

Un seul acte de terrorisme constitue en soi un problème de sécurité alors qu'il faut un volume considérable d'actes criminels pour les considérer relevant d'un problème de sécurité. C'est d'autant plus vrai quand ces actes criminels, pris séparément, ne provoquent que peu, voire pas, d'intérêt des autorités policières et judiciaires.





Jean-Luc LOTTEFIER

Les clans criminels familiaux jouent sur une approche 'haut volume / bas niveau' de faits criminels.

Statistiques

Aucun filtre dans nos bases de données ne permet de chiffrer le nombre de faits criminels pouvant être attribués aux activités délictueuses des clans criminels familiaux. Il ne paraît même pas envisageable d'en approcher la proportion par rapport au total de chaque infraction prise en compte (combien sur les 150 vols qualifiés commis chaque jour en moyenne en Belgique ? Combien sur les 127 376 cas de pickpocketing recensés en 2017 en Allemagne ?). A titre d'exemple, 1 833 cas de vols à la tire ont été recensés en 2016 sur le seul arrondissement judiciaire liégeois.

98

Une difficulté supplémentaire réside également dans la qualification de certains faits dans notre Banque de données nationales (BNG) (par exemple, le vol et l'usage d'une carte bancaire ou encore le rip-deal peuvent être encodés sous diverses formes). D'autres infractions ne font pas l'objet d'un enregistrement (mendicité par exemple).

Le nécessaire 'politiquement incorrect'

L'Union Européenne s'est agrandie au fil du temps et s'est enrichie de divers pays dont les statistiques nationales et internationales montrent qu'ils sont grands producteurs de criminels transnationaux en tous genres et domaines. Ces mêmes pays accusés plus ou moins directement des désordres causés par-delà l'Union par leurs ressortissants

rétorquent systématiquement - et non sans raison - que ces chiffres sont uniquement basés sur le critère de la nationalité et non l'origine ethnique, visant ainsi très explicitement les auteurs d'origine ROM (communément appelée chez nous communauté gitane).

Si le sujet est délicat, il n'est guère indiqué de s'abstenir du courage nécessaire pour s'intéresser à une forme de criminalité par essence transnationale. Nous ne disons pas que tous les 'Gitans' / ROM sont des criminels, mais nier qu'il existe une forme de criminalité - qui s'apparente à une forme de criminalité organisée selon nous - propre à cette communauté relèverait de l'aveuglement le plus stupide.

Nous développerons donc ci-dessous sous divers aspects nos réflexions relatives aux clans criminels familiaux originaires de l'Europe de l'Est et du Sud-Est européen (Balkans principalement). Précisons encore que l'appellation 'clans criminels familiaux' (*Criminal Family Clans*) est celle utilisée très officiellement par EUROPOL.

La communauté des 'gens du voyage' français n'est donc pas concernée par ce qui suit, dès lors qu'elle possède des caractéristiques qui lui sont propres. Il en va de même quant aux *Irish Travellers* pour les mêmes raisons. Nous sommes ici confrontés à des structures claniques, familiales et intergénérationnelles. Les plus jeunes bénéficient de l'expertise, de l'expérience et de l'enseignement des plus âgés. La solidarité induite par ces relations familiales fait obstacle au déroulement des enquêtes judiciaires et à la recherche d'informations dans ces Milieux. Ces structures ne sont généralement pas ouvertes





Les clans criminels familiaux : une criminalité organisée sous les radars

à des personnes ne faisant pas partie de la communauté. En conclusion, ces clans criminels familiaux sont ethniquement homogènes.

Le rôle des aînés

Comme nous le développerons plus loin, les aînés sont au sommet de la pyramide familiale et résident généralement dans un pays d'origine où ils peuvent posséder des biens mobiliers et immobiliers. Il s'agit de donneurs d'ordres et de bénéficiaires de l'activité des générations suivantes. Traditionnellement, leur autorité n'est que très rarement - sinon jamais - remise en question.

Avec la famille de chacun de leurs enfants (tenant souvent de rôle de coordinateur) et petits-enfants, ils forment le clan. Les interactions entre membres de ces familles - c'est-à-dire souvent entre cousins ou oncles-tantes/neveux-nièces - sont monnaie courante.

Le contrôle est ainsi exercé par les aînés hors du 'théâtre des opérations'. Dès lors qu'ils ne sont pas impliqués directement dans les activités criminelles et que divers intermédiaires sont utilisés dans la chaîne de commandement, ils se révèlent particulièrement difficiles à cibler. Il convient de les considérer comme HVT's (*High Value Targets*).

La seconde génération dispose souvent - sous couvert de 'semi-sédentarisation' - de lieux de résidence dans divers pays d'Europe permettant ainsi la confection d'une toile parsemée de lieux servant de bases de repli, de passage ou logistique.

La tradition est orale, de plus dans une langue peu pratiquée et incompréhensible pour les non-natifs. Les usages et codes se transmettent de génération en génération et n'évoluent guère dans leur essence profonde.

Il n'y a pas d'ouverture vers les autres communautés et les traditions sont toujours actuellement respectées (mariage, dot, enfants...). Les membres sont assignés à une activité criminelle précise en fonction de leurs compétences ou expertise particulières.

L'enseignement du crime est pratique et basée sur l'expérience des générations précédentes (on choisira plus facilement une victime asiatique pour un pickpocketing ou un couple âgé d'origine italienne pour un vol qualifié habitation...).

Les contre-stratégies sont parfaitement assimilées et utilisées (changements d'identité, absence de documents officiels et usage de nombreux alias, utilisation de véhicules dont on ne peut remonter à l'origine, etc.).

L'impérieuse nécessité de la réalisation systématique du triptyque judiciaire lors de l'interception d'un suspect ne peut dès lors être oubliée.

Cela répond au besoin de systématisation de vérification de l'identité des suspects dans les pays d'origine, tenant compte que nombre de ces pays permettent sur base d'une procédure très simple les changements de patronyme, de prénom et même parfois de date de naissance. Cette manière de procéder, abondamment utilisée par les criminels, rend moins efficaces les signalements internationaux classiques (MAE - mandat d'arrêt européen - dans le



Jean-Luc LOTTEFIER

Système Schengen - SIS II par exemple) et peut donner l'impression en cas d'interception que l'on se trouve face à un individu primaire au sens judiciaire du terme.

Les services de police impliqués dans la lutte contre ce type de criminalité seraient également bien avisés d'avoir recours systématiquement aux signalements de l'article 36.2 SIS II (contrôle discret ou orienté) et à la notice bleue Interpol à l'effet de pister les suspects à l'occasion de leurs déplacements transfrontaliers et de recueillir discrètement de l'information pouvant constituer une aide substantielle à leurs enquêtes.

Au rayon des outils sous utilisés par les services de police figure également le relativement récent service 'Facial Recognition Unit' à INTERPOL (en complément d'éventuels services nationaux) d'une grande utilité pour déterminer les différentes identités utilisées par les suspects dans divers pays au travers d'un programme de reconnaissance faciale performant.

La mise en place récente du '*PNR capability*' (*Passenger Name Records*) et l'exploitation des données obtenues ouvre également de nouvelles perspectives au travers de la coopération au sein des Etats-membres de l'UE dans le domaine des groupes d'auteurs itinérants dont les clans criminels familiaux. Cette nouvelle avancée s'inscrira dans le plan d'action 2019 du projet EMPACT, notamment par le biais d'actions coordonnées par EUROPOL, tant dans le cadre d'enquêtes internationales déjà existantes que celui d'une vision basée sur l'*intelligence* supportées par le programme d'analyse, l'AP FURTUM.

On ne perdra pas de vue les outils d'enquête désormais habituels (ANPR, logging

des contrôles effectués, téléphonies, etc.) ainsi que les possibilités de l'OSINT (Open Source INTelligence).

Les perspectives entrevues par le développement des échanges systématiques ou non de certains profils ADN au niveau international doivent tout autant rester sous notre attention. Au sein de ces clans, l'activité criminelle est pérenne.

'Sanctuaires'

On peut déterminer deux types de sanctuaires, l'un dans le(s) pays d'origine et l'autre dans diverses villes où se sont plus ou moins sédentarisés des membres plus âgés de la famille et des clans.

C'est généralement la génération la plus ancienne qui règne sur le sanctuaire au pays d'origine où la plus grande partie des actifs illégaux est rapatrié et réinvesti (souvent dans l'immobilier).

Pour certains types d'articles, une partie des butins peut y être retrouvé (notamment montres de luxe, cristaux, sacs à main de grande valeur...). Concernant les valeurs, elles sont essentiellement transférées au pays d'origine par des *cash couriers* pour éviter toute traçabilité.

On retrouve également des sanctuaires dans diverses villes de divers pays, généralement où s'installent les enfants de la génération la plus âgée. Ces endroits servent plutôt de lieu de refuge et de points logistiques pour les membres de l'organisation. A l'instar de la majorité des organisations criminelles, ces lieux seront localisés dans de grandes villes et/ou à proximité des frontières.





Les clans criminels familiaux : une criminalité organisée sous les radars

Certaines familles optent pour une autre stratégie consistant à se déplacer et changer 'en groupe' de pays après une période déterminée d'activités criminelles dans un pays (généralement quelques mois) et accomplissent ainsi au fil des années un tour d'Europe criminel.

Mineurs : auteurs ou victimes ?

L'utilisation de mineurs d'âge pour la perpétration des délits relevant de l'activité des clans criminels familiaux est une des caractéristiques de ce type de criminalité. Parallèlement aux devoirs imposés notamment par la Convention des Nations Unies sur le Droit des Enfants (1989) et à la philosophie de notre législation à l'égard des mineurs d'âge, nos forces de Police à l'instar de la Justice sont souvent démunies lorsqu'ils sont confrontés à des mineurs - parfois fort jeunes - auteurs 'visibles' de faits répréhensibles (qu'il est en outre parfois très difficile d'identifier).

Dans certains cas, on a pu relever que des mineurs étaient volontairement séparés de leur famille biologique pour permettre un meilleur contrôle de leurs superviseurs et les rendre plus vulnérables. Ces mineurs sont d'une part victimes d'abus physiques, émotionnels, sexuels, de négligences parentales ou encore témoins de violences domestiques mais d'autre part, ils sont auteurs de vols qualifiés, de pickpocketing, de vols à l'étalage ou de moyens de paiement.

La pression du clan / de la famille laisse peu de chance aux tentatives de collaboration avec ces mineurs si le moyen de les écarter durablement de leur environnement habituel n'est pas trouvé. La législation belge

permet de poursuivre les parents d'auteurs mineurs quand bien même ils n'auraient pas participé directement à la commission du fait. Divers dossiers montrent en effet que ces parents ne prennent même plus le risque de conduire les mineurs dans le quartier de perpétration des faits. Ils n'en ont pas moins été condamnés.

Ceci nous amène à aborder la question de la violence et de l'intimidation qui sont bien présentes à l'intérieur du clan alors que cette violence sera évitée vers l'extérieur afin de ne pas attirer l'attention des services de Police. On retrouvera cette violence interne plus particulièrement dans les dossiers de mendicité organisée, de pickpocketing ou de vols à l'étalage organisés.

Les clans criminels familiaux dans le cadre de la politique criminelle de l'Union Européenne

EU Policy Cycle et Plan National de Sécurité belge (PNS)

Le Policy Cycle (créé par une décision du Conseil Européen en novembre 2010) a défini des priorités en matière de lutte contre la criminalité organisée. Ces priorités ont été traduites chacune dans un plan pluri-annuel et ensuite, à partir de 2013, opérationnalisées dans des *Operational Action Plan* - OAP annuellement.

La lutte contre la criminalité itinérante a également été intégrée comme une priorité dans notre PNS 2016 - 2019 national. Cinq axes transversaux ont été déterminés pour arriver aux objectifs soit pour rappel :





Jean-Luc LOTTEFIER

- Approche administrative
- Internet / technologie de l'info
- Détermination de l'identité
- Butin / blanchiment, corruption...
- Groupes d'auteurs

Les partenaires (EUROPOL - OPC - AP Furtum) et les projets (EMPACT, SPECTRE...)

EUROPOL s'est clairement positionné comme partenaire privilégié, sinon incontournable, dans la lutte contre les auteurs d'atteintes organisées aux biens en général et contre les itinérants dont les clans criminels familiaux en particulier.

Sa plus-value réside en résumé dans :

102

- L'échange rapide et sécurisé de l'information au travers de l'application SIENA notamment
- La centralisation de cette information dans ses bases de données
- La détection de dossiers considérés *ab initio* comme des petites enquêtes locales (*petty cases*), notamment grâce aux cross-checks qu'il produit
- Des conseils tactiques et la création de réseaux d'enquêteurs
- De l'appui opérationnel (notamment par mise à disposition d'analystes) pouvant aller jusqu'à l'aide sur place lors d'opérations.

Il reste toutefois du chemin à parcourir et les objectifs actuels visent clairement à :

- Augmenter la contribution des états-membres pour affiner la photographie des phénomènes :
- Développer une approche basée sur l'enquête financière (à systématiser)

- et orientée vers les réseaux de recel en travaillant avec les FIU (*Financial Intelligence Unit*) sur des cibles de haute valeur (HVT - *High Value Targets*) ;
- Adopter une approche flexible afin d'englober d'autres domaines (cibles commerciales, attaques sur ATM...) pour coller aux tendances polycriminelles des organisations ;
- Développer le réseau EPE (*Europol Platform for Experts*) (voir ci-dessous).

Dans l'OAP (*Operational Action Plan*) 2018, figure la création d'un OPC (*Organised Property Crimes*) Support team au sein du projet EMPACT OPC (OA 2.3) opérationnel et en mesure d'apporter son aide précieuse dans les enquêtes relatives aux clans criminels familiaux.

L'OA 2.1 (*Operational Support*) permet au travers d'une boîte à outils opérationnelle (*Operational Tool Box*) la mise à disposition de moyens techniques que nous ne dévoilerons pas ici, la mise sur pied de meetings opérationnels et même un budget pour des méthodes particulières de recherches.

L'OA 2.2 (ISF SPECTRE) a été lancé en octobre 2017 pour une période de deux ans avec pour objectifs avoués de démanteler 50 groupes criminels itinérants en matière d'atteintes organisées aux biens et de saisir 2 millions d'euros de capitaux illégalement acquis. Les AP Furtum (*), EEOC, Special tactics et Asset Recovery y sont associés.

Dans ce cadre, l'enquêteur peut également disposer de moyens matériels et financiers plus étendus que ceux repris au point précédent. Des formations et meetings sont également prévus.





Les clans criminels familiaux : une criminalité organisée sous les radars

(*) AP Furtum : parmi les domaines d'intérêt de l'AP (*Analysis Project, ex-Focal Point*) figurent les vols qualifiés, le pickpocketing et les vols à l'étalage (organisés) qui concernent directement les clans familiaux criminels.

L'AP Furtum fait partie de l'ESOC (*European Serious & Organised Crime Centre*) et est le team responsable de l'appui aux enquêtes internationales en matière d'atteintes organisées aux biens.

EPE - CEPOL Et networks

L'EPE (*Europol Platform for Experts*) est une plateforme via un site internet sécurisé à destination des enquêteurs des forces de police des pays membres de l'Union Européenne et d'en dehors (Des accès partiels à des universités, compagnies privées et autres organisations internationales peuvent être accordés).

Cette plateforme n'est pas destinée à échanger des données personnelles, d'enquête ou classifiées, lesquelles ne peuvent être échangées que via l'ESN (*Europol Secure Network*) mais permet de mettre en relation des enquêteurs de divers pays confrontés à un type de délit, un phénomène, un modus operandi spécifique, des analyses statistiques, des saisies d'objets dont l'utilité est à déterminer, etc.

Parmi les *topics* disponibles, figurent les atteintes organisées aux biens (OPC) elles-mêmes divisées en sous-sujets (vols qualifiés habitations, pickpocketing, vols APA ou de métaux, etc.).

CEPOL (Collège Européen de Police - *European Union Agency for Law Enforcement Training*) est une agence de

l'Union Européenne dédiée au développement, à l'implémentation et à la coordination de la formation pour les enquêteurs.

CEPOL implémente un programme annuel de formations basé sur les domaines prioritaires déterminés par le EU Policy cycle (voir ci-dessus) et les besoins en formation des états-membres. Les atteintes organisées aux biens, le crime organisé et l'échange international d'informations policières sont donc visés chaque année par ce programme de formations.

Ces programmes (séminaires, cours, webinars...) touchent chaque année de plus en plus de praticiens et favorisent la création d'un réseau international d'enquêteurs indaguant dans un même domaine ainsi que le partage des bonnes pratiques. 2018 voit d'ailleurs ainsi sa contribution au Policy Cycle 2018-2021 en introduisant une méthodologie de formations en rapport avec les projets EMPACT.

CEPOL a également mis sur pied un programme d'échanges internationaux, sorte d'*Erasmus* policier, qui remporte chaque année un succès grandissant.

La nécessité de s'attaquer à tous les maillons de l'organisation

Les délits commis par les clans familiaux criminels font trop souvent l'objet d'enquêtes les considérant comme des dossiers locaux. Ce n'est qu'en travaillant en collaboration sur tous les niveaux de l'organisation criminelle qu'on peut espérer la perturber. A l'instar des autres organisations criminelles structurées, un maillon tombé est aussitôt remplacé au sein de la structure.



Jean-Luc LOTTEFIER

La nécessité de la coopération policière internationale

L'approche internationale doit permettre de placer l'entière responsabilité du groupe criminel dans la même image, d'éventuellement prouver l'existence d'une organisation criminelle, de déterminer/confirmer l'exacte identité des suspects, de diviser et donc répartir la charge de travail entre les partenaires, de déstabiliser les points d'ancrage et de recel dans les pays d'origine et enfin d'y saisir les profits illégalement acquis ainsi que de court-circuiter les opérations de blanchiment d'argent.

L'échange international d'informations policières est et reste un facteur crucial de réussite dès lors qu'une enquête visant ces clans criminels familiaux est initiée. L'usage notamment de l'EIS (*Europol Information System*) ne peut qu'être chaudement recommandé.

La nécessité de l'implication du monde judiciaire

Il est malheureusement constaté que les délits commis par les clans familiaux criminels font trop souvent l'objet de poursuites les considérant comme des dossiers locaux et non liés à la criminalité organisée. Cela induit qu'il n'est pas fait recours aux enquêtes financières ni au recouvrement des biens illégalement acquis d'une part, et que d'autre part, on perd une information parfois disponible sur les structures de recel.

La saisie / confiscation soit du butin soit de biens acquis grâce au butin des vols commis par les groupes d'auteurs itinérants

est incontestablement un but qui doit être systématiquement recherché et tenté, fût-ce au pays d'origine des suspects. Ce genre d'action est très perturbateur pour les OC et bien plus dérangeant que des peines privatives de liberté généralement de courte durée et dans des conditions bien meilleures que dans les geôles de leur pays d'origine.

Pour réaliser pleinement cet objectif, il convient d'accentuer et d'optimiser la coopération internationale, tant policière que judiciaire, à l'effet de définir les meilleurs interlocuteurs dans l'optique des buts fixés. Les lacunes tant du monde policier que judiciaire² en ce qui concerne d'une part cette forme de criminalité organisée et d'autre part les mécanismes de coopération internationale doivent être comblées, essentiellement par le biais de formations idoines (ANPA, EUROPOL, CEPOL, EJTN...) et par le partage des connaissances.

Les magistrats s'occupant de criminalité organisée disposent de nombreux outils de coopération internationale, qui ne sont pas toujours utilisés au maximum de leurs possibilités. Le recours à EUROJUST peut s'avérer utile en cas de difficultés lors de la mise sur pied de CRI (commissions rogatoires internationales) ou de DEE (Décisions d'Enquête Européenne) ainsi que lorsqu'il s'agit d'assurer une coordination entre plusieurs pays.

L'approche administrative

Contrairement à ce qui existe dans d'autres pays de l'Union Européenne, il n'existe pas encore de réel cadre légal bien défini régulant l'approche administrative dans



Les clans criminels familiaux : une criminalité organisée sous les radars

la lutte contre le crime organisé, bien que des initiatives commencent à voir le jour.

De manière générale, cette approche administrative est très certainement à considérer comme une opportunité future à l'effet d'empêcher des activités criminelles en ne permettant pas aux criminels l'utilisation d'infrastructures administratives légales ainsi que, par le biais d'actions ou interventions communes, de gêner les activités illégales du crime organisé.

L'échange d'informations entre les services policiers et les autorités administratives, lesquels devraient pouvoir travailler de manière complémentaire, se révélera très important.

Si l'on considère les opportunités de cette approche administrative dans le cadre de la lutte contre les clans criminels familiaux, il pourrait être envisagé notamment des mesures telles que :

- en détectant par des contrôles les habitants non officiels (qui ne sont pas inscrits au RN) dans certains logements (aux Pays-Bas, il est possible éventuellement de sanctionner les sous-locations) ;
- interdire plus systématiquement le séjour de suspects / condamnés n'appartenant pas à un pays de l'Union Européenne ;
- systématiser le contrôle des véhicules utilisés (immatriculation, assurance, etc.) ;
- réinstaurer un contrôle efficace des hôtels, pensions, etc. et en temps réel.

Notes

1. Commissaire à la Police judiciaire fédérale de Liège. Chef de division adjoint 'Atteintes organisées aux Biens & Criminalité organisée'. Chargé de cours 'coopération policière internationale - Awareness' à l'Ecole Nationale de Police belge.
2. Procureurs, juges d'instruction et juges de fond.







CHAMP CRIMINOLOGIQUE 2

Danger oui ; défi, bien sûr – mais *ennemi*? Le cas de la criminalité organisée transnationale

Xavier RAUFER

Dans la perspective de Carl Schmitt, le souverain désigne l'ennemi au nom de l'Etat et cet ennemi ne peut être qu'un autre Etat, l'hostilité se réglant *ultima ratio*, par une guerre entre armées nationales. On est là dans la symétrie de "l'esprit géométrique". Schmitt (*La théorie du Partisan*) cite d'ailleurs Napoléon sur ce point : "la troupe combat l'ennemi ; les maraudeurs sont liquidés par les gendarmes". Bien plus irrégulier enfin que le partisan, le guérillero ou le terroriste, il y a le bandit - le criminel. Telle était la vision de Carl Schmitt dans la *Théorie du Partisan* ou le *Nomos de la Terre*.

Mais aujourd'hui ? Que penser, alors que la criminalité organisée transnationale (ci-après, COT) aspire dans son orbite une part croissante du terrorisme ? Que faire face à des armées criminelles capables, comme au Mexique, d'abattre en vol des hélicoptères militaires ; de construire des chars d'assaut ; et de provoquer en une

décennie (2005-2015) 175 000 morts - plus que, dans le même temps, les guerres d'Irak et d'Afghanistan ?

Que faire quand de 2013 à 2018, le Brésil, pays en paix, compte plus de morts par armes à feu que la Syrie en pleine guerre civile ? Que faire face à ces méga-gangs ou armées criminelles ? D'abord, comprendre la notion même de crime organisé transnational.

Crime organisé : de quoi parle-t-on ?

Pour l'Union européenne¹, le crime organisé est "Un groupe structuré, existant depuis un certain temps, comptant plus de deux personnes agissant de concert afin d'obtenir, par des manœuvres d'intimidation, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre avantage matériel ; qui nuit gravement à la cohésion économique





Xavier RAUFER

et sociale de l'Union européenne et de ses États-membres - par conséquent, au marché unique proprement dit”.

Pour le Royaume-Uni², “Le crime organisé implique des individus, travaillant d’usage de concert, ayant l’aptitude et la capacité à commettre continuellement et à leur propre bénéfice des crimes graves impliquant planification, contrôle et coordination”.

Restent les mafias, rares et spécifiques entités criminelles - à ce jour indestructibles - étrangères (hors l’objectif du butin) au banal banditisme. *Cosa Nostra* (de Sicile) est ainsi³ “Une société secrète dépourvue de statuts et de listes d’appartenance, disciplinée par des règles transmises oralement. Au sein de *Cosa Nostra*, seule la parole donnée, la ‘parole d’honneur’, engage à vie”. Superbe définition : tout est dit en une phrase. Notons aussi la temporalité des mafias, dont l’origine est immémoriale. “Toto” Contorno, “soldat” de la Famille palermitaine de Santa Maria Di Gesù, second repenté mafieux après Tommaso Buschetta, se présente au juge Falcone comme Homme d’Honneur *de la septième génération* : son père, grand-père, etc., furent aussi “soldats” dans la Famille de Santa Maria Di Gesù. Or jamais un gang habituel ne dépasse une génération.

Qu'est-ce aujourd'hui que la criminalité organisée transnationale ?

Au XXI^e siècle, la COT n’est que, la face noire de la mondialisation⁴, dont souffre à degrés divers la terre entière : sécurité nationale, santé publique, etc. Depuis la conférence de Palerme (décembre 2000,

UN Convention Against Transnational Organized Crime) le “chiffre d’affaires” de la COT a connu une expansion inouïe et approche désormais les 10 % du produit brut mondial.

Que fait la criminalité organisée transnationale ?

Mafias, COT, gangs juvéniles : un *continuum* existe en matière d’actes criminels. En voici (en vrac) la liste non exhaustive⁵ : production-traffic de stupéfiants - vols à main armée - contrebande - cambriolages - fraudes financières, aux paris sportifs et jeux en ligne - trafics : êtres humains, armes légères et munitions, tabac, espèces naturelles protégées (Animales, végétales), etc. - contrefaçons - extorsion et chantage - corruption, etc.

Voici l’exemple du Royaume-Uni (cf. note 2, *HM Government...*) “Le préjudice annuel de la COT pour le Royaume-Uni est de 20 à 40 milliards de Livres. La COT implique quelque 38 000 individus assemblés en environ 6 000 gangs. La moitié de ces criminels trafiquent des stupéfiants ; d’autres des êtres humains, fraudent ou blanchissent de l’argent ; d’autres enfin se livrent au vol à main armée ou au vol organisé de véhicules”.

Anatomie de la criminalité organisée transnationale ?

La COT est d’usage structurée comme une entreprise, avec une hiérarchie : le chef et son premier cercle, lieutenant et hommes de confiance ; là sont conçues les stratégies et émis les ordres ; au second cercle, des



Danger oui ; défi, bien sûr - mais ennemi ?

équipes exécutent des tâches (“commerce”, “sécurité”, etc.) ; enfin, des associés, facilitateurs, receleurs, etc.

En France par exemple, les gangs narcotrafiants marseillais emploient “des permanents, chefs, lieutenants ; producteur et gros revendeurs ; et les intérimaires, petits revendeurs, transporteurs, guetteurs, prête-noms, hommes de main et complices de la sphère légale”⁶. Un cran au dessus, passés du deal de cannabis à celui de la cocaïne par kilos, les nouveaux caïds⁷ “Issus des cités d’Ile-de-France, formés au *business* du shit marocain, ils s’entourent désormais de conseillers financiers, vivent en partie à Londres, voyagent en classe affaires, investissent à Dubaï, prospectent en Europe de l’Est - mais continuent de consulter leur marabout au Sénégal ou en Côte d’Ivoire”.

Du commerce de gros à celui de détail

Sur le terrain désormais, les gangs de rue prennent le relais : là s’impose la dimension territoriale, les allégeances claniques ou familiales, entre gangsters, politiciens et policiers locaux. Aux Etats-Unis où ont émergé ces gangs urbains juvéniles, la situation se dégrade lors de la mondialisation criminelle et s’aggrave à la fin des années 2000⁸ : “Les gangs [juvéniles] sont toujours plus présents dans le trafic de stupéfiants, aidés par leurs liens avec les entités criminelles mexicaines ou asiatiques”. Ou encore : “Les cartels mexicains ont des directeurs régionaux dans tout le pays [Etats-Unis] et délèguent aux gangs de rue mexicains la vente au détail des stupéfiants”⁹.

Ces gangs juvéniles sont implantés dans les cinquante Etats ; vers 2010 (18 à 24 ans), ils comptaient déjà 800 000 membres, dont 123 000 détenus. De 55 à 60 % de ces gangs se livrent au narcotrafic. Voici la liste des principaux gangs liés aux cartels mexicains (Sinaloa, Golfo, Zetas, etc.) : 18th Street Gang (M 18) - Bandidos - Barrio Azteca - Black Guerrilla Family - Bloods - Crips - Gangster Disciples - Latin Kings - Mara Salvatrucha (MS 13) - Mexican mafia (La Eme) - Mexicanemi (Texas Mexican Mafia), etc.

Ce continuum Crime organisé-gangs de rue couvre désormais toute l’Amérique latine¹⁰ : “Les gangs de rue appelés Maras continuent à s’associer aux réseaux internationaux de trafic de drogues : des criminels organisés basés au Mexique recrutent des gangsters du Salvador et du Guatemala. Nombre de gangs d’Amérique centrale sont liés à d’autres gangs et bandes, aux Etats-Unis”.

109

Criminalité organisée transnationale : qui peut agir ?

Dimension internationale, énormes moyens financiers, capacités “militaires” : d’évidence, la police est sur la touche car nationale, peu armée et incapable d’affronter des dizaines, voire des centaines, d’hommes surarmés. L’armée “en kaki” est aussi inadaptée, face à un ennemi invisible, noyé dans des foules complices ou soumises. Hors des Etats de droit, reste pour le préventif, décèlement, etc., le renseignement extérieur ; et les forces spéciales pour le répressif - donc des militaires, voués à affronter l’ennemi. Naguère, la COT relevait du maintien de l’ordre et de la paix publique. Force est de constater que le niveau d’hostilité qu’elle manifeste l’élève désormais au rang d’ennemi.





Xavier RAUFER

Notes

1. Parlement européen, Commission spéciale sur la criminalité organisée, 1/10/2012 - document de travail.
2. HM Government, July 2011, "Local to global, reducing the risk from organised crime".
3. Revue d'histoire des religions - 2/2012 - "Dieu vous bénisse et vous protège - la correspondance secrète du chef de la mafia sicilienne, Bernardo Provenzano, (1993-2006).
4. Xavier Raufier - PUF/Major "Géopolitique de la mondialisation criminelle", 2013.
5. Mexico City, Conference, 5-7 sept. 2012, "Global governance and the challenge of transnational organized crime".
6. Rapport de recherche de l'ORDCS N°1, novembre 2013 "Traffics et trafiquants de drogues à Marseille".
7. Le Journal du Dimanche - 17/11/2013 "Les nouveaux parrains de la coke".
8. National Drug Threat Assessment, 2009 & 2010 US Department of Justice - National Drug Intelligence Center.
9. Washington Times, 8/11/2007 "A war we are still losing".
10. Organe international de contrôle des stupéfiants - UN Information Service - 19/02/2009 - "Rapport annuel 2008".





VEILLE BIBLIOGRAPHIQUE

Terrorisme : retour sur quelques questions fondamentales

Daniel DORY¹

- BRET Cyrille, 2018, *Qu'est-ce que le terrorisme ?* Vrin, Paris, 120 P.
- CUMIN David, 2018, *Le Terrorisme. Histoire, Science politique, Droit. 20 points clés.* Ellipses, Paris, 212 P.
- BOURDON Pierre ; BLANC François, (Dir.), 2018, *L'État et le Terrorisme*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 297 P.

Dans le flux ininterrompu de publications concernant le terrorisme, la production française et francophone occupe une place quelque peu originale, en marge de la masse de travaux anglophones relevant des *terrorism studies* anglo-américano-israéliennes. En effet, alors que ces dernières tendent à délaisser depuis quelques années les questions fondamentales portant sur les définitions et le périmètre de pertinence du terrorisme, trois ouvrages français récents y sont directement consacrés.

Le premier, (Bret, 2018), est un petit ouvrage visant à proposer une introduction,

principalement destinée aux étudiants de premier cycle des universités, aux problématiques philosophiques que le terrorisme suscite. Le livre est divisé en deux parties. L'une contient quatre brefs chapitres où il est question de la définition problématique du terrorisme, des possibles actions terroristes entreprises par les États, de la lutte contre le terrorisme dans un cadre démocratique et, enfin, des effets « passionnels » du terrorisme, surtout envisagés en rapport avec la peur qu'il est censé provoquer. L'autre partie inclut des commentaires de deux textes : un bref extrait du *Projet de paix perpétuelle* de E. Kant (1795) où l'enjeu du terrorisme (ici envisagé comme procédé rendant la confiance impossible entre adversaires destinés à conclure leurs hostilités par un traité de paix effectif et durable), est abordé surtout en fonction de l'irrégularité de la guerre. Suit l'analyse d'un extrait de *Guerres justes et injustes* de Michael Walzer (1977), où l'accent est mis sur l'évaluation morale de cette forme





Daniel DORY

de violence politique en regard des caractéristiques de ses victimes.

Le deuxième livre, (Cumin, 2018), bien qu'ancré dans une perspective principalement juridique, vise à proposer une sorte de tour d'horizon des différentes approches du terrorisme mises en œuvre dans les sciences sociales francophones. A ce titre, ce travail, conçu comme une sorte de précis à l'usage d'étudiants débutants en la matière, offre dans ses 20 courts chapitres d'utiles synthèses thématiques à propos de plusieurs questions sur lesquelles nous aurons à revenir. Avant cela il faut rapidement relever deux caractéristiques de cet ouvrage. D'abord que l'auteur réussit à présenter en 2018 une réflexion sur le terrorisme sans faire la moindre référence aux travaux relevant des *terrorism studies*, absents tant dans la bibliographie que dans le corps du texte. Cette sorte d'exploit, qui nuit certainement à la qualité de l'information mobilisée, n'en demeure pas moins utile pour faire le point sur l'état actuel de la réflexion française sur la question, son originalité et ses limites ; et ce tout particulièrement en regard de cette spécificité assez française qui tend à privilégier l'art de la dissertation à la laborieuse accumulation de matériaux empiriques susceptibles de soutenir des hypothèses à vérifier à l'aide de méthodes diverses. Sans doute plus gênante est la présence, tout au long du texte, d'un ensemble d'imprécisions et d'erreurs qui suggèrent à maintes reprises que l'auteur traite d'un domaine souvent en marge de ses compétences spécialisées. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, l'IRA devient (p. 48) l'*Irish Revolutionary Army*, et de mystérieux *Monteneros* (sic pp. 50 et 52) sont censés avoir agi au Brésil, alors que les *Montoneros* argentins (qui ont réellement

existé) ne sont pas mentionnés. Au-delà de ces cas qui traduisent des lacunes dans la documentation historique, se pose la question de l'identification de l'objet terroriste lui-même. Ainsi, si la distinction entre terrorisme et assassinat politique n'est pas toujours clairement formulée (par exemple p. 42), le fil conducteur du raisonnement dans le chapitre 14 consacré à trois cas d'étude empirique (la lutte arménienne, la lutte sioniste et la lutte palestinienne) n'est pas suffisamment clair pour répondre à la question centrale en la matière, à savoir comment et pourquoi, en un moment et en un lieu donnés, des acteurs engagés dans un conflit jugé existentiel recourent (ou non) au terrorisme comme technique spécifique de la violence armée. Pour en rendre compte, la simple (et indispensable) description du conflit ne suffit pas, tout comme la juxtaposition des perspectives juridiques et polémologiques (et/ou stratégiques) sur le rapport entre terrorisme et guerre n'apparaît guère convainquant lorsqu'il aboutit à des formulations comme : « *Quant au passage du terrorisme à la guerre, il s'effectue par l'amplification des groupes armés (leur structuration) et des actes violents (leur intensification)* », (p. 56). Ceci étant dit, on ne manquera toutefois pas de relever la réelle utilité de cet ouvrage pour les chercheurs débutants dépourvus de formation juridique qui trouveront, notamment au chapitre 4 portant sur la pénologie, de bonnes bases pour d'éventuelles recherches plus approfondies, surtout en matière de législation comparée.

Le troisième ouvrage, (Bourdon ; Blanc, 2018) réunit les actes d'un colloque tenu à l'université Paris 1 en juin 2016, réunissant surtout des juristes, en vue de faire le point sur les acquis de recherches entreprises à



Terrorisme : retour sur quelques questions fondamentales

partir de janvier 2015 (l'« effet Charlie ») sur les rapports entre le terrorisme et l'État, dans une perspective relevant principalement du droit public, mais heureusement ouverte à d'autres disciplines. L'intérêt des diverses contributions à ce volume est, bien entendu, inégal pour le chercheur spécialisé dans l'étude du terrorisme dans une perspective non juridique, cependant, comme on le verra, on trouvera dans ces actes quelques éléments théoriques intéressants pour approfondir des questions fondamentales qui concernent l'ensemble de notre champ de recherche.

En vue de rendre compte au mieux de la contribution de ces ouvrages à l'approfondissement de la réflexion sur les questions fondamentales que le terrorisme pose, non seulement à la recherche, mais aussi à la gestion pratique des conflits où des acteurs font usage de cette technique de la violence politique, on reviendra ici sur trois questions complémentaires. Celles-ci concernent d'abord l'inépuisable débat définitionnel ; ensuite un rapide regard sera porté sur l'état actuel de la recherche en matière de *terrorism studies* ; enfin, les relations entre l'État et le terrorisme seront envisagées sous l'angle d'une problématique qui les rattache aux développements actuels de modèles post-démocratiques de gouvernance et de surveillance des populations.

Le **problème de la définition du terrorisme** est, bien entendu, au cœur de toute réflexion et recherche en la matière. Présenter la liste des quelques centaines de définitions en circulation est à la fois édifiant² et peu productif, pour autant que l'on n'interroge pas le cadre théorique et les objectifs pratiques qui sous-tendent chaque proposition. A ce propos, nous avons suggéré de

distinguer trois « strates » qui interviennent inégalement dans la conformation de toute définition du terrorisme³ : une strate polémique (visant à délégitimer l'ennemi et/ou sa cause), une strate juridique (qualifiant des actes en vue de leur répression et/ou prévention)⁴ et, enfin, une strate à vocation scientifique visant à cerner la spécificité de cette technique de violence armée, dans le but de contribuer à l'élaboration d'hypothèses empiriquement vérifiables. C'est cette dernière composante qui retiendra ici notre attention à propos des ouvrages qui font l'objet de la présente note.

Ainsi, Bret dans le chapitre consacré à la définition du terrorisme (pp. 11-22) passe en revue un certain nombre de critères discriminants portant : sur ses effets (terroriser...); ses modes opératoires, (où se combinent « surprise tactique, innovation technologique et développement médiatique » pp.17-18); ses auteurs (les terroristes...); et la spécificité des victimes (ici envisagées avant tout comme « innocentes », ce qui aboutit à une aporie pratique consistant à déterminer qui statue de cette « innocence »). D. Cumin, pour sa part, dans son chapitre 3 (« Délimitation », pp. 21-28), s'attache à cerner le terrorisme en fonction de son contexte (paix ou guerre); de ses auteurs (agents publics ou particuliers; individus ou foules (sic p. 21); de ses cibles (dirigeants, agents ou anonymes) de l'espace (national ou international) et de l'intention (politique, crapuleuse ou pathologique). Ceci pour aboutir à désigner le « terrorisme » « ...en son noyau constitué par l'attentat [comme] la violence armée, interne ou internationale, individuelle ou associative (ni d'État ni de foule), conjurée (pas ostensiblement préparée), délibérée (pas pathologique), publicitaire (pas discrète),



Daniel DORY

sélective ou non sélective, à finalité politique (pas crapuleuse), en temps de paix (pas en temps de guerre) », (p. 28). Cette proposition, qui concentre des affirmations de portée différente invite, en fait, à engager un débat sur sa validité, plutôt que de fournir un instrument de délimitation effectif d'un univers particulier de phénomènes empiriquement observables à l'aide de méthodes à éprouver.

Bien plus utile pour la recherche sur le sujet, est le constat de C. Bret (p. 22), suivant lequel dans le terrorisme « *la violence est triangulaire au sens où elle ne s'exerce pas principalement dans le face-à-face entre les auteurs et les cibles : un tiers composé des différentes audiences du terrorisme est visé comme destinataire de ce message* »⁵. Car c'est sur la base de ce critère technique que l'acte terroriste peut être caractérisé de la meilleure façon. Encore faut-il, pour le distinguer d'autres formes de violence, notamment guerrière, porter l'attention sur l'identité des victimes. Et ici ce qui importe n'est pas leur indécidable « innocence », mais le fait de différencier *l'identité personnelle* de la victime (pouvant être l'objet d'un assassinat politique comme un roi, président, ministre...); de *l'identité fonctionnelle* (déterminée principalement par l'appartenance à une institution telle que l'administration, la Police ou l'Armée, dont les membres sont visés surtout dans le cadre d'opérations de guérilla); et *l'identité vectorielle* qui rend, du fait des caractéristiques ethniques, sociales, culturelles ou autres de leurs porteurs, leur victimation la plus apte à transmettre le message que l'acte terroriste a pour but de diffuser, (voir, par exemple, la composition socio-professionnelle et cosmopolite des victimes du Bataclan, en regard des objectifs de leurs agresseurs).

Sachant que ces catégories de victimes ne se distribuent pas toujours dans des compartiments étanches, cette différenciation préliminaire permet, néanmoins, de disposer d'un cadre utile à la discrimination des actes terroristes indépendamment des idéologies de leurs auteurs et du contexte dans lequel ils se produisent. Et c'est sur cette base que la recherche peut utilement s'engager sur les questions centrales de la localisation et distribution des attentats, leur éventuelle insertion dans une dynamique insurrectionnelle⁶, et aussi les multiples effets que le terrorisme est susceptible d'engendrer dans le cadre de diverses configurations géopolitiques. Pour commencer à répondre sérieusement à ces questions (et à bien d'autres) des dispositifs de recherche spécialisée sont indispensables, thème qui apparaît, surtout en creux, dans les ouvrages dont il est question ici.

La recherche sur le terrorisme, ses acquis et ses problèmes méthodologiques sont très largement ignorés dans les trois ouvrages qui font l'objet de cette note. Seule exception, très partielle, le chapitre 9 (« Recensement ») dans le livre de D. Cumin qui mentionne en note (p. 63) l'existence de la base de données de la RAND avec des informations obsolètes, ignore la *Global Terrorism Database* du consortium START (Université du Maryland)⁷, et pour la France renvoie au projet ébauché à la Fondation pour la Recherche Stratégique de construction d'une base de données qui n'a pas été poursuivi au-delà d'une première publication⁸.

Ces lacunes sont révélatrices d'un phénomène qui a au moins deux conséquences fâcheuses. D'abord elles manifestent la persistance des obstacles à l'accès à des



sources de données et d'informations en matière de terrorisme comme les bases de données mentionnées plus haut (et disponibles gratuitement en ligne pour la GTD, et partiellement pour la RAND), sans parler de la mine de renseignements contenus dans les volumes issus de la base ITERATE, d'abord essentiellement concernée par le terrorisme dit international, mais qui a progressivement élargi son périmètre de recueil de données⁹, ou encore le très utile *Global Terrorism Index*¹⁰, pour ne mentionner que ces exemples. Or cette situation, qui tend à cantonner de nombreux chercheurs (pas toujours jeunes...) à la consultation d'ouvrages de seconde main et aux articles des médias généralistes (voire à l'introspection...) n'est pas sans conséquences sur la qualité conceptuelle et empirique de bon nombre de documents plus ou moins officiels et/ou rapports d'experts non spécialistes qui inondent le marché du savoir en matière de terrorisme/contreterrorisme. Bien entendu, toutes ces sources sont à utiliser avec d'infinies précautions en tenant compte de leurs limites intrinsèques, de leur provenance essentiellement nord-américaine, et des intentions qui président à leur financement. Il n'en reste pas moins que les ignorer prive le chercheur de matériaux précieux pour étayer sa réflexion. Et il en tirera un profit plus grand s'il dispose d'une vision actualisée des débats actuellement en cours au sein des *terrorism studies*, ce qui nous amène à la deuxième conséquence des lacunes signalées plus haut.

Si l'on ne peut exiger que tout chercheur ou auteur s'engageant dans une recherche à vocation scientifique sur quelque aspect du terrorisme dispose d'une connaissance

exhaustive de la situation actuelle du champ disciplinaire auquel il prétend contribuer, il est, par contre, légitime de suggérer qu'une information minimale en la matière est indispensable. A ce titre, et faisant suite à une série déjà conséquente de publications sur le statut, les acquis et les problèmes spécifiques des *terrorism studies*, dont on ne trouve guère de traces dans les ouvrages qui nous occupent ici, on peut citer de récentes mises au point d'ordre général¹¹. De même, des questions méthodologiques comme le problème des données manquantes (d'autant plus gênant qu'avec le terrorisme on se trouve souvent confronté à la difficulté statistique des petits nombres) ont fait l'objet d'un récent travail exploratoire¹², tout comme l'approche spatiale de la distribution des attentats, dont une étude de cas à Istanboul montre, une fois de plus, le caractère ni aléatoire ni indiscriminé¹³; et on pourrait sans mal multiplier les exemples de travaux qui permettent d'approfondir la connaissance de nombreux aspects du terrorisme...

Après avoir signalé ces carences majeures, il convient de revenir sur un thème à propos duquel les publications dont il est question ici offrent des aperçus intéressants : à savoir celui des relations entre le terrorisme et l'État.

Les relations entre le terrorisme et l'État sont abordées de façon différente suivant la perspective adoptée par chaque ouvrage. Ainsi cette question, qui est centrale pour le livre dirigé par Bourdon et Blanc, fait également l'objet de deux chapitres de Bret et d'une discussion portant sur la nature de la menace terroriste pour l'État et l'anti et contreterrorisme en termes d'alternative entre « police et guerre » chez Cumin





Daniel DORY

(chapitres 12 et 20). De cet ensemble de réflexions, trois grands thèmes se dégagent assez aisément.

Le premier concerne la question de savoir si l'État peut, en tant que tel, recourir au terrorisme. Ou, en d'autres termes, si l'État peut, dans certaines circonstances à établir, être terroriste. A ce propos les auteurs ici considérés, reprenant la trame d'un vieux débat dont ils semblent ignorer les antécédents¹⁴, outre l'évocation (légitime) des Terreurs révolutionnaires (surtout robespierriste et stalinienne) et des bombardements de civils pendant la Seconde Guerre mondiale (Dresde, 13-15 février 1945, Hiroshima, Nagasaki...), tendent à s'engager dans des discussions portant sur deux points principaux. D'abord la question de savoir si le terrorisme doit/peut se concevoir comme une entreprise visant à détruire l'État (Bourdon ; Blanc, « Propos introductifs », pp. 11-19). Cette interrogation, qui ne saurait être formulée seulement sous l'angle juridique, renvoie à la diversité des causes dont se revendiquent les individus ou groupes qui y ont recours, et pas au terrorisme en tant que technique spécifique de violence politique. On a, ainsi, des « terroristes » anarchistes qui veulent détruire l'État, alors que les indépendantistes et/ou séparatistes luttent pour en construire un autre, sans parler des révolutionnaires qui veulent profondément transformer l'État qu'ils combattent... Au plan empirique la question est donc extrêmement complexe¹⁵. Il en va de même pour l'autre thème vers lequel dérive inmanquablement la discussion sur les rapports entre État(s) et terrorisme, à savoir celle de la nature ou du régime de l'État en cause. A cet égard les trois ouvrages ici passés en revue adoptent un clivage de base entre « démocraties »/

État de droit, et régimes « autoritaires », « totalitaires » et/ou « dictatoriaux », (ex : Bret, pp. 23-49). Sachant l'imprécision et le caractère inévitablement polémique de ces catégories¹⁶, le débat, même engagé dans une perspective philosophique, ne tarde pas à déboucher sur l'évaluation morale et pratique des mesures visant à combattre le terrorisme, dont nous parlerons par la suite.

Pour terminer sur ce point, et en abandonnant toute conception abstraite de l'État, et en adoptant une définition du terrorisme conforme à sa nature technique, rien n'empêche, théoriquement, qu'un groupe donné (criminel, ethnique, hybride...) s'emparant pacifiquement ou non des instruments étatiques de la violence, ait recouru à des actes terroristes contre des ennemis intérieurs ou extérieurs. Ce cas de figure est d'ailleurs d'autant plus plausible que, de par sa logique opérationnelle, le terrorisme implique aussi le secret, le mensonge et la dissimulation¹⁷.

Le deuxième thème de réflexion concerne les atteintes effectives que les actes terroristes sont susceptibles de porter à l'État, ainsi que les moyens que ce dernier peut/doit mettre en œuvre pour faire face à cette menace irrégulière, asymétrique et potentiellement totale. Sur ce point les textes réunis par Bourdon et Blanc offrent une masse d'informations que le non juriste appréciera de voir réunies. Elles concernent notamment le droit international et européen, et les législations française et espagnole, sans oublier des approches critiques qui, comme celle d'Antoine Mégie (pp. 91-113), ouvrent très opportunément l'étude des dispositifs antiterroristes sur le champ de l'analyse des politiques publiques. Parmi les



Terrorisme : retour sur quelques questions fondamentales

autres textes directement pertinents pour la recherche spécialisée sur le terrorisme, on signalera la courte contribution historique d'Henry Laurens (pp. 115-122) qui ébauche une périodisation un peu différente de celle en termes de « vagues » élaborée par David Rapoport¹⁸ ; l'intéressante analyse juridique, administrative et économique du plan *Vigipirate* (Boussaire ; Dailly, pp. 155-166), l'éclairage, à partir du cas français, sur les difficultés à formater les dispositifs administratifs en vue d'affronter les divers défis posés par le terrorisme (Latour, pp. 187-205) ; ou encore les quelques aperçus, malheureusement très lacunaires, sur la relation entre terrorisme et économie (Harbulot, pp. 147-152). Ces quelques indications ne sauraient, bien entendu, dispenser le lecteur curieux de puiser dans la riche table des matières de ce volume des références en relation avec ses centres d'intérêt particuliers, au-delà d'ailleurs du champ juridique, également structurant dans la démarche de D. Cumin.

Le troisième thème, est celui des objectifs et conséquences des politiques et pratiques anti et contreterroristes. La citation suivante de David Cumin permet un premier balisage des enjeux théoriques et pratiques : « *Le terrorisme affaiblit-il le pouvoir d'État ? Il le déstabilise dans un premier temps. Mais s'il ne rencontre pas une adhésion sociale, le terrorisme est susceptible de consolider l'appareil d'État dans un deuxième temps, à travers les mesures ou les lois d'exception prises (même s'il y a risque de dénaturer le régime politique)* », (p. 95). On retrouve des éléments de réflexion sur ce point dans les

trois ouvrages, avec une évocation répétée des risques que représente la législation dérogatoire en matière de terrorisme et l'instauration d'un état d'exception permanent qui met en cause sinon la « démocratie », tout au moins certains aspects de l'État de droit¹⁹, (par exemple : Bret, pp. 35-49). Cette dérive, qui n'a d'ailleurs pas un caractère purement réactionnel, car de nombreuses mesures sont parfois prévues de longue date en l'attente de la « fenêtre d'opportunité » qu'offre un attentat, renvoie d'une part au rôle de la peur et/ou de la « terreur » dans la gestion des populations, et d'autre part aux multiples utilisations dont le terrorisme peut faire l'objet dans le procès de transition vers des sociétés post-démocratiques de surveillance généralisée. Sur ces points on trouvera d'utiles aperçus dans la bonne synthèse conclusive de Jacques Chevalier au volume dirigé par Bourdon et Blanc (pp. 269-281). Et c'est peut-être en ouvrant vers un questionnement argumenté de cet aspect du complexe terroriste que les trois ouvrages présentés ici offrent des contributions intéressantes. Certes, un réel effort de recherche empirique et comparative reste à réaliser pour bien consolider des hypothèses et un cadre théorique adéquat à la compréhension de la place et des rôles du terrorisme, d'abord les transformations permanentes de la guerre mais surtout, dans la nature de moins en moins pacifique de la paix. Le chantier théorique est donc immense, et des ouvrages ici étudiés permettent d'y contribuer, même si sur certains points cet apport est lacunaire ou insuffisamment étayé à l'aide de matériaux empiriques éprouvés.



Notes

1. Géographe spécialisé dans l'analyse géopolitique du terrorisme. Maître de conférences (HDR) à l'Université de La Rochelle.
2. On en trouvera, par exemple, plus de 250 dans A. Schmid, (Ed.), 2013, *The Routledge Handbook of Terrorism Research*, Routledge, London – New York, pp. 99-157, qui ne fait référence, sauf rarissimes exceptions, qu'à la littérature anglophone...
3. Voir : D. Dory, 2017, « L'analyse géopolitique du terrorisme : conditions théoriques et conceptuelles », *L'Espace Politique*, N° 33, (en ligne).
4. On trouvera une bonne mise au point récente sur cette strate, ainsi que sur ses imbrications avec les deux autres dans : F. Dubuisson, 2017, « La définition du « terrorisme » : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique », *Confluences Méditerranée*, N° 102, 29-45
5. Ce critère est également exprimé de façon synthétique par Y. Trotignon lorsqu'il écrit : « ...les terroristes procèdent par ricochet. » in B. Durieux et Al., 2017, *Dictionnaire de la Guerre et de la Paix*, PUF, Paris, (entrée « terrorisme »), p. 1404.
6. Pour une intéressante discussion sur les relations entre terrorisme et insurrection voir : N. Johnston, 2018, « Defining Terrorism and Insurgency: Beyond Morality », *Small War Journal*, 23/08/2018, (en ligne).
7. les bases de données actuellement disponibles on consultera le chapitre 5 (Databases on terrorism, pp. 294-340), dans A. Schmid, 2013, mentionné en note 1 ; ainsi que N. G. Bowie, 2017, « Terrorism Events Data: An Inventory of Databases and Data Sets, 1968-2017 », *Perspectives on Terrorism*, Vol. 11, N° 4, 50-72, (en ligne).
8. Voir : F. Heisbourg ; J-L. Marret, 2006, *Le terrorisme en France aujourd'hui*, Éditions des Équateurs, Paris. Cet ouvrage traite de données sur la période 1965-2005 aux pp. 39-55.
9. Dernier ouvrage paru : E. Mickolus, 2018, *Terrorism Worldwide, 2017*, McFarland, Jefferson, North Carolina.
10. Publié annuellement depuis 2012 (sauf 2013) par l'Institute for Economics & Peace sur la base de données GTD/START. Dernier volume paru : 2018 (en ligne).
11. Notamment : B. Schuurman, 2018, « Research on Terrorism, 2007-2016: A Review of Data, Methods, and Authorship », *Terrorism and Political Violence*, (preprint disponible en ligne sur le site de la revue) ; et M. Youngman, 2018, « Building « Terrorism Studies » as an Interdisciplinary Space: Addressing Recurring Issues in the Study of Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, (idem).
12. Aaron Safer-Lichtenstein et Al., 2017, « Studying Terrorism Empirically: What We Know About What We Don't Know », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, Vol. 33, N° 3, 273-291.
13. I. Onat, 2016, « An analysis of spatial correlates of terrorism using risk terrain modeling », *Terrorism and Political Violence*, (preprint disponible en ligne sur le site de la revue).
14. Parmi les textes qui « cadrent » cette problématique au sein des études sur le terrorisme on peut citer : P. Wilkinson, 1981, « Can a state be « terrorist » ? », *International Affairs*, Vol. 57, N° 3, 467-472 ; et M. Stohl ; A. Lopez, (Eds.), 1984, *The State as Terrorist*, Greenwood, Westport. Références qui, parmi d'autres, semblent inconnues pour nos auteurs...
15. On peut renvoyer ici à l'article de F-B. Huyghe, 2016, « Le terrorisme : ses moyens, ses visées. Tuer pour dire », *Cahiers français*, N° 395, 8-12, qui aborde ce point incidemment dans un texte éclairant sur la composante médiatique du terrorisme.
16. Que l'on songe, par exemple, au caractère « controversé » de la démocratie concernant la République démocratique du Congo, ou la République populaire démocratique de Corée... Ou encore aux limitations croissantes à la liberté d'expression dans nombre de démocraties occidentales.
17. Ces aspects du terrorisme que les spécialistes ont beaucoup de mal à prendre pleinement en compte, et que les trois livres commentés ici passent sous silence, peuvent être abordés, par exemple, à partir de ; P. Jenkins, 1988, « Under Two Flags: Provocation and Deception in



Terrorisme : retour sur quelques questions fondamentales

European Terrorism », *Terrorism*, Vol. 11, N° 4, 275-287 ; et E. M. Kearns et Al., 2014, « Lying About Terrorism », *Studies in Conflict & Terrorism*, Vol. 37, N° 5, 422-439. Sur l'activité de groupes spécifiquement criminels : J. A. Rosenthal, 2008, « For-Profit Terrorism : The Rise of Armed Entrepreneurs », *Studies in Conflict & Terrorism*, Vol. 31, N° 6, 481-498 ; et pour une mise en perspective contextuelle : X. Raufer, 2013, *Géopolitique de la mondialisation criminelle*, PUF, Paris.

18. Voir, par exemple : D. Rapoport, 2004, « The four waves of modern terrorism », in A. K. Cronin ; J. M. Ludes, (Eds.), *Attacking Terrorism. Elements of a Grand Strategy*, Georgetown University Press, Washington, 46-73.

19. Notons au passage que le chercheur contrarié par l'absence d'une définition consensuelle du terrorisme, a de quoi se consoler (partiellement) à la lecture du constat suivant émanant d'un spécialiste de droit public : « Les juristes se chamaillent depuis un certain temps sur la bonne définition de l'État de droit ou sur la définition qu'il convient de retenir pour le raisonnement », (D. Rousseau, in Bourdon ; Blanc, op. cit. p. 265).





CHAMP CRIMINOLOGIQUE 3

Hommage à Bernard Lavilliers, prémonitoire poète du chaos mondial. 1975 ! 1994 ! Lisez bien : ce que devient le monde émerge dans ces vers.

« Ce qui demeure, les poètes le fondent » - Friedrich Hölderlin

Troisièmes Couteaux Bernard Lavilliers, 1994

Devant nous l'an 2000. Quelques heures
nous séparent.
N'en parlez pas m'a-t-on dit.
Et pourtant ce silence a comme un balan-
cement maudit
Qui vous met la pendule à l'heure.
C'est le moment, c'est pas trop tôt
Pour parler des troisièmes couteaux.
Ils ne font rien, ils se situent.
Ils sont consultants ambigus
Des hydres multinationales.
Pas de nom, que des initiales.
Ils ont de grands ordinateurs.
Poules de luxe, hommes de paille.
Requins, banquiers, simples canailles.
Pas de nom et pas de photo,
Leurs sociétés sont étrangères.
Plus compliqué est le réseau

Qui les relie à leurs affaires.
Il était grand, il était beau.
Il sentait bon son Lugano,
Mon gestionnaire.
Justement près de Lugano
Etait la banque Ambrosiano.
Là où les vierges vaticanes
Faisaient fructifier leur magot.
Loge P2 dans ses arcanes
A deux massifs cardinaux
Pour les consultations diaphanes
Avec de joyeux mafiosos.
Le fameux compte à numéro
Passe de Zurich à Lausanne,
De Bâle à Londres, près de Soho,
Rencontra le troisième couteau
Il était chauve, il était gros.
Il portait des fringues de chez Smalto,
Mon mercenaire.
Les politiques, drôles d'oiseaux,
Prennent toujours pour plan de vol





Hommage à Bernard Lavilliers

Les bulletins de la météo
Ils vont toujours où il fait beau.
Il fait beau dans les audimats,
Dans les sondages du Figaro.
Il fait très beau chez la misère
Et dans les œuvres humanitaires.
Il fait beau sur les droits de l'homme.
Il fait beau chez l'intégration,
Le plein emploi, l'immigration.
On se les gèle dans le pognon.
Politiquement leurs idéaux
Sont très ciblés sur deux critères :
Entre Mad Max et l'abbé Pierre
Pas de nom et pas de photo,
Leurs sociétés sont étrangères.
Plus étonnant est le réseau
Qui les réunit entre frères.
Ils ne font rien, ils se situent.
Ils prennent, ils se gavent, ils se tuent,
Trivialité derrière les mots,
La réussite dans les crocs.
Ils sont là à tous les niveaux.
C'est le règne des troisièmes couteaux.

122

La Grande Marée – Bernard Lavilliers 1975

Un colosse aux pieds d'argile surveille la
frontière
Des gosses aux mains fragiles jouent avec
la poussière
Des veuves aux longs doigts fébriles
distillent le thé
Un vieillard au regard tranquille sort de
la fumée
C'est la grande marée, la grande marée, la
grande marée
La grande marée, la grande marée, la grande
marée
Un roi perclus de solitude sur son trône
dérisoire
Un café, une pendule, un bout de trottoir

Un réveil sinistre et drôle sur l'épaule d'un
ouvrier
Qui s'en va au bout du môle, vers l'éternité
C'est la grande marée, la grande marée, la
grande marée
La grande marée, la grande marée, la grande
marée
Les enfants qui jouent à l'ombre des
matraques
Le temps qu'il fait, six mois de prison à
Maniac
Une étoile est tombée dans ma guitare
Si j'étais croyant, ce serait un don du ciel
C'est la grande marée, la grande marée, la
grande marée
La grande marée, la grande marée, la grande
marée
Les rues n'ont plus de recoins, plus d'angles
morts
Ça facilite les rapports de force
Il n'y a plus d'amoureux, plus de bancs
publics
Nous sommes éternellement bronzés
Notre vocabulaire est réduit à 50 mots
Nous branchons nos sexes dans le secteur
Et nos spermatozoïdes sont calibrés et placés
dans des banques
Ils servent de monnaie d'échange aux
eunuques qui nous gouvernent
Notre société d'abondance fait merveille,
il n'y a plus qu'un classe
Quoiqu'en y réfléchissant bien il y en a
une autre
Mais il est déconseillé de réfléchir
Nous ne faisons plus jamais l'amour, sauf
de temps en temps
Avec les gardiens qui nous surveillent
Le mien est frigide
C'est la grande marée, la grande marée, la
grande marée
La grande marée, la grande marée, la grande
marée





Faits & Idées

Xavier RAUFER & Stéphane QUÉRÉ

Régulièrement, *Sécurité Globale* propose des chiffres et données récents, collectés par sa base documentaire internationale. Vérifiés et recoupés, ces faits couvrent tout le champ du crime, du terrorisme, plus tout élément contextuel pertinent. D'où l'objectif et le nom de cette chronique : donner aux lecteurs des faits, pour qu'ils aient (plus et mieux encore) des idées ; ce, pour enrichir notamment le débat criminologique.

- **Faits & données criminels à l'échelle mondiale**

Ici, les faits et données d'envergure mondiale ; au minimum, transcontinentale.

- **Monde : fondamentaux criminels**

Selon Global Financial Integrity le chiffre d'affaires mondial du crime organisé

s'inscrit, en 2017, dans une fourchette de 1 600 à 2 200 milliards de dollars US (ci-après, md.\$). De même, m. = million). Là-dedans, l'ensemble contrefaçons-piratage, contrebande représente de 900 à 1 200 \$md.

- **Monde - morts par arme à feu¹**

Journal of the American Medical Association (JAMA) enquête menée de 1990 à 2016, dans 195 pays et territoires. Environ 50 % des morts par armes à feu (connues, pour le monde entier) adviennent dans six pays du continent américain : Etats-Unis, Brésil, Mexique, Guatemala, Venezuela, Colombie. L'étude-monde recense 209 000 morts en 1990, 251 000 en 2016 (+0,9 % sur la période).

2016 = 67 % = homicides, 27 % suicides, 9 % accident.

Taux mondial moyen inchangé de 1990 à 2016 : $\pm 4/100\,000$ homicides par arme à feu.





Xavier RAUFER Et Stéphane QUÉRÉ

Etats-Unis : 35 800 décès par arme à feu en 1990 ; 37 200 en 2016.

Etats-Unis, suicides : 1990, 19 700 ; 2016, 23 800. En 2016, 6/100 000 hab. suicide par arme à feu. Ce pays a 4,3 % de la population mondiale et \pm 35 % de tous les suicides au monde par arme à feu.

2016 : N° 1 au monde pour décès par arme à feu : Salvador, 39,2/100 000.

2016 : le plus bas au monde pour décès par arme à feu : Singapour, 0,1/100 000.

2016, classement mondial, morts par arme à feu :

- 1 - Brésil, 43 200
- 2 - Etats-Unis, 37 200
- 3 - Inde, 26 500
- 4 - Mexique, 15 400
- 5 - Colombie, 13 300
- 6 - Venezuela, 12 800
- 7 - Philippines, 8 020
- 8 - Guatemala, 5 090
- 9 - Russie, 4 380
- 10 - Afghanistan, 4 050

• **Monde - Flux illicites²**

• **Marchés illicites les plus lucratifs au monde**

- 1 - Stupéfiants, \pm 344 milliards de dollars US par an (ci-après \$md.)³
- 2 - Contrefaçon et contrebande, \pm 288 \$md./an
- 3 - Atteintes criminelles à l'environnement (plus bas)
- 4 - Trafic des êtres humains (TEH), \pm 157 \$md./an⁴

• **Criminalité visant l'environnement**

En 2018, fourchette de 110 à 201 \$md./an

Estimation de + 14 % supérieure à celle de 2016 ; de + 44 % sur 2014.

Là-dedans, toujours en 2018 :

- Déforestations illicites : de 51 à 152 \$md. Selon les pays tropicaux, de 50 % à 90 % des arbres sont abattus illicitement.
- Pêcheries : de 11 à 24 \$md.⁵
- Mines, extractions illicites, etc. : de 12 à 48 \$md. Dont l'extraction illicite de minéraux/terres rares, comme le Coltan (Columbo-Tantalite), taxé de 10 à 25 % du prix du minerai par des milices ou bandits, sur des barrages routiers ou fluviaux.
- Commerce illicite d'espèces protégées (animales, végétales) : de 7 à 23 \$m.
- Trafic de migrants, continent africain : de 450 à 765 \$m. par an ; de 89 à 236 \$m. pour la seule Libye.
- Trafics et rejets sauvages de déchets toxiques ou électroniques : de 10 à 12 \$m./an.⁶

• **Financement des conflits non-étatiques et des guérillas**

La criminalité contre l'environnement, trafic des espèces animales protégées, trafics de carburants, extractions illicites d'or et pierres précieuses, représentent 38 % du total, les stupéfiants (dont taxation des narcos par les guérillas), 28 % ; le racket, extorsion de fonds et "impôt révolutionnaire", 26 % ; les enlèvements contre rançon, 3 % les dons, etc., 3 %.



• *Les grandes guérillas - entités terroristes au monde*

Al-Shabab, Boko Haram, FARC résiduels⁷, Hayat Tahrir al-Sham, milices du Sahel, Etat islamique, Taliban⁸, milices de République démocratique du Congo : "chiffre d'affaires" (bien sûr illicite) global de 1 à 1,4 \$ md. par an. Origine : taxation de ressources, trafic divers, etc. Au total, ces grandes milices ont environ 100 000 guérilleros en armes. Entretien annuel d'un guérillero : solde, entretien, logistique, armes, munitions, etc., ± \$ 12 500/an. En 2017, les conflits non-étatiques où agissent ces entités terroristes et guérillas, ont provoqué quelque 127 000 morts.

• *Revenus des 7 grands guérillas mondiales (plus celles de la Rep. Dem. du Congo)*

- Stupéfiants : ± 330 \$m. (± 28% du total)
- Charbon : 15 \$m. (1 %)
- Antiquités : 15 \$m. (1 %)
- Enlèvements - rançon : 36 \$m. (3 %)
- Financements extérieurs et dons : 36 \$m. (3 %)
- Pillages divers : 99 \$m. (9 %)
- Racket-extorsion : 197 \$m. (17 %)
- Mines illicites : 203 \$m. (17 %)
- Hydrocarbures : 230 \$m. (20 %)
- TOTAL : ± 1 160 \$m. (± 100%)

Revenu annuel illicite estimé :

- Des Taliban : de US\$75 million (ci après \$, m.) à \$ 95m,
- De l'Etat islamique : 2014, ± 120 \$m., 2017, ± 30 \$m,
- De Hayat Tahrir al-Sham (ex-al Qaïda en Syrie) : de \$18m. à 35 \$m.

- De al-Shabab (Somalie et alentours) : ± \$ 20m.
- De Boko Haram (Afrique occidentale) : de \$5 m. à \$10m.

• *Commerce illégal de carburant et énergies fossiles*

Vol et trafic de carburant : Colombie-Venezuela, Tunisie-Libye, Iran-Afghanistan, Nigeria-Cameroun-Tchad, Irak-Syrie-Turquie.

Pétrole, essence, carburants divers : ± 20 % des ressources des guérillas et entités non-étatiques (Ressource majeure de l'Etat islamique).

Al-Shabab tire ± 10\$m./an du trafic de charbon⁹.

Au Nigeria (qui a 7 000 km de pipe-lines) les vols et commerce illicite de carburant rapportent à des milices et brigands divers de 3 à 8 \$md./an.

Au Mexique les vols d'hydrocarbures (Cartel du Golfe, Zetas, Cartel Jalisco Nueva Generacion, CJNG, etc.), préjudice de ±1, 2 \$md./an.

Algérie (corruption, bandes islamistes, etc.) préjudice du vol/trafic de carburant ces récentes années, ± 2,50 \$md./an.

• *Exemple de la République démocratique du Congo*

- Extractions illicites de ressources naturelles : ± 2,50 \$md. volé par an, de 10 à 30 % du tout, par le crime organisé. Le reste, milices, hobereaux locaux, etc.,



Xavier RAUFER et Stéphane QUÉRÉ

- Vol d'or dans les mines, de 40 à 120 \$m./an,
- Pillage de bois forestier, de 16 à 48 \$m./an,
- Pillage de charbon de 12 à 30 \$m./an,
- Pillage de métaux et minéraux divers, de 7,5 à 22,50 \$ m./an,
- Vol de diamants, de 16 à 48 \$m./an.
- En plus pour ce pays, ivoire¹⁰, pêcheries illicites, rackets locaux, culture et vente de cannabis, de 14 à 28 \$m./an.

• **Monde - trafic des êtres humains**¹¹

Global Slavery Index, avec l'organisation internationale du travail : il y aurait dans le monde, vers 2017, environ 40 millions d'esclaves. Estimation pour les Etats-Unis, ± 400 000 esclaves ; Grande-Bretagne, ± 136 000 ; esclavage moderne en Inde, ± 8 millions ; Corée du Nord, ± 2,6 m.

ONU DC (ONU drogues et crime) en 2016, environ 2,5 millions d'individus sont passés par des réseaux de trafic de migrants, pour un chiffre d'affaires (CA) total de 4,7 à 6 \$md.

- Passage vers l'Amérique du Nord : en 2016 : ± 820 000 migrants, (CA de 3,1 à 3,60 \$md). La plupart viennent de : Guatemala, Honduras, Salvador et Haïti.
- Passage vers l'Europe, route de la Méditerranée, ± 375 000 migrants (CA : 274 à 300 €m.) Les migrants arrivant en Italie viennent à 89 % d'Afrique occidentale ; ceux arrivant en Espagne, à 94 % d'Afrique occidentale et du Maghreb ; ceux arrivant en Grèce, 85 % Afghans, Syriens et autres du Moyen-Orient.

Parmi tous ces migrants trafiqués, nombreux sont ceux à avoir été molestés, torturés,

victimes d'extorsion, de violences sexuelles, de demandes de rançons à leurs familles des pays d'origine. Beaucoup d'autres deviennent de quasi-esclaves, notamment en Libye.

Migrants : cas de mutilations génitales, le cas de la Grande-Bretagne : d'avril 2017 à mai 2018, 6 196 jeunes filles et femmes ont été signalées par le système médical ou hospitalier, comme ayant subi des mutilations génitales. Pas une seule inculpation n'a tenu, pas un seul coupable n'a été condamné. De 2014 à 2018, le nombre de cas de mutilations connus des services de santé britanniques a été multiplié par 5.

Le TEH existe aussi en France ; il affecte des majeurs et mineurs des deux sexes, souvent par exploitation de la misère : mendicité forcée, travail domestique, prostitution, vols sous contrainte, etc. En 2016, l'ONDRP a fourni une étude portant sur 1 857 victimes. Voici leur sort :

- 74 % : exploitation sexuelle
- 15 % : travail domestique forcé
- 7 % : vols sous contrainte (presque tous des mineurs roms des Balkans : Roumanie, 108 ; Serbie, 4 ; Bosnie, 2)
- 2 % : mendicité forcée (aux 3/4 clandestins)
- 3/4 des victimes proviennent d'Afrique ; les prostituées, en majorité du Nigeria.

Sur 990 autres prostituées hors-Afrique subsaharienne, origine : Roumanie, 222 ; Maroc, 117 ; Algérie, 70 ; Bulgarie, 43, etc., 24 des victimes étaient Françaises.

Travail forcé : 68 % d'hommes ; sur 100 individus ainsi exploités, 23 % viennent du Maghreb, 20 % d'Asie, etc.





• **Monde : pays avec le plus haut niveau de satisfaction, en matière de loi & ordre**¹²

- 1 - Singapour, 97 (sur 100)
- 2 - Norvège, Islande, 93
- 3 - Hongkong, Ouzbékistan, 91
- 4 - Canada, Suisse, 90
- 5 - Indonésie, 89
- 6 - Autriche, Danemark, Luxembourg, Pays-Bas, Slovénie, 88
- 7 - Chine, 88

(Etats-Unis : 84 ; Russie, 70).

• **Monde : pays avec le plus bas niveau de satisfaction, en matière de loi & ordre**

- 1 - Bolivie, Botswana, Sierra-Leone, 61
- 2 - république dominicaine, 60
- 3 - Afrique du Sud, Mexique, 58
- 4 - Liberia, 56
- 5 - Gabon, 55
- 6 - Sud-Soudan, 54
- 7 - Afghanistan, 45
- 8 - Venezuela, 44

Régions du monde, taux de satisfaction en matière de loi et ordre

Région du monde	2016	2017
Canada + Etats-Unis	86 %	85 %
Asie du Sud-Est	85	86
Asie de l'Est	84	87
Europe occidentale	84	85
Moyen-Orient + Maghreb	82	80
Europe orientale	80	81
Asie du Sud	78	83
Ex-URSS	76	74
Afrique subsaharienne	68	68
Amérique latine + Caraïbes	64	62

Europe, France et pays adjacents :

- Royaume-Uni, 86
- Allemagne, Espagne, 85
- France, 84
- Belgique, 83

• **Faits Et méfaits de la DGSJ (Davos-Goldman-Sachs-Ideologie)**¹³

Les Etats-Unis, ploutocratie dans les faits

Richesse nationale créée aux Etats-Unis de 1973 à 2017 : 80 % a été happée par les 2 % du haut de la société (les plus riches), 65 % par les 1 % du sommet. Congressional Budget Office : de 1979 à 2007, les ménages du 1 % du sommet ont gagné 8 fois plus d'argent que les classes moyennes ; 10 fois plus que les plus pauvres. L'essentiel des richesses créées dans ces deux générations a été au sommet de la pyramide sociale.

De 2000 à 2012, la fortune nette de 90 % des Américains a baissé de 25 %.

Le 1 % des plus riches du monde possède plus de la moitié des richesses sur terre (Rapport du Crédit Suisse, novembre 2017).

Etats-Unis encore : comment les riches se protègent

Toujours plus de riches s'offrent les services de sociétés de sécurité privées (SSP) : garde du corps, chauffeurs experts ès-risques, etc. De 2013 à 2018, la SSP Pinkerton a reçu de 20 à 30 % de demandes en plus, émanant de cadres dirigeants et patrons d'entreprises. Ce car le nombre de millionnaires-milliardaires s'accroît sans cesse aux Etats-Unis.



Xavier RAUFER Et Stéphane QUÉRÉ

Chauffeur expert ès-risques, plus voiture blindée, plus garde armé et contre-surveillance : de US\$2 000 à \$10 000 par JOUR. Bien plus encore si la résidence principale du “protégé” est dotée d’un centre de contrôle avec écrans, caméras, gardes armés, etc.

Sécurité de Mark Zuckerberg, P.-D.G. de Facebook (total maisons, voyages, famille) en 2017, \$m.7,3 ; prévision pour 2018 : \$m. 10.

Frappante et concrète définition

“Ils vivent toujours plus entre eux et refusent de s’intégrer. Ils portent un discours d’ostracisme et parfois de haine à l’encontre des catégories ne partageant pas leur modèle et leurs valeurs. Ils nient l’existence d’une culture et d’une histoire commune en Occident. Ils refusent tous les modèles d’intégration et ne parlent même plus la langue commune. Il est temps de les réintégrer à la communauté nationale” (Christophe Guilluy). les racailles? Non : les hyper-riches...

Libéralisme classique français et DGSI (Davos-Goldman-Sachs-Ideologie)

(Pierre Manent) “Dans son ressort premier, le libéralisme est une démarche ou un projet politique qui vise à un meilleur gouvernement... (il) a peu à voir avec l’idéologie antiétatique, antipolitique et indifférente à la cohésion sociale qui a malheureusement envahi l’opinion des élites européennes depuis trente ou cinquante ans”.

Les médias à la botte des milliardaires

Un de plus ! A l’été 2018, Marc Benioff, 54 ans, P.-D.G. milliardaire (± 6,70 \$md.) de la société de *software* Salesforce, ex-cadre

dirigeant d’Oracle, s’est offert avec son argent de poche (\$m. 190) l’hebdomadaire *Time magazine*. Bien sûr il est philanthrope et respecte toutes les bienséances ; bien sûr “il ne se mêlera pas du contenu” de son nouveau jouet.

Encore une banque criminalisée

En juin 2007, le gouverneur de la Banque centrale de Russie avertit le *Tracfin* danois des activités inquiétantes de la filiale d’Estonie de la Danske Bank (DB, 1^{re} banque danoise). Pas de réaction. Cette filiale voit ensuite, de 2007 à 2010, sa rentabilité bondir de + 58 %. Ce surtout, du fait de ses environ 10000 comptes non-résidents. En 2011, la filiale-Estonie, qui forme, 0,5 % des actifs de DB, procure à cette dernière 11 % de son bénéfice !

Or de 2007 à 2015, les comptes de non-résident de DB-Estonie reçoivent ± 200 milliards d’euros, d’abord issus de l’ex-URSS ; ensuite ventilés vers la City de Londres, Chypre, les Iles Vierges britanniques, etc. Nul n’a rien vu ni dit, tout du long :

- La glauque Deutsche Bank réalise tous les virements électroniques de DB et voit passer tout l’argent : silence-radio.
- La Lettonie - dont le système bancaire est déjà tenu pour douteux - subit des audits financiers (soi-disant) minutieux à son entrée dans la zone euro en 2014 : rien à signaler.
- DB est bien sûr contrôlée par les usuels grands cabinets d’audit, type KPMG, Deloitte, PWC & co. : nul n’a rien vu !

La transparence, les élans de vertu, l’admirable autorégulation des marchés (financiers), c’est à l’usage des débiles.





- **La criminalité, par continents**

Ici, les faits et données, classés par continent.

Afrique¹⁴

Crimes “de guerre”, et “contre l’humanité”, au Congo et alentours

Au printemps 2018, des experts des Droits de l’Homme de l’ONU publient, après enquête, un rapport de 126 pages sur la situation dans la province du Kasai de la République démocratique du Congo. Ce qu’on y lit (témoignages et preuves à l’appui) est affreux. Côté “gouvernemental” (Forces armées du Congo, FARDC) comme côté rebelle (milices “Kamuina Nsapu” et “Bana Mura”) des atrocités sont quotidiennes : viols de masse, cannibalisme, massacres, démembrement de civils, femmes et enfants compris, etc.

Pire : garçons forcés de violer leur mère, enfants-soldats ensorcelés, courant vers les mitrailleuses, car se pensant invulnérables ; femmes devant “choisir” entre le viol de masse et mort sous la torture. Des hommes (vivants) ont le pénis coupé, puis cuit et mangé arrosé de leur sang. Dans un seul village, 186 hommes et garçons sont décapités par “Kamuina Nsapu”. Dans la région, des centaines de fosses communes.

Le crime organisé du Nigeria : puissant et en expansion

- *Fondamentaux* : Le Nigeria est un pays-continent de ± 924 000 km²,

comptant 194 m d’habitants. Capitale, Abuja ; métropoles : Lagos, Ibadan, Benin City, Kano, Port Harcourt.

- *Les principales sociétés criminelles du Nigeria* sont : *Black Axe, Buccaneers, Supreme Eye Confraternity, Supreme Vikings confraternity*, etc., en tout une cinquantaine. La première est apparue à la fin de la décennie 1970 à Benin City. A l’origine, ce sont des confréries étudiantes nées sur les campus du Nigéria (souvent d’ethnie Igbo), ayant ensuite dégénéré en gangs criminels ; d’abord dans les universités (racket des étudiants et professeurs, trafic de diplômes, etc.). De là, les bandes naguère étudiantes ont sombré dans le crime organisé proprement dit : proxénétisme, trafic des êtres humains, stupéfiants, fraudes internationales, etc.

Dès lors, ces méga-gangs se dispersent dans l’immense diaspora nigériane, de par le monde : Europe (de l’Italie à la Suède, partout dans l’Union européenne) ; Toute l’Afrique occidentale, centrale et australe ; Asie : du Pakistan à la Chine.

Stupéfiants : les méga-gangs nigériens importent de la cocaïne, du Brésil vers l’Europe ; de l’héroïne du Pakistan, aussi vers l’Europe ; des opioïdes (Tramadol) du Venezuela vers l’Afrique. Ils ont aussi des laboratoires d’amphétamines au Nigeria même (d’une grande pureté), et des plantations de cannabis.

Les sociétés criminelles nigérianes sont sophistiquées : hiérarchies avec “conseil des sages” ; rites d’affiliation, genre Vaudou (“baptêmes” ou “flight”) ; serments de loyauté et codes spécifiques ; subdivisions régionales ; sur le terrain, groupes de 5 à





Xavier RAUFER Et Stéphane QUÉRÉ

50 hommes, en une structure pyramidale ayant sa tête au Nigeria.

Exemple d'implantation : l'Italie. *Black Axe* y a une direction avec chef de zone ; sous lui, un "ministre de la défense" et des chefs de villes à Padoue, Palerme, Vérone, Naples.

Le crime en Afrique du Sud : données chiffrées

(statistiques portant sur août 2017 à septembre 2018)

- Homicides : 20 336 - sur 5 ans (*idem* ci-après), + 25 %
- *Home-jacking* (vols violents à domicile) : 22 261, + 24 %
- Vols violents dans les rues : 78 278 ± 30 %
- *Car-Jacking* (vols violents de véhicule sur la voie publique) : 16 325 ± 64 %
- Braquage de banques : 13 ± 86 %
- Braquage de convoyeurs de fonds : 238 ± 64 %

130

Amériques

• **Amérique du Nord**

*Canada*¹⁵

En 2016, il y a eu 223 homicides par armes à feu au Canada, au plus haut depuis 2005. 58 % des homicides y sont commis avec une arme de poing (68 % aux Etats-Unis). Il y avait en 2004 384 888 armes à feu

légales avec restriction (armes de poing semi-automatiques). Il y en a 839 295 en 2016. Au Canada, les armes longues (fusils, carabines) sont sans restriction.

Toronto : ± 6 m d'habitants. Le crime explose dans les ghettos suburbains, car, chassés des Etats-Unis par la politique restrictive du président Trump, des gangs salvadoriens (MS13, M18) se sont en majorité repliés au Canada. Selon le maire de Toronto, 75 % des fusillades sont le fait de gangs, pas tous Salvadoriens ; ainsi, les *Five Point Generalz* sont des Afro-Canadiens¹⁶.

En 2005, on comptait à Toronto 52 morts et 359 blessés par armes à feu. De janvier à juin 2018, 27 homicides à Toronto (17 aux mêmes mois de 2017). Fusillades de janvier à juillet, 228 ; pour toute l'année 2017, 205. Toronto a un taux d'homicides de 2,1/100 000 et Chicago (de l'autre côté des Grands Lacs), de 10,7/100 000.

Pourquoi ces guerres des gangs à Toronto ?

- Pour son énorme marché des stupéfiants, la ville a fumé ± 142 millions de "joints" en 2017. Pour tout le Canada, le chiffre d'affaires du cannabis illicite est, ces récentes années, de quelque US\$ 4md./an.
- Du fait du laxisme de la justice canadienne qui libère les criminels récidivistes violents, ou leur accorde le sursis, à peu près aussi vite que la police les capture.



Etats-Unis¹⁷

Les crimes graves aux Etats-Unis, niveau fédéral - 2008-2017 (FBI - Uniform Crime Report - September 2018)

Année	population US	homicides	crimes violents*	Robberies**	Aggravated assaults***
2008	± 304 m.	16 465	1 394 461	443 563	843 683
2009	307	15 399	1 325 896	408 742	812 514
2010	309	14 722	1 251 248	369 089	781 844
2011	311	14 661	1 206 005	354 746	752 423
2012	313	14 856	1 217 057	355 051	762 009
2013	316	14 319	1 168 298	345 093	726 777
2014	319	14 164	1 153 022	322 905	731 089
2015	321	15 883	1 199 310	328 109	704 057
2016	323	17 413	1 250 162	332 797	802 982
2017	325	17 284	1 247 321	319 356	810 825

* Tous crimes violents confondus

** Robberies = vols à main armée plus vols avec violences

*** Coups et blessures volontaires

ARMES

De 2005 à 2015, (homicides, suicides...) il y a eu 301 797 morts (connues) par arme à feu.

(*Gun Violence Archive*) Du 1/01/2018 au 28/10/2018, il y a eu aux Etats-Unis 47 220 fusillades et 11 984 morts de ce fait, dont 548 enfants de 0 à 12 ans, et 2 321, de 13 à 19 ans. Cela fait 157 fusillades et 40 morts par jour - sans compter 22 000 suicides. Ce, dans tout type d'échanges de tirs : policiers ou non, accidents, enfants jouant avec des armes, homicides, vols à main armée, tueries de masse, home-jackings, drive-by-shootings, règlements de comptes, etc.

GANGS

Aux Etats-Unis (mai 2018), les gangs juvéniles locaux sont toujours aussi dangereux. Ils pratiquent le trafic local de stupéfiants, le racket et l'intimidation ; de meurtrières guerres les opposent. Désormais, ils servent toujours plus de relais à de puissants Cartels : du Sinaloa, du Golfe, de Juarez, Jalisco-Nueva-Generacion (CJNG), Zetas, etc.

POLICIERS TUÉS EN SERVICE

Du 1/01/2018 au 10/07/2018, 47 policiers sont morts, aux Etats-Unis, dans l'exercice de leur fonction, dont 28 par arme à feu. En 2016, 135 policiers tués ; en 2017, 129, dont 46 par arme à feu.





CHICAGO, CRIMINALITÉ, HOMICIDES

Comparaison (2017) entre Chicago et Saint-Louis

Données	Chicago	Saint-Louis
Population 2017	2 706 200	311 000
Homicides	653	205
Hom./ 100 000 hab.	±24/100 000	±66/100 000
crimes violents	29 737	6 461
crim. viol./ 100 000 hab.	±1099/100 000	±2082/100 000

Les “guerres” à Chicago - 650 homicides à Chicago en 2017 ; 771 en 2016. 310 homicides du 1/01/2018 au 31/07/2018, et 1 700 fusillades ; environ -20 % sur les mêmes mois de 2017. La plupart, entre juvéniles gangsters de 14 à 20 ans, dans les “zones de guerre” des faubourgs de la ville. Règlements de comptes, tirs sur des groupes de gangsters ou proches bavardant sur un trottoir, un parking, etc. Pour motifs ignorés de la police locale - qui semble privée de renseignement opérationnel - le 1^{er} weekend d’août est terrible à Chicago, 12 morts et 75 blessés par balles.

Mexique¹⁸

Au premier semestre 2018, le Mexique a décompté 11 241 homicides liés au crime organisé (sur un total de 15 973, 13 503 au 1^{er} trim. 2017), plus de 60 par jour ; + 28 % sur les mêmes mois de 2017. Le gros des homicides provient d’une guerre (semble-t-il triangulaire) entre le *cartel Jalisco Nueva generacion*, l’une de ses scissions du nom de “*Nueva Plaza*” et le cartel de Sinaloa, pour le contrôle criminel de Guadalajara et banlieues (capitale de l’Etat de Jalisco, 1,6 m d’hab. environ).

Depuis 2006 et le début de la guerre entre l’armée du Mexique et les cartels de la drogue, on compte dans ce pays et de ce fait, ± 200 000 morts et plus de 30 000 disparus. Dans la capitale Mexico city, de 2014 au début de 2018, les homicides ont augmenté de + 45 %.

En juillet 2018, la justice mexicaine a ouvert 2 599 instructions pour homicide (chacune d’entre elle peut concerner un mort ou plus). Exemple, en 2018 il y a eu 25 316 instructions, et 31 174 homicides.

Au 1^{er} semestre 2018, la justice estime que les Cartels de la drogue emploient, stipendient ou corrompent au total ± 600 000 mexicains.

• Amérique latine

Brésil¹⁹

En 2017, 63 880 homicides connus dans ce pays. 30,8/100 000 habitants (+ 2,9 % sur 2016, alors, 29,9/100 000).

Rappels et comparaisons :

- Le Mexique compte ± 20/100 000 homicides.
- Janvier à octobre 2018 : civils tués en Afghanistan : 3 440.

Le pic des homicides affecte le nord du Brésil, Etats de Acre (64/100 000 homicides), Rio Grande do Norte (68/100 000 homicides) et Ceara. La ville de Rio Branco (Acre) compte 88/100 000 homicides.

Homicides par les polices du pays en 2017 : 14 par jour. (+ 20 % sur 2016). Cela ne devrait pas diminuer dans l’avenir : en novembre 2018, le nouveau gouverneur





de Rio déclare : “ nous ne manquerons pas de place où mettre les criminels - nous creuserons des tombes dans les cimetières ”.

Policiers tués en service en 2017 : 357, - 5 % sur 2016.

Une part du bain de sang provient d'une scission dans la région de l'Amazonie (nord-ouest, Manaus) au sein du méga-gang *Comando Vermelho*, sous le nom de *Familia do Norte*.

• **Amérique Centrale**²⁰

Le méga-gang Mara Salvatrucha-MS13 compte quelque 10 000 membres aux Etats-Unis, dans une quarantaine d'Etats fédérés, dont Washington DC. Ultra-violents (d'abord, entre eux et leurs congénères) ils pratiquent le trafic de stupéfiants, vols à main armée, racket, etc. Souvent, ils guerroyent contre les bandes locales (*clicas*, *cliques*) du méga-gang centraméricain rival, *Barrio 18* (M18). Dans ces méga-gangs, les gangsters de plein statut (*homeboys*) sont organisés en cliques vaguement hiérarchisées et disciplinées - malgré les efforts des chefs pour renforcer la cohésion générale.

Europe

Ici, les faits et données, classés par pays de l'Europe.

Fondamentaux : la criminalité dans l'Union européenne

Selon le rapport SOCTA d'Europol, fin 2017, l'Union européenne compte environ 5 000 entités criminelles organisées sous enquête ;

il y en avait 3 600 en 2013. Les 5 000 de 2017 ont des membres d'environ 180 nationalités différentes.

Contrefaçons arrivant en Europe

43 % du total des produits contrefaits saisis en Europe sont potentiellement dangereux pour la santé ou la sécurité des consommateurs (nourritures et boissons ; articles d'hygiène ou cosmétiques ; médicaments, appareillage électrique et jouets, etc.).

En 2017, les douanes des pays-membres de l'UE ont procédé à 57 433 saisies, lors desquelles ont confisqué 31 m de produits contrefaits, d'une valeur estimée à 580 m.€. On les décompose ainsi :

Par rapport à l'année 2016, les opérations de saisies sont de 9 % moins nombreuses et les biens et objets saisis, à - 24 %²¹.

- Alimentation, alcool : ± 8 m d'articles
- Jouets : 3,8 m.
- Tabac ± 2,9 m de paquets
- Vêtements : ± 2,5 m d'articles
- parfums, cosmétiques, soins du corps : 1,95 m art.
- Ordinateurs, électronique : 1,75 m art.
- Lunettes, montres, bijoux : ± 911 000 art.
- Tel. portables, accessoires : ± 833 000 art.

En pourcentage :

- Alimentaire : 24 % du total
- Jouets : 11 %
- Cigarettes : 9 %
- Vêtements : 7 %

76 % du tout est livré par la poste et services de colis express.



Xavier RAUFER et Stéphane QUÉRÉ

Préjudice pour les Etats de la contrebande-contrefaçon

- Pour la Grande-Bretagne (tabac, alcool, carburants, etc.) la perte annuelle pour le Trésor britannique est d'environ 4,7 md.€.
- Pour la France, le préjudice de l'ensemble contrefaçon-piratage-contrebande est de ± 7 md.€ par an, plus perte de $\pm 35\,000$ emplois.

D'où viennent les contrefaçons criminelles entrant dans l'UE ?

1 - Chine (aliments, jouets, cigarettes, matériel informatique, hygiène et cosmétique, chaussures, etc.), 17 241 694 objets.

2 - Hong Kong, RPC (aliments, accessoires de tel. mobile, jouets, vêtements, papèterie, cosmétiques, etc., 2 426 551 objets.

TOTAL Chine : $\pm 19,7$ m d'objets

3 - Turquie (vêtements, aliments, jouets, accessoires de véhicules, chaussures de sport, cosmétiques, etc.) 1 070 521 objets.

Valeur de ces objets saisis (prix de détail moyen dans un commerce licite) : 1 - Hong Kong et Chine, ± 206 m.€ ; Turquie, 51 M€.

Contrebande-contrefaçon du tabac et des cigarettes en Europe

Dans les 28 pays de l'UE, plus Norvège et Suisse, la consommation de cigarettes illicites a été en 2017 de 447 md. d'unités, soit 9 % du total fumé. Les quatre premiers pays d'usage des cigarettes illicites : 1, France ; 2, Grande-Bretagne ; 3, Pologne ; 4 Allemagne.

Niveau européen : fraudes, contrefaçons et contrebande²²

Fraudes à la carte de paiement - Rapport de la banque centrale européenne. En 2016, dans l'espace public de paiement en euros (SEPA = UE + Suisse, Islande, Liechtenstein et Norvège) les fraudes à la carte de paiement s'élèvent à 1,8 md.€, 0,4 % de moins qu'en 2015. Montant total des paiements en carte en 2016 dans SEPA : 4 380 md.€. Sur 2 428 euros payés avec une carte, 1 € est frauduleux.

Dans les diverses formes de fraudes avec carte de paiement :

- Fraude aux distributeurs automatiques de billet (8 % du total²³) : -12,4 %
- Fraude en ligne (73 % du total de l'ensemble des fraudes) : + 2,1 % sur 2015

Allemagne²⁴

(BKA, Police fédérale allemande) Sur les 572 dossiers de crime organisé traités en 2017, 8 317 mis en cause, de 106 nationalités : 2 436 Allemands, 991 Lituaniens, 833 Turcs, 426 Polonais, 242 Roumains, 229 Italiens, 214 Albanais, 207 Bulgares, 195 Kosovars, 151 Libanais, etc.

Motards criminalisés, 88 dossiers (dont la moitié pour affaires de stupéfiants),

Mafias italiennes, total 14 ; Ndrangheta, 7 ; Cosa Nostra, 3 ; Camorra, 2, etc.

Crime organisé de l'Ex-URSS, Russie : 29 dossiers.



*Grande-Bretagne*²⁵

La criminalité des gangs - (définition officielle): "Groupe de jeunes gens assez durable, opérant d'usage dans les rues, se voyant eux-mêmes, et étant vus par les autres, comme groupe discernable; adonné à la violence et à plusieurs activités criminelles. Ce groupe:

- S'identifie à, ou prétend contrôler, un territoire;
- Dispose d'éléments de structuration et d'identification;
- Combat d'autres groupes similaires"²⁶.

Qui peuple ces gangs? Trevor Phillips, Jamaïcain-britannique, ex-directeur de la Commission (officielle) pour l'égalité raciale, déplore "une guerre insensée entre gangs, pour la plupart formés de jeunes Noirs ou Asiatiques". Il poursuit "Si de jeunes Blancs étaient ainsi massacrés, j'imagine qu'enflerait une vague nationale d'indignation". Plus précisément, la plupart de ces gangsters juvéniles sont: Somaliens, Ethiopiens, Africains, Maghrébins ou Afghans. "La question de la race fait partie du diagnostic, insiste M. Phillips" "L'occulter interdit de combattre ces crimes et de sauver d'autres enfants de couleur". Il conclut "Ces guerres visent à contrôler le marché de la drogue consommée par les classes aisées pour faire la fête".

Mais ces bourgeois-bohème toxicomanes ne sont pas seuls à aimer la fête. Les analystes des gangs de braqueurs en scooter ("*moped gangs*") observent qu'hyperactifs au printemps et avant la fin de l'année, ces gangsters sont calmes en juillet-août et à Noël²⁷. Alors, le renseignement criminel les repère dans des hôtels de luxe de la Méditerranée, ou du Golfe. Ainsi, ils mènent une double

vie: dans des HLM décatés les mois de "travail", dans des cinq-étoiles l'été et en fin d'année.

La criminalité violente explose (Angleterre+Pays de Galles):

- Agressions à l'arme blanche en 2017: 39 598 + 22 % sur 2016²⁸
- Homicides, + 12 %²⁹

Par ailleurs, cambriolages, + 6 %.

Infractions impliquant l'usage d'une arme blanche ou analogue³⁰:

- 2012 : ± 29 000
- 2013 : ± 25 000
- 2014 : ± 24 000
- 2015 : ± 24 100
- 2016 : ± 27 000
- 2017 : ± 35 000

2018 : ± 42 000 (projection, car d'avril 2017 à mars 2018: 40 147 de ces agressions).

La police britannique s'effondre - toujours plus de crime, toujours moins de réaction policière.

- D'avril 2017 à mars 2018, les homicides (hors terrorisme) bondissent de 627 à 701 (England+Wales), + 12 %, au plus haut depuis 2008. Agressions à l'arme blanche: + 16 % (au plus haut depuis 2011); *Robberies* (Vols à main armée + vols avec violence), + 30 %³¹.
- Elucidation de la police: 48 % des enquêtes en général sont abandonnées faute de trouver des suspects. Idem pour 75 % des enquêtes pour vol et 57 % des enquêtes pour *robberies*.



Xavier RAUFER Et Stéphane QUÉRÉ

De mars 2015 à juillet 2018, alors que couve une explosion criminelle, \pm 7 000 hommes de la police de proximité, souvent affectés aux quartiers coupe-gorge, démissionnent, sont renvoyés ou sont réaffectés à des tâches administratives.

En même temps, les travailleurs sociaux affectés à la délinquance juvénile voient leurs effectifs fondre de 18 %.

Résultat (sondage *ComRes+We The People*) :

- 57 % des Britanniques pensent, à l'été 2018, que la police a perdu le contrôle de la voie publique et que les bandits n'ont plus du tout peur des policiers.
- 60 % des Britanniques n'ont pas vu un policier dans leur rue, depuis un an et plus.
- En cas de problème criminel, 50 % des Britanniques déplorent que la police ne soit pas du tout intervenue pour les aider.
- Enfin 76 % des britanniques voudraient plus de policiers dans les rues.

Le 31 mars 2017, il y avait 123 142 policiers (E+W) ; le 31 mars 2018, 122 404, au plus bas depuis 1996.

Arrestations-fouilles, contrôles d'identité, Angleterre+Pays de Galles, depuis 2010

2010 : \pm 1,2 million
 2011 : \pm 1,22 m.
 2012 : \pm 1,09 m.
 2013 : \pm 1 m.
 2014 : \pm 800 000
 2015 : \pm 590 000
 2016 : \pm 390 000
 2017 : \pm 300 000

Parallèlement, infractions avec usage d'une arme blanche

2011 : \pm 33 000
 2012 : \pm 31 000
 2013 : \pm 26 000
 2014 : \pm 25 000
 2015 : \pm 26 000
 2016 : \pm 29 000
 2017 : \pm 34 000
 2018 : \pm 40 000 (avril 2017-mars 2018)

Homicides dans la métropole de Londres

2010 : 124
 2011 : 118
 2012 : 104
 2013 : 107
 2014 : 94
 2015 : 119
 2016 : 110
 2017 : 116
 2018 : 118 (1^{er} janvier au 4 novembre 2018)

Explosion criminelle dans la zone périurbaine-rurbaine du grand Londres

Avon, Somerset, crimes violents, de 2013 à 2017 : + 144 % ; Norfolk, + 117 % ; Northamptonshire, + 115 %. Dans ces secteurs, taux d'élucidation des vols violents ou à main armée, 5 % du total.

La criminalité des étrangers : des bandes organisées de Lituaniens ou de Chiliens viennent en Grande-Bretagne pour des "campagnes" de pillages-cambriolages des zones urbaines ou rurales, par roulement. Angleterre + Pays de Galles : toutes les trois minutes en 2017, un étranger est arrêté pour suspicion d'infraction. Juillet 2016 - juin 2017, 931 155 de ces interpellations, dont 172 732 étrangers, 19 % du total (UK,



Criminal records office) : les plus fréquemment interpellés, Lituanais, Roumains, Albanais.

Pillage des campagnes - selon la compagnie d'assurance NFU-Mutual (Union nationale des fermiers - Rural Crime Report), le préjudice du vol dans les campagnes britanniques a augmenté de 13,4 % en 2017, sur 2016. (vols de véhicules, motos, outils, machineries diverses, etc., par des entités du crime organisé).

*Pays-Bas*³²

Amsterdam attire \pm 18 m. de touristes par an, bien plus que la population des Pays-Bas. Selon l'ombudsman d'Amsterdam, le centre touristique d'Amsterdam (*Red Light District*) est, de nuit, une "jungle urbaine" (trafics, violences, crimes...) où la police est impuissante. L'argent criminel y règne, les stupéfiants y sont en vente libre, les vols y sont fréquents, ainsi que les rodéos à moto ou en voiture. Sur une des places "chaudes" du lieu (bars, clubs, etc.) une seule caméra de surveillance a enregistré plus de 900 infractions en une nuit ; la plupart, de 2 à 4 h. du matin. La caméra filme des individus condamnés à la prison et censés s'y trouver, mais en fait, libres dans les rues. Sont filmés en outre, des passants urinant sur un car de police dont les occupants feignent de ne rien voir. Enfin, Amsterdam compte 2 000 taxis illégaux.

*Suède*³³

Fusillades en 2017 : \pm 300, 41 morts et 135 blessés.

(*Radio Sweden*, quotidien *Aftonbladet*) : 80 voitures brûlées (plus une pizzeria, un

garage, un camion et trois caravanes), dans divers quartiers de Göteborg, 2^e ville du pays, par des jeunes vêtus de noir, poussant des caddies remplis de cocktail-Molotov. Aussi, des vitres de voitures sont brisées à la barre de fer. Autres attaques analogues à Stockholm, Uppsala, Falkenberg, Trollhättan et Malmö. Ce, surtout près des 23 zones hors-contrôle du pays. Enfin, les policiers voulant intervenir dans les lieux ci-dessus indiqués, sont caillassés. Total des incendies volontaires de ce type en Suède, janvier-juin 2018 : 1 835. Le premier ministre dit "Nous réagissons durement". par la suite, rien.

*France*³⁴

Fondamentaux, police - En janvier 2018, la Police nationale compte 150 612 personnels dont 106 209 gradés et gardiens, 8 400 officiers, 1 600 commissaires ; 13 267 personnels administratifs, 6 171 personnels techniques, 2 678 personnels scientifiques et 12 287 adjoints de sécurité. La Direction centrale de la Police judiciaire compte de 4 000 à 4 200 personnels ; la Police judiciaire parisienne, 2 200 personnels dont 1 600 enquêteurs.

Agressions - Du 1/01/2018 au 30/06/2018, la France compte 173 179 agressions "non-crapuleuses", \pm 1 000 par jour, 10 000 de plus qu'en jan-juin 2017. Déjà le 1^{er} semestre de 2017 comptait 5 000 de ces agressions en plus que jan-juin 2016.

Notons que la notion d'agression "non-crapuleuse" est trompeuse. Car, même s'ils ne visent pas à enrichir immédiatement les voyous, bien des lynchages sont le fait de bandes, elles clairement criminelles, pour intimider le voisinage ou la "concurrence".





Cambriolages - si la France était en ordre, et sa justice dotée des moyens d'opérer efficacement, rappelons que le cambriolage (art. 311-5 du Code pénal) vaut à son auteur jusqu'à sept ans de prison et 100 000 euros d'amende. A présent bien sûr les cambrioleurs ne subissent jamais de telles peines ; précisons : ceux qui sont capturés, dans un domaine où le taux d'élucidation est bas. Ainsi, d'ordinaire et le plus souvent, une quasi-impunité règne en matière de cambriolage.

Ces cambriolages affectent : résidences principales (60 % du tout), maisons de campagne, fermes et hangars, locaux et bureaux d'entreprises, écoles, hôpitaux, musées, etc.

30 % des cambriolages de résidence principale se font en présence des habitants (*home-jacking*), soit \pm 3 400 en 2017). 55 % des victimes de cambriolages ou tentatives portent plainte auprès des services concernés (ONDRP). Ainsi, \pm 45 % de ces infractions demeurent-elles inconnues de la police-justice (chiffre noir). 27 % des cambriolages ont lieu en juillet, août et décembre.

Au 1^{er} semestre 2018, les cambriolages de résidence principale ont bondi de + 18 % à Paris-Ile-de-France.

Selon l'ONDRP (enquête de victimation), les cambriolages (2017, France entière) ont explosé de + 21 %. De 2005 à 2013, ils avaient déjà grimpé de + 37 %.

Vols à main armée (VAMA) - Selon le service des statistiques du ministère de l'Intérieur (SSMI). Police + gendarmerie, la France aurait compté en 2017, \pm 8 500 vols avec arme, réussis ou entrepris. 1/3 par arme à feu, 2/3 par arme blanche ou par

destination. Ces "braquages" affectent des particuliers, entreprises et administrations et adviennent dans l'espace public ou dans des lieux privés. Braquages de particuliers à domicile (très traumatisants) : 6,5 % du total, soit \pm 553 en 2017.

• *Vols avec armes enregistrés (SSMI)*

2012 : 13 600 (\pm)
 2013 : 14 000
 2014 : 11 500
 2015 : 10 000
 2016 : 8 800
 2017 : 8 500

• *Vols avec armes pour 1 000 habitants en 2017*

Paris :	0,27/1 000
Villes de 200 000 à 2 m.hab :	0,21/1 000
De 100 000 à 200 000 :	0,14/1 000
De 50 000 à 100 000 :	0,11/1 000
De 20 000 à 50 000 :	0,09/1 000
De 10 000 à 20 000 :	0,08/1 000
De 5 000 à 10 000 :	0,05/1 000
De 2 000 à 5 000 :	0,04/1 000
Villages :	0,02/1 000

Violences contre tous dépositaires de l'autorité publique - Crachats, bousculades, lynchages, etc., visant policiers, gendarmes, pompiers, etc. Au 1^{er} semestre 2018, ces violences ont touché + de 17 000 de ces fonctionnaires ou assimilés, plus de cent blessés par jour. Policiers : janvier-juin 2018, 98 agressés ; tout 2017 : 120 ; blessés en service, mêmes dates, 1 814 (+ 4 % sur 1^{er} semestre 2017).

Néo-proxénétisme - Il y aurait en France, au 1^{er} semestre 2018 de 30 000 à 35 000 prostituées, dont \pm 25 000 opèrent dans des





hôtels, logements, RBn'B, etc., et \pm 10 000 au bord des routes, dans les forêts, etc. On note une explosion de proxénétisme chez les voyous de cités hors-contrôle, souvent sur des mineures, fugueuses, etc.

- **Migrants, Europe et domaine de l'illicite**

*Crise de la migration et crime, éléments contextuels*³⁵

Dans sa réalité : transport, hébergement, accueil, d'êtres humains, par menace ou recours à la force, exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage, servitude, prélèvement d'organes, etc., le trafic des humains (dont 84 % de femmes) représente un marché criminel d'environ \$ 32 md./an.

Ces trafics d'êtres humains génèrent un brassage de populations tout sauf anodin. En juillet 2018, le ministre néerlandais des affaires étrangères exige de ses services une liste de pays ou sociétés, multiethniques et multiculturels, où populations d'origine et migrants vivent en paix et harmonie. Réponse, aucun : à l'extrémité basse, le Surinam est un pseudo-Etat échoué et criminalisé ; à l'extrémité haute, Singapour est tenu d'une poigne de fer par des Chinois qui y font régner une discipline des plus rigide. Entre les deux, rien.

*Etats-Unis*³⁶

Sondage sur le mur-frontière entre les Etats-Unis et le Mexique : favorables : les 3/4 des Républicains, 42 % Américains dans leur ensemble. 46 % des citoyens des Etats-Unis estiment que leur pays a l'obligation morale d'accueillir des réfugiés. Migrants :

3/4 des Démocrates pensent qu'ils fuient une violence réelle ; 2/3 des Républicains, qu'ils exploitent le système.

Afrique³⁷

FONDAMENTAUX : à présent, la population du continent africain double tous les 18/20 ans. Au Niger, les femmes ont en moyenne 7 enfants. Ce pays avait 3m.hab. en 1960 et en comptera \pm 60 m en 2050. Somalie : 6,4 enfants par femme en moyenne ; République démocratique du Congo, 6,1 enfant, etc. D'ici 2050 la population du continent africain (50 millions de naissances par an) s'inscrira dans une fourchette de 1,7 md.hab à 2,4 md.hab (1,2 md. aujourd'hui). En 2100, à ce rythme, l'Afrique comptera environ 3 md. hab., les 3/4 au sud du Sahara, 1/3 de la population mondiale.

ÉCONOMIE, CROISSANCE - Le recul de la pauvreté en Afrique implique une croissance soutenue, plusieurs années consécutives, de 7 % par an. Or chaque année, il manque de 3 à 4 % de croissance pour réduire la pauvreté. Ainsi la démographie efface, pour l'heure inexorablement, les gains de croissance de ce continent.

Selon la Banque africaine de développement, et pour ses seules infrastructures, l'Afrique nécessite 170 \$md. d'investissements étrangers directs (IED) par an ; or elle en reçoit 60 milliards. (2017, moins 3 % sur 2016). Comparaison sur 2017 :

- Singapour (\pm 6 m.hab) a reçu 61,60 \$Md IED ;
- L'Irlande (\pm 5 m.hab) a reçu 79,90 \$Md IED.



Xavier RAUFER Et Stéphane QUÉRÉ

Sondage Gallup, Afrique (réalisé en 2016) : 42 % des Africains de 15/24 ans disent vouloir émigrer. 32 % de ceux-ci sont diplômés de l'enseignement supérieur. A 80 %, ils disent vouloir s'installer dans un autre pays d'Afrique. Sondés d'Afrique occidentale : 7 sur 10 disent vouloir émigrer ailleurs en Afrique.

Europe Union européenne³⁸

En 2015, 1 015 078 "migrants" ont pénétré en Europe, dont 800 000 de la Turquie, vers la Grèce ; de là, majoritairement, vers l'Allemagne et la Suède. 180 000 migrants ont débarqué en Italie en 2016 ; 119 000 en 2017 (soit cette année-là, 67 % des arrivées de migrants en Europe. Primo-demandeurs de l'asile en Europe : 2014, 563 000 ; 2015, 1,3 m ; 2016, 1,2 m ; 2017, 650 000.

2018 (1/01/2018 au 15/07/2018, 17 000 migrants arrivés en Italie, ±20 000 en Espagne ; 14 500 en Grèce. Au total pour l'Europe (janvier-juin 2018, ± 75 000 migrants. Le nombre de migrants en Europe ne cesse d'augmenter. Exemple de 2017 : 204 700 entrées irrégulières, 151 000 éloignements. Un solde de restants qui enfle donc d'année en année.

Les nationalités suivantes sont le plus représentées : Syriens, Irakiens, Afghans, Palestiniens, Iraniens. Afrique : Tunisiens, Eritréens, Nigériens, Ivoiriens, Soudanais, Congolais, Guinéens, Maliens, marocains.

*Allemagne*³⁹

L'Allemagne n'arrive pas à expulser les migrants, même criminels récidivistes. Soit le cas d'un individu arrivé à Francfort

vers 1998 et qui depuis a 542 instructions criminelles ouvertes contre lui (trafic de stupéfiants...coups et blessures...vols... vols à main armée... Fraudes aux transports... etc.). Comme nul ne sait ni son nom, ni son âge, ni son origine et qu'il est sans-papiers, on ne sait où l'expulser... donc on le garde ! Une expulsion sur deux échoue ainsi en Allemagne de janvier à mai 2018, 23 900 expulsions prescrites, 12 800 échecs (les expulsables ne viennent pas au rendez-vous, ou sont introuvables (11 500), ou font scandale (1 300)⁴⁰.

De 2014 à 2018, la crise et gestion des migrants a coûté à l'Allemagne environ 78 milliards d'euros.

Sondage (ARD - juillet 2018) L'Allemagne accueille trop d'immigrés : 53 % ; trop peu, 7 %. L'immigration est traitée dans la négligence et le désordre, 72 % de oui. En désaccord avec la politique migratoire de Mme Merkel : 78 % des sondés (+ 15 % sur juin 2018).

Statistiques du Nord-Bavière "*Tatverdächtige zuwanderer*" (mis en cause clandestins) soit demandeurs d'asile, soit déboutés.

(2017) Mis en cause pour une infraction grave, toute nationalité : 28 766.

Mis en cause étrangers : 10 934 (38 %).

Mis en cause clandestins 3 638 (12,6 %) et 11,7 % en 2016, 7 % en 2015.

Mis en cause pour infraction grave : 2008, 21,6 % du total ; 2010, 22,9% ; 2012, 25,8% ; 2014, 28,9% ; 2016, 36,2% ; 2017, 38%.



En juillet 2018, on apprend qu'Ali B, clandestin kurde débouté du droit d'asile, assassin et violeur de Susanna Feldman en mai 2018, incarcéré depuis juin 2018, est en plus poursuivi pour avoir deux fois violé une fillette de 11 ans dans un centre d'accueil de Wiesbaden.

Grande-Bretagne⁴¹

Révélation en juillet 2018 : le terroriste Salman Abedi, coupable de l'attentat de la *Manchester Arena* le 22 mai 2017 (22 morts, dont 7 enfants et plus de 200 blessés) avait été évacué de Tripoli, Libye, à titre humanitaire, par la Royal Navy (*HMS Enterprise*) en août 2014, il avait alors 19 ans. Lui, son frère Hashem et une centaine de réfugiés avaient d'abord été transportés à Malte puis en Grande-Bretagne - au frais de ce pays. Dès son arrivée, Salman Abedi était repéré et surveillé par le renseignement intérieur (MI5).

Méditerranée (Espagne-Italie)⁴²

Morts lors de passages maritimes de l'Afrique vers l'Europe :

- 2015 : 1 mort pour 269 traversées
- 2016 : 1 mort pour 72 traversées
- 2017 : 1 mort pour 59 traversées
- 2018 : 1 mort pour 31 traversées (1^{er} semestre)

De janvier à juillet 2018, 55 000 migrants sont arrivés en Europe par cette voie ; 111 753 en 2017. Espagne (janvier-octobre 2018) : 48 000 clandestins arrivés, depuis le Maroc, une brève traversée de 14 km (+ 155 % sur les mêmes mois de 2017).

Italie (ISTAT) : en 2017, 60, 5 m.hab, dont 5 m d'étrangers régularisés. Dans

ceux-ci : Roumains : 23 % ; Albanais, 9 % ; Marocains, 8 % ; Chinois, 5,5 % ; Ukrainiens, 4,5 % ; Philippins, 3,3 % ; Indiens, 3 %. Clandestins : 690 000 migrants ont débarqué depuis 2013 en Italie, l'essentiel issu d'Afrique subsaharienne.

En 2017, la gestion de ces migrants a coûté à l'Italie 4,2 md.€ (sur le total de cette somme : centre d'accueil, 65 % ; secours en mer, 18 % ; assistance sanitaire, 13 %).

Migrants arrivés en Italie, 1^{er} semestre 2017 : 83 424 ; 1^{er} semestre 2018, 13 010.

Suède⁴³

400 000 demandes d'asile en Suède (9,9 m.hab.) de 2012 à 2018 ; la plus forte proportion d'Europe (1 pour 25 habitants). Encore 27 000 migrants arrivés en 2017.

"*Mineurs étrangers isolés*" - en 2016, un dentiste de Gotland révèle que suite à une étude radiographique portant sur plus de 6 000 de ces "mineurs", 80 % d'entre eux sont manifestement des adultes. Suite à d'analogues analyses, la proportion de faux mineurs est en Allemagne, de 43 % des dossiers traités, et au Danemark, de 74 %. Ainsi pour l'Allemagne, l'assassin afghan d'une jeune fille allemande, Hussein Khavari, se disait âgé de 17 ans, mais en avait réellement, dit la police scientifique "de 26 à 30".

Autre problème pour la Suède, la fort active polygamie des migrants - pratique interdite dans ce pays.

Selon la chaîne de télévision STV, de 2012 à 2017 sur 843 condamnés pour viol, 58 % sont étrangers ; 40 % issus du Moyen-Orient





Xavier RAUFER et Stéphane QUÉRÉ

ou du Maghreb. Un tiers des étrangers condamnés ont un passé criminel.

Violence des gangs d'usage formés de jeunes migrants (sauf les gangs de motards, où dominent les Suédois de souche). Ministère suédois de la justice, homicides par balles : 8 en 2006, 43 en 2017. Selon l'OMS, la Suède a désormais l'un des pires taux de létalité par arme à feu en Europe. Plus de 300 fusillades en 2017, à 90 % du fait de migrants.

A Stockholm, Malmö, Göteborg (et alentours), Uppsala, Helsingborg, des voitures brûlent par centaines en août 2018, lors de ce que le ministre de l'Intérieur qualifie de "presque une opération militaire". 2016 : 1 641 véhicules volontairement incendiés, 1 457 en 2017.

142

A Malmö, 40 % de la population est étrangère ; les no-go areas (zones interdites car hors-contrôle) y existent bel et bien, selon le syndicat suédois des ambulanciers - mais, comme le dit *Le Monde* avec réprobation "la ville du sud du pays est devenue le symbole de l'échec du multiculturalisme pour les populistes du monde entier".

Autre silence médiatique : en août 2018, les médias vantent l'héroïsme d'Elin Ersson, jeune suédoise qui, dans un vol Göteborg-Turquie, s'oppose à l'expulsion d'un migrant afghan. Or peu après, le quotidien finlandais *Helsingin Sanomat* révèle que, selon des sources policières suédoise, l'Afghan-victime en question est débouté du droit d'asile et condamné pour vols avec violence.

France⁴⁴

Sondage, 14 août 2018, Ifop-Atlantico : accueil en France d'une partie des migrants recueillis en Méditerranée, hostiles, 54 % des Français.

Censure : en août 2018, dans le quartier Perseigne d'Alençon, rixe mortelle entre une soixantaine d'Afghans, qui ont le dessous et dénoncent un raid "de voitures remplies d'Arabes armés". Barres de fer, tournevis, battes de base-ball, couteaux, armes de poing. Un mort, dix blessés sérieux. Les médias parlent minimalement de "deux groupes" ou de "deux communautés rivales". Fortement hétérogène donc explosif, le quartier Perseigne compte des Turcs, Marocains, Vietnamiens, Géorgiens, Mongols, Sénégalais, Algériens - en plus des émigrés d'autres pays européens - "peut-être bien 50 nationalités ici".

Dossiers déposés à l'office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

- Année 2017 entière : ± 100 000 dossiers (total primo-migrants plus "Dublinés" = 120 000).
- 1^{er} semestre 2018 : 61 162 (+ 16 % sur le 1^{er} sem. 2017, 52 721).

1^{re} origine 2018 : des Afghans déjà rejetés d'Allemagne et des pays scandinaves ; 2^e origine, Albanais ; ensuite Géorgie, Côte d'Ivoire, Guinée, Soudan. La Syrie, pays vraiment en guerre, n'est qu'en 9^e position.

"Mineurs étrangers isolés" - en 2017, rien qu'à Paris, 813 d'entre eux (toxicomanes agressifs et prédateurs) ont été mis en garde à vue, 482 déférés au Parquet.





Clandestins : le cas de la Seine-Saint-Denis. Selon un rapport sénatorial de juillet 2018, de 8 % à 20 % de la population du “9-3” se compose de clandestins. Au 1^{er} janvier 2018, la population de ce département était de 1 646 105 habitants ; en 2014, les étrangers régularisés y étaient 423 879. Selon les sources (car un grand désordre, volontaire ou pas, règne dans les fichiers) les clandestins y sont de 150 000 à 400 000.

Esclavagisme sur le sol français - A l'été 2018, un réseau de trafic de migrants est démantelé en Espagne (région de Saint-Sébastien, près de la frontière française). ces esclavagistes transportent des migrants (Maliens, Sénégalais, Ivoiriens) du sud de l'Espagne vers la France. Arrivés dans ces derniers pays, ces migrants sont vendus à d'autres criminels qui les emploient (France, Grande-Bretagne, Allemagne) à mendier devant des églises ou supermarchés, accomplir des tâches dégradantes sans les payer, etc.

Autres esclavagistes, des réseaux afghans opérant vers Calais et Grande-Synthe. Armés, très organisés et dangereux (anciens miliciens Kurdes d'Irak, Irbil, Kirkouk, le plus souvent), ils contrôlent les stratégiques parkings de chargement de camions, allant ensuite en Angleterre.

La nuit, ils roulent tous feux éteints à plus de 150 km/h sur des routes de campagne, et tirent sur la police, ou sur des passeurs rivaux. On repère leur présence sur des parkings d'autoroute jusqu'à Rouen et Poitiers, où des vidéos les montrent, kalachnikov en main, montant la garde auprès de “leurs” camions.

Dans les régions à peuplement kurde du Moyen-Orient, de la Syrie à l'Arménie, des

vidéos vantent leurs services de passeurs, sur fond de musique locale. Ces ex-miliciens terrorisent d'autant plus les migrants qu'ils transportent, qu'ils menacent et parfois molestent leurs familles restées au “Kurdistan”. D'où une totale omerta - et une impunité elle aussi quasi-absolue. Le paiement de leurs services se faisant selon l'invisible système *hawala*, nulle preuves financières non plus, du trafic opéré.

-
- **Terrorisme, guérillas, etc.**⁴⁵
-

TERRORISME MONDIAL

Selon Start-U-Maryland Global Terrorism Database, il y a eu (mondialement) 20 % d'attentats en moins en 2017, et 24 % de victimes en moins.

Victimes du terrorisme en 2017 : 26 445.

Au Moyen-Orient-Maghreb, les victimes du terrorisme sont deux fois moins nombreuses en 2017. En Europe, ces victimes sont trois fois moins nombreuses en 2017.

Sur 100 victimes du terrorisme en 2017 :

- 24 % sont issues d'Irak ;
- 23 % d'Afghanistan ;
- 8 % de Syrie.

55 % de ces morts résultent donc des ineptes guerres néocoloniales des Etats-Unis.

En Turquie les attentats terroristes ont diminué de 67 % en 2017 et les victimes y sont de 78 % moins nombreuses.

L'Etat islamique a tué 7 120 personnes (connues) en 2017-1940 % sur 2016.



GUÉRILLAS

Philippines - La Nouvelle Armée Populaire (Parti communiste philippin) a tué ±200 personnes en 2017 ; ± 100 en 2016).

Colombie - De 1958 à la fin 2017, la guerre civile a fait 215 000 morts civils et 46 813 combattants. Total, ± 262 000 morts, sans compter 7 millions de déplacés et ± 37 100 enlèvements. On attribue aux milices paramilitaires ± 94 800 homicides ; aux guérillas révolutionnaires, ± 36 700 ; aux forces de l'Etat colombien, ± 9 800. Cette guerre civile a enfin compté ± 17 800 enfants-soldats.

- **Stupéfiants : production, trafics, négoce, etc.**

mondiale) ayant au moins une fois utilisé de drogues illicites en 2016 : ± 275 millions. (2011, ± 210 m.)

- Production d'amphétamines de 2009 à 2018 : + 136 %.
- Morts (monde) par surdose létale de stupéfiants illicites : 2011, 183 500 ; 2015, ± 450 000.
- Argent criminel par an : de 800 à 2000 \$md. (2 % à 5 % du produit brut mondial), dont ± 1/4 provient du narcotraffic.
- Marché mondial des stupéfiants illicites : de 426 à 652 \$md.

Héroïne : de la production dans la jungle, au prix de détail consommateur ; marge, ou taux de profit = 16 800 %.

144

Monde⁴⁶

(De 2011 à 2016, la population mondiale a augmenté de + 6 % de gens, échelle

Cultures et tonnages, échelle mondiale

Stupéfiants, tonnages	surfaces cultivées - tonnage 2009	surfaces cultivées - tonnage 2017	Evolution
Pavot à opium	± 181 400 ha.	± 418 000 ha.	+ 130%
Tonnes d'opium potentielles	± 7 800 t.	± 10 500 t.	+ 35%
Coca (buissons)	± 158 000 ha.	± 213 000 ha.	+ 34%
Tonnes cocaïne potentielles	± 977 t.	± 1 410 t.	+ 44%

Usage, échelle mondiale

Drogue	Usage 2011	Usage 2016
Cannabis	± 164 m.	± 192 m.
Opioïdes	± 30 m.	± 34 m.
Ecstasy	± 20 m.	± 26 m.
Cocaïne	± 17 m.	± 18 m+
Autres : stimulants, amphétamines, médicaments, etc.	± 14 m.	± 34 m.

*Tragique échec mondial de la lutte contre le blanchiment d'argent*

Pays, continent, etc.	Argent criminel confisqué par les autorités %	Argent conservé par les criminels %
Monde	0,2 %	99,8 %
Etats-Unis	1,3 %	98,7 %
Canada	0,56 %	99,44 %
Australie	1,28 %	98,72 %
Union européenne	2,2 %	97,8 %

Usage de cocaïne par pays

(Milligrammes par 1 000 personnes, par jour, nombre de sites étudiés)

Royaume-Uni : (1) ± 2 200 mg/jour/1 000 pers. (etc.)

Suisse : (5) 2 200 mg.

Espagne : (4) 1 900 mg.

Etats-Unis : (1) 1 750 mg.

Pays-Bas : (3) 1 650 mg.

Slovénie : (1) 1 350 mg.

Islande : (2) 1 200 mg.

Belgique : (7) 1 150 mg.

Italie : (1) 1 050 mg.

France : (4) 800 mg.

Allemagne : (17) 780 mg.

Autriche : (1) 650 mg.

Usage d'Ecstasy par pays

(Milligrammes par 1 000 personnes, par jour, nombre de sites étudiés)

Pays-Bas : (3) ± 790 mg/jour/1 000 pers. (etc.)

Suisse : (5) 230 mg.

Islande : (2) 190 mg.

Slovénie : (1) 180 mg.

Royaume-Uni : (1) 170 mg.

Croatie : (1) 170 mg.

Allemagne : (17) 160 mg.

Belgique : (7) 160 mg.

Portugal : (3) 150 mg

France : (4) 150 mg.

Finlande : (4) 140 mg.

Rep. tchèque : (2) 130 mg.

Tableau composite par doses : amphétamines, cocaïne, MDMA-Ecstasy, médicaments opioïdes (Oxycodone), Fentanyl - Observatoire SCORE 2018

(Milligrammes par 1 000 personnes, par jour, nombre de sites étudiés)

Etats-Unis : (1) ± 78 doses par jour, par 1 000 personnes

Australie : (47) 39/1 000

Pays-Bas : (3) 38/1 000

Suisse : (5) 30/100

Royaume-Uni : (1) 29/1 000

Espagne : (4) 28/1 000

Islande : (2) 25/1 000

Belgique : (7) 22/1 000

Rep. tchèque : (2) 19/1 000

Allemagne : (17) 18/1 000

Slovénie : (1) 18/1 000

Norvège : (1) 17/1 000

Slovaquie : (2) 16/1 000

Croatie : (1) 15/1 000

Italie : (1) 13/1 000

Autriche : (1) 11/1 000

Finlande : (4) 10/1 000

France (4) 10/1 000 (etc.)



Afrique

- *Algérie*⁴⁷

En mai 2018, le porte-conteneurs libérien Vega-Mercury livre dans le port d'Oran un conteneur de viande congelée en provenance du Brésil, qui contient 701 kg de cocaïne. Trois membres de l'équipage, l'importateur, le transitaire sont arrêtés. Ensuite, un énorme scandale de corruption embrase le pays et conduit à l'arrestation de personnalités de premier plan des instances régaliennes du pays : armée, gendarmerie, police nationale, etc.

ans plus tard 185 000 dollars ont été payés en tout et pour tout

Décès par surdose létale d'opioïdes, analgésiques détournés, opiacés de synthèse style Fentanyl : ± 10 000 morts en 2015, ± 29 000 en 2017, + 300 %.

- *Etats-Unis*⁴⁹

Décès par surdose d'opiacés de synthèse style Fentanyl : ± 10 000 morts en 2015, ± 29 000 en 2017, + 300 %. 10 % du Fentanyl et analogues provient d'achat sur le *Dark Web* et 90 % proviennent des cartels mexicains.

Décès par surdose létale en 2017 (tous stupéfiants) : 71 568 morts - quadruplement entre 1999 et 2017 (2015: 54 207 morts ; 2016 : 67 144 ; + 10 % de 2016 à 2017). Du 1/01/1999 au 30/06/2018, les opioïdes de tout type ont fait, aux Etats-Unis, plus de 350 000 morts - six fois le nombre de soldats américains morts au Vietnam.

± 11 d'Américains sont sous dépendance d'un médicament analgésique ; après analyse et vérifications, de 2,1 à 4 m d'entre eux ont été hospitalisés en 2017, pour malaises consécutifs à la prise d'opioïdes⁵⁰.

La crise est à ce point sévère que le taux de mortalité progresse chez les 20-40 ans, comme chez les 25-65 ans, la surdose mortelle d'opiacé étant désormais le principal motif de mortalité chez les moins de 50 ans.

Les surdoses mortelles d'opiacés de synthèse genre Fentanyl ont décuplé de 2013 à 2017.

Amérique du Nord

- *Canada*⁴⁸

En 2017, 3 987 morts au Canada, par surdose mortelle d'opioïdes. De 2008 à 2017, les hospitalisations pour surdose d'opioïdes augmentent de + 56 % - 16 hospitalisations par jour les plus touchés : les vagabonds, les pauvres, les Amérindiens et esquimaux, etc.

A Vancouver, il y a plus de commerces illicites de cannabis sous toutes ses formes, que de cafés *Starbucks*. Les autorités de la Colombie britannique n'ont pas idée du nombre de boutiques vendant du Cannabis en toute illégalité - quoi qu'ouvertement - ni à Vancouver, ni ailleurs. Et ces *dealers*-commerçants traitent par le mépris un gouvernement impuissant. En 2016, 3 786 contre-ventions ont été délivrées aux marchands de haschisch, pour un total de 3 millions de dollars (canadiens). Là-dessus et deux





Il y a désormais bien plus de morts par surdose létale de stupéfiants aux Etats-Unis, que de morts par accident de la route, par arme à feu ou par suicide.

Surdoses mortelles aux opiacés de synthèse (Fentanyl⁵¹): de novembre 2015 à novembre 2016, ± 20 000 morts; année 2017: 27 000 morts.

A Monterey (Nord de la Californie) découverte d'un champ de 160 000 plans de pavot de ± 23 ha., de qui produire en une récolte ± 17 t. d'opium, et ensuite ± 1,5 t. d'héroïne.

Le cannabis, sa légalisation

En 2017, 17 % des Américains ont fait usage du cannabis (1 sur 7, en 2016, 12 %). Dans les Etats où le cannabis est légal, c'est 20 % de la population; là où il est illégal, 12 %

L'un des motifs majeurs de cette légalisation était que le cannabis légal chasserait l'illégal, privant ainsi les *narcos* de leurs ressources. Or de ce que l'on constate à présent, c'est l'inverse, affirme le Los Angeles Police Department, gangs & narcotics division. Alors que le cannabis "récréatif" est licite en Californie (et devient le principal marché légal des Etats-Unis en la matière), le marché illicite explose. L'Etat compte 150 boutiques de vente légal e du cannabis - mais aussi des centaines d'illégales, indiscernables des autres - mais bien sûr, moins chères. Il y en aurait à présent un millier dans l'Etat: l'administration en ferme une, deux ou dix autres ouvrent.

Les champs illicites de cannabis sont toujours plus nombreux et exportent vers les autres Etats des Etats-Unis, où le cannabis est illégal. En Californie, une

livre de cannabis légal coûte \$ 3 000; dans un Etat restrictif, \$ 6 000 - pas besoin de faire un dessin aux *narcos*. Bien sûr, les gangs californiens sont à l'origine de ce *business* juteux. Tous les Etats américains où le cannabis a été légalisé constatent le même phénomène.

Autre souci, l'explosion du nombre de conducteurs défoncés au H. Ici, deux problèmes:

- Les tests de THC (principe intoxicant du cannabis) sont difficiles à pratiquer;
- Fumer du cannabis est problématique sur le moment en matière de conduite, mais consommé sous forme de gâteaux ou de boissons, le THC peut intoxiquer l'organisme des journées, voire des semaines entières, rendant de ce fait la conduite dangereuse.

Amérique latine⁵²

- *Bolivie*

En 2017, 24 500 ha. (dont 22 000 ha de cultures légales) plantés en coca, + 6 % sur 2016 (23 100 ha.).

Prix d'1 kg de feuilles de coca: (2016) ± \$8; (2017) ± \$ 9,5 (+ 16 %).

- *Colombie*

Cultures de coca: ± 146 000 ha. Production potentielle de chlorhydrate de cocaïne (la drogue) en Colombie en 2017, + 31 % sur





Xavier RAUFER Et Stéphane QUÉRÉ

2016, soit une fourchette allant de 1 180 t. à 1 620 t.

Prix d'1 kg de feuilles de coca : (2017) de * 70 cents. à \$ 1. Rendement des champs : ± 5,6 t. de feuilles par ha. et par an.

Prix du kilo de pâte-base sur le lieu de production : ± \$ 560.

Prix du kilo de chlorhydrate de cocaïne sur le lieu de production : ± \$ 1 500.

Pavot-opium-héroïne : pris d'1 kg d'opium à la ferme : ± \$ 400 ; production d'héroïne annuelle : ± 1,5 t. Prix de gros à l'export d'un kg. d'héroïne : \$ 53 000.

En 2016, ± 300 ha plantés en pavot dans l'Etat de Narino ; 163 ha., Etat de Cauca.

- Pérou

Cultures de coca : 50 000 ha. (en 2016).

Prix d'1 kg de feuilles de coca : ± \$ 3.

- *Triangle d'Or*⁵³

Crystal Meth : tonnage produit au Triangle d'Or

(confins Birmanie, Laos, Thaïlande et Chine)

2010 : ± 5 tonnes

2011 : 7 t.

2012 : 8 t.

2013 : 10 t.

2014 : 15 t.

2015 : 17 t.

2016 : 22 t.

2017 : 25 t.

Crystal Meth : nombre de cachets produit au Triangle d'Or

2010 : ± 130 millions

2011 : 140 m.

2012 : 220 m.

2013 : 260 m.

2014 : 250 m.

2015 : 290 m.

2016 : 320 m.

2017 : 450 m.

En août 2018, sur le territoire des tribus Wa, saisie de 14 millions de cachets de Crystal Meth + caféine (mélange appelé *Yaba* dans la région) : valeur à la vente, ± \$ 45 m.

Asie-Océanie

- *Afghanistan*

Pavot en 2009 : cultures sur ± 123 000 ha. Production potentielle d'opium, 6 900 t.

Pavot en 2017 : cultures sur ± 328 000 ha. Production potentielle d'opium, 9 000 t.

- *Australie*⁵⁴

Depuis le début de 2018, l'Australie est inondée de Crystal-Meth venu du Triangle d'or. Désormais, le pays en consomme ± 8,5 tonnes par an. Une grande enquête de l'Université d'Australie du Sud et des services officiels concernés a permis la récolte d'eaux usées dans des villes et métropoles couvrant ± 13 m. de gens (55 % de la pop. du pays,



enquête menée d'août 2016 à août 2017). Résultat (échelle nationale du pays), l'usage de stupéfiants dans le pays est au plus haut, juste après les Etats-Unis. Cocaïne utilisée : $\pm 3,1$ t./an ; Ecstasy-MDMA, $\pm 1,3$ t./an, héroïne, ± 765 kg/an.

Europe

- *Grande-Bretagne*⁵⁵

Dans la jeunesse de la Grande-Bretagne, la consommation d'alcool baisse fort en 2018 et n'est pas remplacée par la toxicomanie qui (jeunes, toujours) stagne voire diminue un peu. Mais chez les adultes, la situation est bien plus grave.

SURDOSES MORTELLES : (Angleterre + Pays de Galles, E+W) 2012, 47 morts pour 1m.hab. ; 2017, 84/1 m surdoses mortelles (E+W) en 1993, 831 ; en 2017, 2 503. Classement des pays d'Europe : Estonie, 132/1 m. ; Suède, 88/1 m. Grande-Bretagne, quatre fois plus de surdoses mortelles que dans les pays d'Europe de taille analogue (Allemagne, Espagne, France, Italie). Portugal : 3,86/1 m - vingt fois MOINS que la Grande-Bretagne.

OPIOÏDES : Fentanyl, 9 morts en 2009, 58 en 2016, 75 en 2017 (+29 %). Médicaments analgésiques opioïdes : 3 756 mors en 2017 ; les 2/3, surdose mortelle accidentelles ; le reste, sans doute suicides.

COCAÏNE : Grande-Bretagne, premier consommateur d'Europe. Dans la rue, la cocaïne y est la plus pure et la moins chère depuis 25 ans. Usage au moins une fois en

2017 : $\pm 875\,000$ individus, + 15 % sur 2016, quatre fois plus qu'en 2011, + 4 000 % sur 1993. Surdoses mortelles avec cette drogue : 432 en 2017.

PRISONS - (E+W) saisies de stupéfiants : + 23 % de mars 2017 à mars 2018. 20 % des tests sur les prisonniers sont positifs. Sur 100 % de positifs, 60 % de sont au Spice, un dangereux cannabis de synthèse hallucinogène.

- *Pays-Bas*⁵⁶

En 2017, 10 laboratoires produisant de la métamphétamine cristallisée (*Crystal Meth*) y ont été démantelés ; cet excitant/stimulant polyvalent qui peut être ingéré, fumé, inhalé ou injecté. Auparavant, les Pays-Bas produisaient surtout de l'Ecstasy-MDMA. Plus largement, 67 labos de drogue y ont été démantelés en 2017, plus 55 dépôts de stockage. Brabant du Nord : 26 stockages et 23 labos, Limbourg : 6 stockages et 10 labos, etc.

Un cachet d'Ecstasy coûte 20 cents.€ à produire et se vend au détail : de 2 à 5 € sur place, 13 € en Suède et 20 € en Australie. Le marché de tous les stupéfiants de synthèse aux Pays-Bas est d'environ 19 md.€ (bénéfice : de 3 à 5 md.€). En détail : 614 tonnes d'amphétamines produites en 2017 (Chiffre d'affaires, 9,6 md.€) et 1 milliard de cachets d'Ecstasy (9,3 md.€). 80 % de ces stupéfiants de synthèse sont exportés.

- *France*⁵⁷

Observatoire français des médicaments antalgiques - en 2018, la France compte ± 12 m d'utilisateurs fréquents d'antalgiques (codéine, Tramadol, Lamaline)



Xavier RAUFER & Stéphane QUÉRÉ

dont ± 1 m des plus puissants (Morphine, Fentanyl, Oxycodone, Hydromorphone). Hospitalisations pour intoxication aux opioïdes : 2010, 880 ; 2017, 2 586. Décès par surdose d'opioïde : 2010 : 76 ; 2017, 204. De 2004 à 2017, les prescriptions de médicaments opioïdes, d'abord pour des douleurs chroniques non-cancéreuses, (avec les risques de trafic, surdoses ou mésusage associé) ont augmenté de + 167 %.

(Mildeca, *Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives*):

Consommateurs de cannabis au quotidien : ± 700 000.

Cocaïne, héroïne, ecstasy : toxicomanes sévères : ± 280 000.

Prisons : 38 % des entrants nouveaux souffrent d'une addiction sévère.

- **Prisons et pénitencier**

- *Grande-Bretagne*⁵⁸

Etudes sur les statistiques pénales recueillies dans l'ensemble Angleterre+Pays de Galles (E+W, Ecosse et Ulster font statistiques à part). Du fait du laxisme de la justice britannique, on constate en 2016 que des malfaiteurs en liberté provisoire, ou conditionnelle, ou sous peine de substitution, ont commis 24 378 infractions dans l'année suivant leur libération, soit 66 victimes par jour. Dans ces infractions, 26 homicides, 98 viols, 202 agressions sexuelles sur mineurs et 2 722 cambriolages.

Faute de financement suffisant, les prisons d'E+W deviennent des pétaudières dans lesquelles on compte en 2017 ± 9 000 agressions de surveillants (+26 % sur 2016), une toutes les 20 minutes.

Les saisies de stupéfiants sur les détenus ont aussi augmenté de + 23 % en 2017 ; 1 prisonnier sur 5 y est testé positif à une drogue illicite.

Deux téléphones portables saisis chaque heure en prison. (Saisies de portables en prison, mars 2017 à mars 2018 : + 15 % ; de cartes Sim, + 13 %).

Evasions suite à une permission de sortie : 139 en 2017, 53 de plus qu'en 2016.

E+W - Proportion des crimes débouchant sur une inculpation, 2009-2017

Infraction	2009	2017
Violences contre les personnes	28 % <i>des actes connus</i>	11 %
Vols à main armée ou avec violence (<i>robberies</i>)	18 %	9 %
Infractions/stupéfiants	33 %	9 %

E+W - efficacité judiciaire : en 2017, infractions enregistrées, + 11 % ; mises en examen par la justice : - 7 % ; d'avril 2017 à mars 2018, 1,61 million de mises en examen, nombre au plus bas depuis... 1970. Dans 21 % des cas, la police est incapable de mener à bien les enquêtes, sur des infractions violentes, ou sexuelles (1,47 m au total) ; alors même qu'un suspect est identifié (620 730 abandons d'enquêtes).

E+W : agressions et vols avec violence commis à scooter ("Moped crime") : 97 % des agresseurs ne sont jamais capturés ni jugés.



Grande-Bretagne entière : 4,6 millions d'infractions enregistrées en 2017 ; 443 000 individus mis en examen, taux le plus bas depuis 2015.

- *France*⁵⁹

Plus de 40 000 téléphones, accessoires, chargeurs, cartes SIM, saisis en prison en 2017, chiffre en hausse constante depuis dix ans, selon l'administration pénitentiaire. Pour FO Pénitentiaire, le chiffre peut être "multiplié par deux car y a beaucoup plus de téléphones portables dans les prisons aujourd'hui". Ce syndicat demande l'abrogation de "l'article 57 de la loi pénitentiaire du 24/11/2009" qui interdit "de faire des fouilles systématiques et qui est un vrai danger". Laxisme de gauche ? Pas seulement : de fait, cet article 57 restreint fort la capacité de fouille en prison : obligation de justifications précises... nécessité absolue... fouilles intégrales ou par palpation ultra-rares, etc. Une démagogique abdication de l'autorité carcérale devant le moralisme

gauche-caviar. Or cette loi est signée Nicolas Sarkozy, François Fillon et Michèle Alliot-Marie. Ecoutons FO Pénitentiaire : "Ça nous a enlevé tout moyen pour éviter le trafic. Ça met en insécurité les surveillants, les détenus les plus faibles et leurs familles... La plupart des suicides, c'est le trafic dans les prisons, les pressions sur les familles, dehors. Pour protéger leurs familles, des détenus se suicident... Les téléphones, la drogue, tout ce réseau parallèle font des prisons des zones de non droit".

Les prisons françaises comptent 70 519 détenus en août 2018 (70 170 en juillet ; 69 126 en août 2017). En détention préventive ("en attente de jugement") 20 336. La France compte en août 2018 59 870 places en prison, dans ses 188 lieux pénitentiaires. Pour 46 d'entre eux, la surpopulation est de 150 %.

Téléphones portables, accessoires, etc., saisis en prison : 40 067 en 2017 ; 33 521 en 2016 ; 4 977 en 2007.

Notes

1. RT - 29/08/2018 «Major public health problem declared as study finds global gun deaths exceed 250 000 annually» - Daily Mail - 28/08/2018 «Half of all gun deaths occur in just six countries - and they are all in North or South America» - VOA News - 28/08/2018 «Worldwide gun deaths reach 250 000 yearly ; US ranks high» - CNN - 28/08/2018 «Gun related homicides, suicides, kill more people than war, study says».
2. World Atlas of illicit flows - 2018 - Interpol, Global initiative against transnational organized crime
3. Idée du taux de profit : 1 kg de cocaïne, prix de gros dans la jungle latino-américaine : de 1 600 à 2 500 \$. Le même kilo rendu en Europe, de 20 000 à 30 000 \$ en gros.
4. TEH vers l'Union européenne : de 5 à 6 \$md./an. Profit pour les esclavagistes modernes, de ± 490 \$m. à ± 2,30 \$md./an. profit pour les seuls esclavagistes en Libye : de 13 à 71 \$m./an. TEH pour entrée aux Etats-Unis : 3 m de migrants par an, chiffre d'affaires de ± 6,50 \$md/an.
5. Pêcheries illicites au large de l'Afrique occidentale (de 1/3 à la moitié de toute la pêche illicite du continent) : en 2015, marché illicite de ± 2,30 \$md.





6. Il se serait produit en 2017 environ 50 millions de tonnes de déchets électroniques (e-waste), dont de 10 % à 40 % sont correctement recyclés ; le reste est trafiqué ou rejeté dans la nature, activité rapportant de 13 à 19 \$md. par an aux criminels.

7. Budget estimé des FARC en 2016, idem années précédentes : cocaïne, ± 267 \$m. ; héroïne, ± 5 \$m. ; cannabis, ± 30 \$m. ; taxation du bétail, ± 5 \$m. ; racket du commerce et de l'industrie, ± 77 \$m. ; mines illicites, ± 200 \$m. ; total, ± 580 \$m., dont ± 200 \$m. siphonnés par des chefs corrompus. Début 2017, les FARC résiduelles ont encore ± 2 500 combattants. A leur apogée (1998) les FARC ont un budget plus fourni : taxation coca-cocaïne, \$ 550 m ; «impôt révolutionnaire», \$ 310 m ; enlèvements contre rançon, \$ 235 m. A l'époque chaque kilo de pâte-base de coca est taxé de \$ 35 à 150.

8. Leur budget annuel total étant estimé à ± 400 \$m, en 2016, la taxation par les Taliban des récoltes d'opiacés leur a rapporté ± 150 \$m. Sans doute plus encore en 2017, la récolte d'opium étant de 87 % plus importante (± 9 000 t.), sur des surfaces cultivées de + 63 % sur 2016 (328 000 ha.). Là où ils dominent, les taliban taxent aussi les cultures, notamment le blé, et le bâti.

9. Pour le continent africain, le trafic de charbon (ou taxation des camions remplis de), au profit de milices islamistes ou de bandits, représente un marché illicite de 111 à 289 \$m/an. Il s'opère notamment : Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Somalie. En Afrique toujours, les entités illicites pratiquent aussi la taxation des puits d'eau potable, la perception d'impôts religieux (zakat), le vol de troupeaux, les barrages de routes, etc.

10. En Afrique, de 20 000 à 25 000 éléphants abattus rien qu'en 2016. Il reste au monde de 400 000 à 570 000 éléphants. Le reste du braconnage d'animaux sauvages en Afrique est le fait d'individus armés, à l'échelle locale, ni des milices ni des terroristes.

11. CNN - 17/09/18 «Modern slavery in developed countries more common than thought» - Le Parisien - 10/07/2018 «En 2016, le business des passeurs de migrants s'élevait à 7 milliards de dollars» - RT - 9/07/2018 «New female genital mutilation case in UK every two hours, fures reveal, while all prosecutions fail» - Ouest-France - 2/07/2018 «Prostitution, mendicité, travail forcé : la traite d'êtres humains sévit aussi en France».

12. Gallup - 2018 - Global law and order. Base 100 (high) to 0 (low).

13. New York Times International - 31/10/2018 «Rise in threat creates boom for security firms» - «No Society», Christophe Guilluy, Flammarion, octobre 2018 - Marianne, 28/09/2018 «Comment le néolibéralisme détruit les classes moyennes» - Mediapart - 25/09/2018 «Danske Bank, le scandale qui perturbe la finance européenne» - New York Times International - 19/09/2018 «Buyer of the year» - Le Figaro - 19/08/2018 «Pierre Manent - Jean-Claude Michea, conservateurs des deux rives» - Michael Brenner - août 2018 «Plutocracy in America».

14. The Conversation - 2/10/2018 «Victims surveys show that crime in South Africa maybe dropping, but fear is rising» - OCRITIS - octobre 2018 «Le rôle des réseaux nigériens dans le trafic des stupéfiants» - Reuters - 3/07/2018 «Mass rape, cannibalism, dismemberment : UN team finds atrocities in Congo war» - Agences+CrimOrg - 22/05/2018 «La mafia nigérienne condamnée à Palerme».

15. BBC News - 27/07/18 «After Toronto rampage, does canada have a gun problem?» - Tribune de Genève - 23/07/2018 «Comment la sage Toronto est devenue une capitale du crime» - VL Radio - 23/07/2018 «Fusillade au Canada : Toronto, nouvelle capitale du crime?» - RT - 20/07/2018 - «Toronto residents smoke nearly 142 million joints a year» - Totonto Sun - 10/07/2018 «War of words won't stop warring gangs» - Globe and Mail - 5/07/2018 «Gangs, guns and Toronto - a primer on this summer shootings and the stories behind them» - The Canadian press - 3/07/2018 «75 percent of shootings in Toronto are gang-related, Tory says» - Radio Canada - 2/07/2018 «Fusillade meurtrière à Toronto, le maire montre du doigt les gangs». CBS News - 23/06/2018 «After 75 arrests and more than 100 charges, will Toronto street crime actually take a hit?».





16. Selon les sources officielles (cf. The Canadian Press, 10/12/2018) les Noirs forment moins de 9 % de la population de Toronto mais sont impliqués à 70 % dans les homicides par arme à feu, côté auteur ou victime.

17. The Conversation+FBI - octobre 2018 «Crime rate in Chicago and Saint-Louis, year 2017» - Daily Mail - 25/08/2018 «Only one person has been charged after Chicago most violent weekend of the year saw 75 people shot» - UPI - 6/08/2018 «Death toll rises to 12 in Chicago weekend violence» - Daily Mail - 6/08/2018 «Nine shot dead and 5 injured in Chicago Shooting spree» - New York Times - 10/08/2018 «Too many politicians misuse and abuse crime data» - CBS News - 5/08/2018 «Dozens shot across Chicago in spate of overnight violence» - Fox News - 15/07/2018 «Officers killed in the line of duty in 2018» - Le Parisien+Afp - 7/07/2018 «254 meurtres en 6 mois : Chicago manifeste contre les armes à feu» - National Gang Intelligence Center-FBI-National Gang Report 2017.

18. Los Angeles Times - 22/08/2018 «Mexico opened 2 599 homicide investigations in July, the most ever recorded in a month» - Reuters - 12/08/2018 «Once it starts, it escalates : crime is rising in Mexico City and police are trying to swoop down on it before it gets worse» - AFP - 7/08/2018 «Le nouveau président mexicain hérite d'un Mexique s'enfonçant dans la violence» - Insight Crime - 26/07/2018 «Mexico organized-crime related executions hit record high» - AFP - 24/07/2018 «11 000 assassinats en 6 mois liés au trafic de drogue au Mexique».

19. New York Times International - 2/11/2018 «In Brazil, a bloodbath foretold» - Reuters - 16/08/2018 «Murders, killings by cops rise in Rio de Janeiro, six months into intervention» - Insight Crime - 13/08/2018 «Brazil homicides reach new record levels : report» - Reuters - 10/08/2018 «Brazil suffers record murder tally in 2017, ahead of election» - AP - 10/08/2018 «World's murder capital Brazil hits new homicide high» - Reuters - 10/08/2018 «Record d'homicides en 2017 au Brésil».

20. Wall Street Journal - 19/08/2018 «MS13, violent and unruly, is trying to organize - can it?»

21. Saisies (opérations de) 2017 : 57 433 ; 2016 : 63 184 ; 2015 : 81 098 ; 2014 : 95 194. Objets saisis : 2017, 31 410 703 ; 2016, 41 387 132 ; 2015, 40 728 675 ; 2014, 35 568 982.

22. Le Parisien - 21/10/2018 «La détection des contrefaçons» - RUSI (UK) Royal United Service Institute - October 2018 «E-Commerce, delivery services and the illicit tobacco trade « - Banque centrale européenne - communiqué - 26/09/2018 - Illicit trade all-party parliamentary group - Illicit trade in the UK - July 2018 (non-official) - Report on the EU Customs enforcement of intellectual property rights - 2017.

23. Enfin, 19 % du total des fraudes s'opère dans les points de vente).

24. BKA - Rapport crime organisé, août 2018.

25. BBC News - Home Office - 11/2018 (nombre d'arrestations-fouilles) + (avril 2017-mars 2018 Infractions E+W à l'arme blanche) + (homicides) - BBC News - 5/09/2018 «Khan's failure on crime has lead to young people dying on London streets - former top Met official» - UK Office for National Statistics - September 2018 - Number of offences involving a knife or a sharp instrument» - BBC News - 28/08/2018 «Gang crime: how much violence do they commit?» - Daily Mail - 26/08/2018 «One in three bobbies on the beat have been axed in just three years» - «The Guardian - 26/08/2018 «Streets of fear: how London death toll reached 100» - Daily Mail - 25/08/2018 «London knife carnage continues after 23Y.O. is left fighting for his life» - The Sun - 19/08/2018 «Race is a part of knife crime and we must speak the truth even if media avoid mention of ethnicity» - Mail on Sunday - 18/08/2018 «One in five people arrested in Britain are foreigners» - The Sun - 18/08/2018 «London stabbings 2018» - BBC News - 16/08/2018 «London gang crime down while violent offences increase» - The Guardian - 6/08/2018 «Farmers using medieval methods to combat rural crime» - The Independent - 5/08/2018 «Thieves blowing up cash machines across the UK in life-threatening trend, police reveal» - RT - 19/07/2018 «Murders, rapes and knife crime rise by double digit, official data reveals» - The Sun - 19/07/2018 «London moped gangs : how many crimes have there been in the capital so far and where have they happened?» - Daily Mail - 19/07/2018 «Killings soar to highest level for 10 years and knife crime surges to seven-year high while





police get worse at charging suspects» - Evening Standard - 19/07/2018 «revealed : half of robberies across England and Wales take place in London» - The Independent - 19/07/2018 «Spike in robberies and murders as fall in crime ends» - The Sun - 16/07/2018 «More than half of the Brits believe the police have lost control of the streets»... «London stabbings 2018 - latest knife crime statistics and attacks in Leicester square to Camberwell» - Daily Mail - 1/07/2018 «Shire towns face unprecedented 140 % surge in robberies and violent crime»...«Moped muggers who steal watches, jewellery and mobile phones are using their ill-gotten gains to fund luxury holidays».

26. Angleterre+ Pays de galles (avril 2016 - mars 2017) 4 446 victimes poignardées. Si l'on prend celles de moins de 25 ans, hors violences intrafamiliales, on en conserve 2028, soit 45 % du total, soit dans les gangs, soit victimes de ceux-ci (24 % des 4446 victimes au total).

27. Pour toute la Grande-Bretagne, braquages à scooter: 1053 en 2014, ±16000 en 2017. En une heure à Londres, un gang a scooter peut attaquer une trentaine de fois. Dans le Grand Londres, 1 500 scooters sont volés tous les mois.

28. (E+W, ONS) agressions à l'arme blanche en 2015, 9688 ; en 2017, 14721 = + 50 %!

29. Homicide suite à robbery: + 30 %.

30. Angleterre + Pays de Galles, sauf données provenant de Manchester.

31. Sur 77 103 robberies au total (E+W, 2017) 32751 adviennent dans le grand Londres, soit 42 %.

32. RT - 30/07/2018 «Police can no longer handle the lawless jungle after dark in Amsterdam». Daily Mail - 29/07/2018 «Amsterdam turns into a lawless jungle at night».

33. RT - 31/08/2018 «22 cars burned in Sweden as country rocked by rising crime» - RT - 23/08/18 «Buildings, 7 cars et pizzeria torched in Sweden overnight as arson attacks continue» - CNN - 14/08/2018 «Sweden: dozens of cars set on fire in one night» - The Sun - 14/08/2018 «Swedish cities burn as gangs of masked teens go on firebomb rampages throughout the country» - NPR - 14/08/2018 «Dozens of cars torched by masked youths in Western Sweden, authorities say».

34. SSMI-Intérieur - septembre 2018 «Les vols à main armée» - Le Point - 6/09/2018 «Le nouveau visage du proxénétisme» - La Croix - 28/08/2018 «Les violences gratuites en forte hausse» - France-Soir - 27/08/2018 «Insécurité: le nombre des cambriolages explose à Paris» - Le Figaro - 27/08/2018 «A Paris, le nombre des cambriolages explose» - Le Figaro - 26/08/2018 - «Plus d'un millier d'agressions chaque jour en France» - Le Parisien - 26/08/2018 «L'été, haute saison des cambriolages» - Le Parisien - 15/08/2018 «Recrudescence de violences contre les forces de l'ordre en Gironde» - Le Monde «10/08/2018 «Les cambriolages plus fréquents en été et en fin d'année».

35. France-Info - 8/08/2018 «Trafic de migrants: la traite des humains générerait à l'échelle mondiale un profit de près de 32 milliards de dollars par an» - RT - 18/07/2018 «Peaceful multicultural societies don't exist, Dutch FM says in explosive leaked speech».

36. NPR-IPSOS «15/07/2018 «Poll shows polarization on immigration issues».

37. La Croix - 24/07/2018 «Migrations africaines».

38. Le Figaro - 29/08/2018 «Répartition des migrants: l'impossible entente des Européens» - Le Figaro+Afp - 23/08/2018 «Frontex appelle les Européens à intensifier les expulsions de migrants clandestins» - BBC News - 29/07/2018 «Migration to Europe in charts» -

39. RT - 31/08/2018 «Migrants in Germany accused of 542 crimes can't be deported because nobody knows where he's from» - Afp - 30/08/2018 «Migrants: l'extrême-droite allemande mobilise contre Merkel» - RT - 23/07/2018 «Not found: half of deported refugees never left Germany, report reveals» - RT - 10/07/2018 «72 % of Germans say immigration is negligently handled» - Daily Mail+Reuters - 6/07/2018 «80 % of Germans unhappy with Merkel after border deal over migrants» - Afp-DPA - 3/07/2018 «Suspect in murder of Susanna F. alleged to have raped another child».

40. Source: syndicat de la police fédérale (BKA). origine des expulsables: Nigeria, Guinée, Somalie, Syrie, Sierra Leone, Gambie, Maroc, Irak, Eritrée.





41. RT - 31/07/2018 «Europe committing suicide: Royal navy Libya rescue of Manchester bomber stuns Internet» et «Manchester Arena suicide bomber rescued from Libya by Royal Navy Before Attack».
42. Journal du Dimanche - 21/10/2018 «J'assume une politique ferme» - Daily Mail - 4/08/2018 «Costa del crisis: running onto spanish beaches where Brits bask on holiday, these are just some of the 1 500 migra who have poured through» - 20 Minutes+Afp - 3/08/2018 «Migrants: plus de 1 500 réfugiés morts en Méditerranée en 7 mois» - Libération - 2/08/2018 «Combien de migrants sont arrivés en Italie depuis que Salvini est au pouvoir?» - France-Info - 30/07/2018 «Espagne: la nouvelle route des migrants» - Reuters - 27/07/2018 «Mille cinq cents migrants ont péri en Méditerranée en 2018, OIM» - La Croix - 3/07/2018 «Le défi migratoire en Italie».
43. Le Monde - 31/08/2018 «Malmö, l'épouvantail de l'extrême-droite» - Afp - 26/08/2018 - Suède: l'extrême-droite vers un score historique aux législatives» - Fondation Robert Schuman - 23/08/2018 «Analysis - The European elections monitor - Swedish general elections» - RT - 23/08/2018 «More than half of Swedish rape convicts came from abroad, TV research claims» - Daily Mail - 18/08/2018 «Far-right Sweden democrat party plot downfall of government» - AFP - 14/08/2018 «Suède: quelque 80 voitures brûlées à Göteborg, deux personnes arrêtées» - Daily Mail - 14/08/2018 «Masked youth gang coordinated the fire-bombing of hundreds of cars across Sweden via social media, police says» - RT - 1/08/2018 «Twisted truth? Hero Swede stopped deportation of migrant who was allegedly sentenced for assault» - RT - 19/07/2018 «Swedish government target polygamists as illegal practice boosted by migrant influx» - RT - 10/07/2018 «80 % were grown-ups: Swedish dentist fired for exposing migrant 'kids' as adults». RT - 6/07/2018 «Gang shooting, rapes and no-go zones? Government blamed as Sweden battles crime waves».
44. RFI - 30/08/2018 «France: vers un nouveau record du nombre des demandeurs d'asile en 2018» - Le Figaro - 29/08/2018 «La France débordée par les demandeurs d'asile» - Le Monde - 25/08/2018 «A Alençon, des tensions communautaires inexplicées dans un quartier» - L'Express - 20/08/2018 «Assouat, le caïd des passeurs» - Reuters - 18/08/2018 «54 % des Français contre l'accueil des migrants en France» - BFMTV - 8/08/2018 «Un réseau de trafic d'êtres humains entre la France et l'Espagne, démantelé» - 20 Minutes - 21/07/2018 - «Goutte d'Or: des policiers marocains chargés d'identifier les mineurs errants» -
45. L'Obs - 17/08/2018 «Les attaques terroristes ont nettement diminué dans le monde depuis deux ans» - AFP - 2/08/2018 «Conflit en Colombie: plus de 260 000 morts en 60 ans, dont 82 % de civils».
46. IDPC, International Drug Policy Consortium - 2018 «Taking stock: a decade of drug policy - a civil society shadow report» - Commission globale de politique en matière de drogues - septembre 2018 - «Régulation: pour un contrôle responsable des drogues».
47. Crim Org+Agences - 30/05/2018 «Saisie record de cocaïne en Algérie».
48. New York Times International - 2/11/2018 «Vancouver's entrenched pot culture defies legalization» - Statistique Canada - 17/10/2018 «Caractéristiques sociales et économiques des personnes hospitalisées en raison d'une intoxication aux opioïdes».
49. Daily Mail+Reuters - 28/08/2018 «One in seven Americans used marijuana last year» - 20 Minutes - 17/08/2018 «Etats-Unis: quand la crise des opiacés fait chuter l'espérance de vie» - Insight Crime - 16/08/2018 «Are Mexico crime groups fueling rise in US overdose deaths?» - Le Monde+Afp - 16/08/2018 «Etats-Unis: 72 000 personnes mortes d'une overdose en 2017, un record» - New York Times - 15/08/2018 «Bleak new estimates in drug epidemic: 72 000 overdose deaths in 2017» - Le Figaro - 10/08/2018 «Aux Etats-Unis, les opioïdes tuent plus que les armes à feu» - AFP - 9/08/2018 «De plus en plus de femmes enceintes américaines accros aux opiacés» - NBC News - 11/07/2018 «New synthetic opioids are killing even more people, CDC says» - The Sun - 6/07/2018 «Huge surge in black market cannabis trade and organised crime in California, despite drug being legalised, cops reveal in warning to UK». Monterey Herald - 30/05/2018 «Saisie record de pavot à opium en Californie».



50. Le Naxolone est un médicament à prescrire très vite en cas de surdose d'opioïde ; son usage aux urgences hospitalières a bondi de + 75 % de 2012 à 2016. Femmes enceintes sous dépendance d'opioïdes : de 1999 à 2014, quadruplement. Dans les 28 Etats ayant fourni des données au CDC, les femmes enceintes sous addiction des opiacés en général étaient : 1,5/1000 en 1999 et 6,5/1000 en 2014.

51. Existent aussi : le Carfentanyl, plus violemment toxique encore que le Fentanyl, le 3-Méthylfentanyl, le Furanylfentanyl, l'Acrylfentanyl, etc.

52. ONUDC - septembre 2018 «Cultures de coca en Colombie» - Insight Crime - 24/08/2018 «Coca crops and their prices grew in Bolivia in 2017, UNODC report» «Who controls Colombia's enduring heroin trade?».

53. Reuters - 22/08/2018 «Thailand seizes huge \$ 45 million haul of cocaine». Sources : voir aussi note 46.

54. National wastewater drug monitoring program - 5/08/2018 - Australian criminal intelligence commission & U-Queensland - Daily Mail Australia - 30/07/2018 «The bright red pills fueling Australia's ice crisis».

55. New York Time International - 11/10/2018 «Britain's new puritans : youth drinking falls sharply» - The Sun - 7/08/2017 «Britain has more drug dealers per head than any other country in Europe, research claims» - Daily Mail - 6/08/2018 «Drug deaths from abuse has trebled in less than 25 years» - Daily Mail - 6/08/2018 «Drug fatalities soar by 41 % in five years, official figures show» - BBC News - 6/08/2018 «Fentanyl and cocaine drug deaths rise» - The Telegraph - 6/08/2018 «Cocaine deaths reach all-time high in England and Wales» - Sky News - 26/07/2018 «Drug finds in prison increased by 23 % in one year, ministry of Justice reveals».

56. Académie de la police des Pays-Bas - 25/08/2018 «Pays-Bas : le marché des drogues de synthèse représente près de 19 md.€. - NL Times - 2/08/2018 «More Crystal Meth production in Netherlands».

57. BFMTV - 31/08/2018 «Addiction aux opioïdes : ces chiffres montrent que la France n'est pas épargnée» - L'Express - 23/08/2018 «Les Français sont-ils vraiment accros aux opioïdes?» - BFMTV - 10/08/2018 «Santé : la prescription massive d'antalgiques opioïdes inquiète les spécialistes» - La Croix - 10/07/2018 «L'addiction à l'alcool et à la drogue en chiffres».

58. BBC News - 4/11/2018 «What proportion of crimes end in a charge» - The Telegraph - 16/08/2018 «Criminal prosecutions fall to record low despite crime reaching an all-time high» - The Sun - 4/08/2018 «Suspects released on bail went on to commit 24 378 further crimes in a year, including murders, rapes and child sex offences» - The Sun - 26/07/2018 «Assaults and drugs finds hit record high in catastrophic year for UK prisons that should shame the government» - BBC News - 19/07/2018 «No one charged in 9 out of 10 crimes - home office» - The Sun - 8/07/2018 «Cops quietly shelving one million cases a year even when they've identified a suspect» - Daily Star - 9/08/2018 «Moped yob shock as 97 % crooks escape justice».

59. Le Figaro+Afp - 29/08/2018 «Prisons : diminution du nombre des détenus entre juillet et août» - France-Info - 21/08/2018 «Portables en prison : il faut abroger l'article de la loi pénitentiaire qui nous interdit de faire des fouilles». BFMTV - 21/08/2018 «Face à la bataille perdue du portable en prison, l'ambitieux chantier de la chancellerie».

